

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN DE DOCUMENTATION



25^e Année

31 MAI 1969

N° 6

SOMMAIRE

1) Mémorial (mois d'avril et de mai)	2
2) Chambre des Députés (mois d'avril et de mai)	4
3) Inauguration du Monument National de la Déportation	6
4) Le Memorial Day à Luxembourg	12
5) La Conférence Intergouvernementale Benelux à La Haye	13
6) Le Dépôt de l'Acte de Fondation de l'Institut Eurocontrol	15
7) Politique monétaire européenne	17
Article de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et Ministre des Finances, publié dans le bulletin « Nieuw Europa » du Mouvement Européen aux Pays-Bas	
8) La Foire Internationale de Luxembourg	20
9) L'ARBED en 1968	25
10) L'Enseignement Supérieur au Grand-Duché	28
11) Comité Européen pour la Recherche Scientifique des Origines et des Conséquences de la Deuxième Guerre Mondiale	32
12) Journées d'Etude à Luxembourg sur la planification et l'aména- gement des zones de loisir	35
13) La Réunion du Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord à Washington	37
14) Nouvelles de la Cour (mois d'avril et de mai)	39
15) Conseil de Gouvernement (mois d'avril et de mai)	39
16) Nouvelles diverses	41
17) Le Mois en Luxembourg (mois d'avril et de mai)	47

Mémorial

Mois d'avril

Ministère d'Etat.

Un règlement grand-ducal du 14 avril 1969 abroge et remplace le règlement grand-ducal du 22 décembre 1967 déterminant les services luxembourgeois dans lesquels les officiers et sous-officiers de carrière de l'Armée peuvent être employés par ordre du Gouvernement. (page 518)

*

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

Un règlement grand-ducal du 25 avril 1969 soumet à licence le transit de toutes marchandises en provenance ou à destination de la Rhodésie. (page 523)

*

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme.

Un règlement grand-ducal du 27 mars 1969 fixe les marges bénéficiaires et les prix de vente dans le commerce des meubles meublants. (page 338)

Un règlement ministériel du 18 mars 1969 pris en exécution de l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 11 mars 1969 fixe les modalités d'octroi de la prime d'apprentissage prévue à l'article 8 de la loi du 29 juillet 1968 ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat. (page 498)

Un règlement grand-ducal du 26 mars 1969 fixe les tarifs maxima pour les redevances perçues sur les terrains de camping. (page 499)

Un règlement ministériel du 31 mars 1969 prescrit un recensement de l'agriculture en 1969. (page 504)

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 19 mars 1969 concerne le programme de l'examen de passage (ancien régime) aux établissements d'enseignement pour garçons. (page 336)

Un règlement grand-ducal du 19 mars 1969 concerne le programme de l'examen de fin d'études secondaires (ancien régime) aux lycées de jeunes filles. (page 336)

Un règlement grand-ducal du 19 mars 1969 concerne le programme de l'examen de fin d'études secondaires (ancien régime) aux établissements pour garçons. (page 337)

Un règlement ministériel du 27 mars 1969 concerne les examens pour l'obtention du brevet de maîtresse de jardin d'enfants. (page 517)

*

Ministère de l'Education Physique et des Sports.

Un règlement grand-ducal du 22 avril 1969 concerne l'examen médical obligatoire et périodique des sportifs. (page 519)

Un règlement ministériel du 24 avril 1969 porte organisation du contrôle médical obligatoire et périodique des sportifs. (page 522)

*

Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique.

Un règlement grand-ducal du 12 mars 1969 modifie les taux de cotisation prévus par le règlement grand-ducal du 12 décembre 1968 portant fixation des taux de cotisation pour les groupes d'employeurs visés à l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 19 décembre 1964 concernant la constitution des groupes d'employeurs et la fixation de l'assiette et des taux de cotisation en matière d'allocations familiales pour les salariés. (page 318)

*

Ministère des Finances.

Un règlement grand-ducal du 12 mars 1969 porte fixation pour l'exercice budgétaire 1968 du taux des contributions de l'Etat et des communes à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale. (page 318)

La loi du 24 mars 1969 autorise la vente de gré à gré d'un terrain domanial situé commune de Wormeldange, section E de Dreibern. (page 323)

Un règlement grand-ducal du 26 mars 1969 porte exécution de l'article 137, alinéa 2, lettre h, de la loi concernant l'impôt sur le revenu (rémunérations nettes d'impôt). (page 323)

Un règlement grand-ducal du 26 mars 1969 porte exécution de l'article 141 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (retenue d'impôt sur rémunérations non périodiques ou extraordinaires). (page 327)

La loi du 10 mars 1969 porte règlement des comptes généraux de l'exercice 1964. (page 341)

Un règlement grand-ducal du 15 avril 1969 porte exécution de l'article 46, N° 2 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (page 526)

Un règlement grand-ducal du 15 avril 1969 porte exécution des articles 95, dernier alinéa, et 110, N° 3 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (page 528)

Un règlement grand-ducal du 15 avril 1969 porte exécution de l'article 161, N° 6 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, relatif à l'exemption des caisses patronales de pension et de

secours de l'impôt sur le revenu des collectivités. (page 531)

Un règlement grand-ducal du 15 avril 1969 porte exécution de l'article 180 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (page 532)

Un arrêté ministériel du 16 avril 1969 modifie les arrêtés ministériels du 18 décembre 1968 concernant l'application des barèmes de la retenue d'impôt. (page 534)

Un règlement ministériel du 16 avril 1969 concerne l'exemption des caisses patronales de pension et de secours de l'impôt sur la fortune. (page 534)

*

Ministère de la Force Publique.

Un règlement grand-ducal du 19 mars 1969 complète l'article 22 de l'arrêté grand-ducal du 26 août 1954 concernant l'état et les conditions de recrutement, d'instruction et d'avancement des sous-officiers de carrière de l'Armée. (page 338)

Mois de mai

Ministère d'Etat.

Un règlement grand-ducal du 22 avril 1969 modifie le tableau annexé au règlement grand-ducal du 19 mars 1963 déterminant les localités de vote qui ne sont pas chef-lieu de commune. (page 739)

Un arrêté grand-ducal du 13 mai 1969 modifie l'arrêté grand-ducal du 25 mars 1967 portant institution de croix de service pour les officiers et les agents en dessous du rang d'officier des douanes et réglementant les conditions de l'octroi des croix de service. (page 744)

*

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un règlement ministériel du 8 mai 1969 remplace le règlement ministériel du 31 juillet 1967 fixant les prix unitaires moyens pour différentes catégories de machines et de matériel agricoles figurant à l'annexe A du règlement grand-ducal du 18 février 1966, fixant les critères et conditions applicables aux aides financières prévues à la loi d'orientation agricole du 23 avril 1965. (page 740)

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 14 avril 1969 fixe le programme de l'examen pour le doctorat en philosophie et lettres. (page 537)

*

Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique.

Un règlement ministériel du 8 mai 1969 modifie l'arrêté ministériel du 15 juin 1959 concernant la

Un règlement grand-ducal du 27 mars 1969 fixe les titres des grades, les insignes et uniformes que porteront les sous-officiers de l'armée détachés à l'administration des Douanes et l'administration des Eaux et Forêts. (page 500)

*

Ministère de la Justice.

La loi du 19 mars 1969 modifie certaines dispositions du code d'instruction criminelle visant la police judiciaire et le flagrant délit, et abrogation de l'article 65 de la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire. (page 334)

*

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Un règlement grand-ducal du 23 avril 1969 porte nouvelle fixation du maximum du salaire normal journalier en matière d'assurance maladie. (page 521)

réglementation relative aux primes accordées dans l'intérêt de l'habitat, tel qu'il a été modifié et complété dans la suite. (page 739)

La loi du 29 mai 1969 porte nouvelle fixation de la dotation de l'Etat au profit du Fonds national de solidarité ainsi que modification et complément de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité. (page 749)

*

Ministère des Finances.

La loi du 22 avril 1969 concerne le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969. (page 546)

Un règlement grand-ducal du 22 avril 1969 porte exécution de la loi du 22 avril 1969 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969. (page 736)

La loi du 27 mai 1969 porte approbation de la proposition de reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement. (page 748)

*

Ministère de la Force Publique.

Un règlement grand-ducal du 25 avril 1969 concerne les croix de service des militaires et les indemnités et gratifications y attachées. (page 541)

Un règlement grand-ducal du 9 avril 1969 porte exécution de l'article 26, alinéa 1^{er}, de la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 29 juin 1967. (page 738)

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement grand-ducal du 25 avril 1969 complète et modifie celui du 26 juin 1968 concernant l'exercice de la pêche dans la Moselle et la Sûre formant frontière entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne. (page 539)

Un règlement ministériel du 21 mai 1969 modifie l'article 4 sub 2 du règlement ministériel du 9 juillet 1968 concernant l'ouverture de la chasse. (page 745)

Un règlement ministériel du 21 mai 1969 concerne l'ouverture de la chasse. (page 746)

*

Ministère des Travaux Publics.

Un règlement grand-ducal du 17 mai 1969 porte approbation des plans des parcelles et de la liste des propriétaires du tronçon de grande voirie de contournement de Leudelange. (page 543)

Chambre des Députés

Mois d'avril

- 1^{er} avril : 18^e séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969 (N° 1327). Discussion des articles des budgets du Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme et du Ministère des Travaux Publics. Adoption des articles des sections 21, 20, 08 et 51, à l'exception des articles amendés par le Gouvernement.
Réunion de la Commission des Transports. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.
- 2 avril : 19^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969 (N° 1327). Discussion du Ministère des Travaux Publics et du Ministère de l'Assainissement de l'eau et de l'air. Adoption des articles des sections 26, 56, 23 et 53. Discussion et adoption des articles amendés. Discussion et adoption de la loi budgétaire. Vote sur l'ensemble par appel nominal, avec dispense du second vote.
Réunion du Bureau de la Chambre. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Affaires Sociales.
- 15 avril : Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission des Transports. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 16 avril : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission de l'Enseignement.
- 17 avril : Réunion de la Commission des Traitements.
- 18 avril : Réunion du Bureau de la Chambre.
- 19 avril : Réunion de la Commission de l'Enseignement.
- 22 avril : Réunion de la Commission de l'Enseignement. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion du Bureau de la Chambre. — Réunion de la Commission du Travail.
- 23 avril : 20^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Fait personnel. — Motions déposées lors des débats budgétaires.
Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission des Affaires Economiques.
- 24 avril : 21^e séance publique. — Les motions déposées au cours des débats budgétaires. Continuation de la discussion.
Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission Juridique.
- 25 avril : Réunion de la Commission des Traitements.
- 28 avril : 22^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Les motions déposées au cours des débats budgétaires. — Projet de loi portant approbation — de l'Accord relatif aux transports aériens entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Populaire hongroise, signé à Budapest le 3 novembre 1964; — et de l'Accord relatif aux transports aériens entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Populaire de Bulgarie, signé à Sofia le 8 mai 1965 (N° 1312). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, ainsi que du Protocole final, signés à La Haye, le 8 mai 1963 (N° 1342). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale.
- 30 avril : 23^e séance publique. — Projet de loi portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, ainsi que du

Protocole final, signés à La Haye, le 8 mai 1968 (N° 1342). Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention N° 103 concernant la protection de la maternité, adoptée par la Conférence Inter-

nationale du Travail, en sa 35^e session, le 28 juin 1952 (N° 1343). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Règlement des travaux parlementaires.

Mois de mai

2 mai : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

3 mai : Réunion de la Commission de l'Enseignement.

6 mai : Réunion du Séminaire T.V.A.

7 mai : 24^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi portant approbation — de la Convention entre la Belgique, la République Fédérale d'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, pour l'assistance mutuelle entre les administrations douanières respectives, — du Protocole additionnel — et du Protocole pour l'adhésion de la Grèce à la Convention pour l'assistance mutuelle douanière conclue entre les Etats membres de la Communauté Economique Européenne, signée à Rome, le 7 septembre 1967 (N° 1344). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'Arrangement international sur les céréales de 1967, fait à Rome, le 18 août 1967, et comprenant : 1) la Convention relative au commerce de blé, 2) la Convention relative à l'aide alimentaire (N° 1347). Rapport de la Commission agricole. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la proposition de construction des ressources de l'Association Internationale de Développement (N° 1339). Rapport de la commission des finances et du budget. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant la vente de gré à gré 1) d'un terrain domanial situé à Wiltz, 2) d'un terrain dépendant du domaine curial de Bettendorf (N° 1335). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi prévoyant un examen de promotion à programme réduit pour les fonctionnaires ayant atteint un certain âge (N° 1151). Rapport de la commission des traitements. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi complé-

tant et modifiant l'article 5 de la loi du 22 juillet 1963 relative à l'aménagement et à l'exploitation d'un port fluvial sur la Moselle (N° 1341). Rapport de la Commission des transports. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.

Réunion du Séminaire T.V.A. — Réunion du Bureau de la Chambre. — Réunion de la Commission de l'Enseignement.

8 mai : 25^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant nouvelle fixation de la dotation de l'Etat au profit du Fonds National de Solidarité, ainsi que modification et complément de la loi du 30 juillet 1960, concernant la création du Fonds National de Solidarité (N° 1295). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale.

9 mai : Réunion du Séminaire T.V.A.

13 mai : 26^e séance publique. — Question d'ordre du jour. — Projet de loi portant nouvelle fixation de la dotation de l'Etat au profit du Fonds National de Solidarité ainsi que modification et complément de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création du Fonds National de Solidarité (N° 1295). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

14 mai : 27^e séance publique. — Déclaration gouvernementale concernant les instruments internationaux adoptés par les Conférences générales annuelles de l'OIT. — Projet de loi sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur (N° 1297). Rapport de la commission de l'enseignement. Discussion générale.

Réunion de la Commission des Traitements.

16 mai : Réunion de la Commission des Affaires Economiques.

20 mai : 28^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur (N° 1297). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des 10 premiers articles.

21 mai : 29^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur (N° 1297). Continuation et fin de la lecture et du vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant la taxe de consommation sur l'alcool éthylique (N° 1321). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification de la loi du 5 août 1963 concernant l'importation, l'exportation et le transit des marchandises (N° 1345). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification de l'article 42 du Code civil (N° 1348). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du

second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'aliénation 1) des terrains ayant constitué la plate-forme de la ligne de chemin de fer désaffectée de Cruchten à Larochette; 2) d'une partie d'une parcelle domaniale sise commune de Sandweiler; 3) d'une parcelle appartenant au douaire de Born (N° 1357). Sans rapport et sans débat. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant création d'un Service central des imprimés et des fournitures de l'Etat (N° 1340). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'aliénation d'immeubles domaniaux (N° 1356). Sans rapport et sans débat. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

22 mai : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

Inauguration du Monument National de la Déportation

Le 10 mai 1969 a eu lieu au cimetière Notre-Dame à Luxembourg l'inauguration du Monument National de la Déportation, sous le haut patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc et sous les auspices du Gouvernement, du Conseil National de la Résistance et de la Ville de Luxembourg.

Cette digne et très émouvante cérémonie avait été organisée par la Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers et Déportés Politiques pour honorer la mémoire et commémorer le sacrifice des camarades d'infortune qui ont donné leur vie pour l'honneur et le droit de la Patrie luxembourgeoise et qui reposent sous la Croix de Hinzert.

On se souvient que des funérailles nationales eurent lieu les 9 et 10 mars 1946 à Luxembourg à l'occasion du rapatriement des dépouilles mortelles d'un certain nombre de martyrs luxembourgeois, notamment 46 patriotes fusillés en septembre 1942 et en février 1944 qui avaient été ensevelis au camp de déportation spécial de Hinzert, ainsi que deux corps enterrés à Bonn et 21 urnes conservées à Francfort (cf. Bulletin d'Information N° 3 du 31 mars 1946). Les héros non identifiés furent inhumés au cimetière Notre-Dame, autour de la Croix de Hinzert, faite de planches des baraques du camp de déportation spécial de Hinzert de même que les urnes de tous les autres camps de concentration.

C'est cette croix de Hinzert qui vient d'être érigée en Monument National de la Déportation.

Dans le numéro spécial de la revue « Rappel » que la Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers et

Déportés Politiques (L.P.P.D.) a publiée à l'occasion de l'inauguration du Monument National de la Déportation, Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Son Excellence Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés et Monsieur Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, ont publié des messages que nous reproduisons ici.

MESSAGE

Le Gouvernement s'associe de grand cœur aux cérémonies prévues à l'occasion de l'inauguration du Monument National de la Déportation. Voici désormais aménagé et fixé pour les siècles à venir le mémorial de la Croix de Hinzert, tout ce que celle-ci évoque de sacrifices pour la pérennité de la patrie et les libertés de l'homme.

Qu'il s'agisse du sacrifice suprême apporté par ceux qui reposent au pied de cette croix de bois, ou des affres et des déchirements endurés par ceux que l'occupant vouait à un exil incertain, les leçons et les exhortations que ce Mémorial clamera à la génération actuelle et à celles futures, devraient affermir les esprits en face des relâchements inciviques et inculper le respect des valeurs nationales aussi bien que de la dignité de l'homme universel.

Mais le rappel d'un monument en pierre ou en bronze n'est que sommaire, c'est l'Histoire qui explicite les hauts faits dignes d'être retenus et qui se fait conseillère grâce aux enseignements qui se dégagent des événements. C'est pourquoi l'idée était

heureuse de combiner avec la commémoration du 10 mai une rencontre amicale d'anciens déportés venus de différents pays afin d'amorcer une action commune des anciens déportés tendant à la fixation des faits historiques de la déportation. Puisse cette rencontre porter les fruits que les organisateurs en attendent !

Pierre WERNER
Ministre d'Etat
Président du Gouvernement

Pour que l'histoire prononce son verdict :

Oui, je suis assez immodeste pour me dire de la race de ceux qui croient que les Luxembourgeois, en procédant à une sorte de filtrage des idées qui leur parviennent de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud, en comparant ce qui est contraire, en mettant en parallèles ce qui est identique et en portant des jugements sur les valeurs ou les non-valeurs ainsi confrontées, tout simplement répondent aux injonctions d'une vocation naturelle. Filtrer de mieux en mieux les éléments de droit et de justice, à caractère européen, dégager ensuite du bien international le mal national du peuple qui les jouxte, à laquelle ils ne sauraient se soustraire.

Indubitablement, par l'avènement du Dictateur, l'ordre matériel de toutes les nations envahies avait été bouleversé, de sorte que chaque individu s'était vu changer à l'atteinte d'un singulier désordre mental, alors que, dans son for intérieur, il avait été touché par le désordre moral, dû au renversement radical de la situation politique traditionnelle. Le patriote dépaysé d'une heure à l'autre, l'homme inopinément désaxé, embrigadé sans le vouloir, sans même le savoir, dans la poussée générale d'une masse verbalistiquement fouettée, avait fini par perdre la notion de la direction dans une Europe qui, dès 1933, par ses abstentions, par ses manquements, par ses attentes s'était associée aux actes du Dictateur. Cette sorte d'association tacite avait eu, à la longue, une force quasiment approbante dans l'esprit de ceux qui, ne réfléchissant guère, n'ont pas l'habitude de distinguer entre le geste admissible et l'omission coupable. En faisant confiance aux « princes qui les gouvernaient », ils eurent hâte de s'abstenir de tout examen de conscience, apte à les inquiéter trop dans leur état d'êtres tourneboulés.

Cette perte de stabilité intellectuelle, individuelle au départ, avait pu se faire collective dans la mesure où l'atmosphère nationale avait été rendue propice à l'éruption d'un élément de trompe-l'esprit, hautement destructeur dans l'élan même de sa puissance unifiante. Il y avait, tout-à-coup, dans le peuple allemand, d'abord, chez beaucoup d'étrangers subjugués, ensuite, comme une paralysie temporaire du sentiment des états et des actes humains. Quelque chose apparut comme incurablement estropié — à l'égal de trop de bras et de jambes, frappés par un seul tentacule du Dictateur-Millepattes ou par la sottise meurtrière de ses grands. Non, je me dédis, ils n'étaient pas grands du tout, ni lui ni ses co-seigneurs, la grandeur se mesurant aux dimensions des qualités, et ils n'avaient pris de l'envergure que dans leurs défauts mirifiques. S'il y avait du gigantisme

quelque part en eux, c'était dans leur mesquinerie, contraire absolu de la magnanimité qui, seule, fait la grandeur des hommes.

Au fond de notre abomination, n'avons-nous pas honte, nous, les victimes de prédilection des brutes brunes, d'avoir à exiger autour de nous, un tiers de siècle après les faits, la reprise totale des facultés de saisir l'ampleur du péché civique individuel non moins que la profondeur du crime collectif, commis il y a trente-six ans ? Ne faut-il pas qu'enfin on se ressaisisse, qu'on revivifie — encore une restitutio in integrum à tenter — cette ouïe intérieure, créée pour écouter à toutes les portes de l'univers, pour recevoir les sons émis par la dureté ou dispensés par la charité, afin de faire distinguer très nettement entre le Bien et le Mal ? N'est-il pas plus qu'urgent que, dans une Europe presque indifférente, parmi les Européens moralement allergiques à ce sujet, un processus de sensibilisation soit amorcé ? Qu'on prenne conscience du fait que, dans la majorité, nous sommes déserteurs, ayant quitté cette patrie spirituelle, où la recherche de toute la vérité aurait dû être notre vraie profession : En ne nous attaquant pas à cette tâche, trente années durant, nous avons continué à tromper ceux qui sont le moins informés sur la présence active des égorgeurs de la vérité historique. Ce qui a autorisé la canaillerie d'une époque que les résistants ont bien connue, à passer, aux yeux des générations montantes, comme roubardise de génie, sinon comme chef-d'œuvre politique d'un héros mal apprécié.

Depuis peu, heureusement, nous sommes quelques-uns, Luxembourgeois, Allemands, Français, Belges et autres, décidés à ne plus avoir l'air trop imbécile devant ceux qui nous suivront. Voilà pourquoi nous faisons l'effort nécessaire à la démonstration que bien des consciences, outragées par le scandale de la recherche négligée, sont encore capables de se montrer assez indignées pour ne pas tolérer que la turpitude fasse la loi et que la bassesse reste reine dans ce secteur précis de l'histoire moderne.

Certes, nous aurons un peu l'air — et nous ne nous en excuserons pas — de prendre la défense d'une grosse portion de l'Allemagne contre bon nombre de ses soi-disant fils, mieux encore : de vouloir protéger sa « Volksheit » contre certaines émanations du « Volk » séduit. On ne se trompera pas, en l'admettant ; et en l'admettant, courtoisement, on constatera que le bien que nous poursuivons est un « bonum commune », de valeur européenne. Procéder ainsi au dévoilement officiel des grands camouflages, dont les conséquences ont été désastreuses pour l'humanité tout entière, c'est faire réapparaître la réalité toute nue derrière une « Wirklichkeit » qui a été un ensemble de faits arrangés par une propagande trois fois criminelle. Cette « réalité » des hitlériens n'a pas été la réalité qui, elle, reste à découvrir, afin que l'Europe, à nouveau, puisse se respecter.

Est-ce travailler à refaire la « respectabilité » de notre continent ? Non pas, car il y a longtemps que l'Europe a tout osé pour se faire mépriser dans le monde. Nous en sommes conscients, et c'est la mauvaise conscience qui nous tourmente, quand nous nous mettons, au vu des Non-Européens, invités pourtant

à se nourrir de notre civilisation et à se montrer dignes de nos présents culturels, à nous faire la morale, réciproquement. Hélas, la seule chose que nous puissions entreprendre, afin de surmonter nos accès de dégoût et nos fièvres de révolte, c'est de chercher à ne plus être pris pour des sots, face aux origines et aux vicissitudes de la seconde guerre mondiale qui ne nous a guère enjolivés.

Tout naturellement, nous aurons contre nous les historiens qui trichent, par patriotisme, et ceux qui escamotent les éléments essentiels, par haine du voisin. Ces deux égarements, l'un aussi méprisable que l'autre, celui des colères et celui des nationalismes, seront forcément visés par nos travaux que l'anathème détruira, s'ils ne réussissent pas, et que les hommes de valeur béniront, dès qu'ils seront à bonne fin. Qu'il puisse en surgir des débats de conscience, nous le savons et nous ne les empêcherons pas. Et même s'il nous faut les provoquer pour arriver au fond des choses, nous n'hésiterons pas à le faire. Quelque part, en effet, une fraction ou, si l'on veut, une élite de l'humanité outragée doit subir l'épreuve de l'histoire, la passer avec succès et réhabiliter l'ensemble des nations devant leurs enfants et petits-enfants.

C'est, sans aucun doute, un risque que nous courons; c'est une aventure aussi, dans laquelle nous nous engageons : le risque de ne pas être à la mesure de notre redoutable entreprise et l'aventure d'une responsabilité historique à assumer dans l'intérêt supérieur de la Réconciliation finale qui sera le fruit amer du repentir qu'aura engendré la vérité rétablie.

L'enjeu est de grandeur; il vaut toutes les chances, de la part, surtout, des résistants.

Pierre GREGOIRE

La Capitale se souvient

Oui, en ce mois de mai qui chaque année évoque pour nous tous le début d'un drame et la fin d'une tragédie, et la Capitale se souvient, elle se souvient des années terribles de la longue traînée sanglante qui mène de mai 1940 à mai 1945.

Allocution de M. Edouard Barbel, Président de la L.P.P.D.

Le 10 mai 1940 la ruée allemande sur les pays de l'Ouest a aussi submergé la liberté et l'indépendance de notre petit pays sous le bruit effarant des lourdes bottes hitlériennes et le vrombissement étourdissant des avions et des tanks d'une machine de guerre, jamais égalée. Pendant cinq ans le Luxembourg, avec les pays alliés, a cruellement souffert.

Et jamais nous, les rescapés, les survivants de la Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers et Déportés Politiques, nous n'avons pu oublier. Nous garderons vivant la mémoire de nos morts et nos remerciements iront toujours vers tous nos martyrs succombés au service de la liberté et de la patrie.

Ce 10 mai 1969 nous pensons avec amertume au fait douloureux d'avoir été soustraits pendant des

La Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers et Déportés Politiques rappellera en ces jours commémoratifs ce que fut ce drame et en quoi consistait cette tragédie pour un petit peuple qui ne s'était pas résigné à mourir, qui n'entendait pas renoncer à sa liberté ni abdiquer sa dignité. Cette volonté farouche de vivre et de survivre, ce refus catégorique de l'esclavage, ce sont les meilleurs de ses filles et de ces fils qui courageusement les ont exprimés, qui héroïquement les ont opposés face à la plus monstrueuse entreprise d'oppression et de destruction qu'ait connue la longue histoire de l'homme...

C'est avec émotion que je dédie au nom de mes concitoyens et en mon nom propre ces quelques lignes à toutes celles, à tous ceux qui sont morts pour que vive la Patrie Libre des citoyens libres. —

C'est avec fierté aussi, puisque le sol de notre Capitale conserve les restes de quelques-uns de nos martyrs et que le lieu où ils reposent sera désormais, grâce aux soins et à l'initiative conjugués de la L.P.P.D. et de la Municipalité de Luxembourg, le Monument qui perpétuera la mémoire des victimes de la Déportation et des camps de la mort.

Paul WILWERTZ

Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

*

C'est en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, des membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg et des plus hautes personnalités de la vie politique, militaire et religieuse ainsi que des nombreux représentants des mouvements patriotiques qu'eut lieu la cérémonie d'inauguration du Monument National de la Déportation.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par Monsieur Edouard Barbel, Président de la L.P.P.D., Monsieur Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et par Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Nous reproduisons ci-après le texte de ces trois allocutions.

années à la vie normale. Nous nous souvenons des outrages dont nous avons été abreuvés, de notre dignité humaine foulée aux pieds, de notre existence d'esclaves forcés à obéir à des brutes sans pitié. Et nous nous rappelons les injures, les insultes, les coups, la faim, les affreuses maladies, le gibet-pilori et celui aux pendants, les charrettes chargées de cadavres, la fumée des crématoires.

Et pourtant nous avons la chance et le bonheur de vivre. En témoins de leur abnégation, de leur courage, de leurs sacrifices, nous nous inclinons avec vous tous qui avez souffert pendant l'occupation devant la mémoire des dépouilles mortelles auxquelles le pays a offert des Funérailles nationales émouvantes, les 9 et 10 mars 1946.

Depuis plus de vingt ans les Morts de Hinzert sont nos héros nationaux vers lesquels nous, les Luxembourgeois, nous dirigeons nos pèlerinages patriotiques. C'est la ferveur de tous les patriotes devenus spontanément une sainte tradition populaire qui a rehaussé la modeste Croix de Hinzert au niveau d'un symbole de tous nos Morts, au niveau d'un symbole de valeur nationale.

C'est cette consécration qui sera donnée aujourd'hui par les plus hautes autorités du pays au petit carré sacré dans la verdure et les fleurs où, dans sa simplicité, le bouleau embrasse toujours un peu plus cette croix sobre, façonnée par un des nôtres, qui remplace à elle seule toutes les croix qui manquent à travers le monde concentrationnaire allemand sur les cendres éparpillées de tous les Luxembourgeois morts pour la Patrie et la Liberté.

Nous pensons avoir fait honneur au message de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte, adressé au pays le 9 mars 1946 pendant le rapatriement des corps des fusillés de Hinzert :

« Döser Dég kommen aus dem frieme Land de' eröm, de' am Dengscht vun der Freihét gefall sin. Mir empfenken se mat Le'ft an Dankbarkét a mir léen sie an de letzeburger Buedem, dén hir Hémecht ass. Hirt Uendenken liewt an onsen Hierzer ewe' eng héleg Flâm. Hält dir d'Wuecht op hirem Grâw, vergiesst sie net, a gött weider hire freie Géscht. »

Nous pensons plein d'émotion à ceux qui de tout temps, ont été de cœur et de fait avec nous et qui, en ces semaines ont adapté la présentation extérieure de la Croix de Hinzert à son rayonnement idéal et à son importance toujours grandissante dans la vie patriotique de la Ville de Luxembourg et du pays entier.

Que le « Prisonnier politique » de notre camarade sculpteur Lucien Wercollier, cette figure du concentrationnaire affamé et torturé qui, malgré tout, lève la tête vers la Liberté, ne cesse jamais de guider nos compatriotes vers le Souvenir de ceux qui, puisqu'ils ont bravé tout, ont sauvé le Luxembourg !

Permettez-moi de vous dire, Altesse Royale, que votre assentiment, je dirais instantané, d'accorder le haut patronage à cette inauguration ainsi que votre volonté d'y assister avec Madame la Grande-Duchesse nous confirment dans la certitude que vous et votre auguste Famille continuez de sentir profondément avec la Résistance et la Déportation tout comme vous l'avez fait si intensément pendant la guerre.

Allocution de M. Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Il y a vingt-quatre ans, jour pour jour, un immense cri de joie s'éleva de l'Europe libérée.

Nous estimions à ce moment-là que le cauchemar s'était dissipé.

C'est alors que les armées libératrices ouvrirent les portes interdites, les portes d'un enfer qu'aucun Dante n'aurait jamais pu imaginer : les portes des camps de concentration, les portes des camps des déportés.

Après la libération, la fierté nationale des survivants de Dachau a été immense quand, premier représentant officiel de toutes les nations de ce camp que nous citons comme symbole pour tous les autres, Son Altesse Royale le Prince Félix apportait le salut de la Patrie à ces piteuses loques humaines pleines de vermine dont le petit pays, même de l'avis des camarades de camp, devait disparaître de la carte du monde après les bouleversements politiques et économiques de cette guerre impitoyable.

Notre pays a continué d'exister. Et le Prince Charles fut le guide plein de jeune camaraderie qui nous accompagnait au retour dans ce Luxembourg dévasté à trois quarts mais libre et indépendant.

Merci, Altesse Royale, au nom de nous tous.

Pendant la guerre, la Résistance luxembourgeoise a été une petite pierre dans la grande construction de la Résistance internationale. Que vous soyez aujourd'hui parmi nous, avec Messieurs vos Ambassadeurs, chers camarades des pays alliés et Résistants, est pour nous une grande satisfaction et une joie réelle qui nous remplit de reconnaissance amicale.

Que le collègue des Bourgmestre et échevins de la Ville de Luxembourg et son administration si prévenante veuillent bien recevoir l'hommage de notre reconnaissance pour les travaux réalisés avec tant de bonne volonté et de compétence.

A Monsieur le Président du Gouvernement et au Gouvernement luxembourgeois nous tenons à adresser nos remerciements dévoués pour l'aide morale et financière accordée sans réserves.

A tous les participants à cette mémorable inauguration, aux communes, aux concitoyens généreux, aux organisations de la Résistance, à la presse et à la radio nous disons merci pour leur contribution spontanée.

Nous savons, nous aussi, les anciens déportés, que le passé et le présent doivent se compléter, que le nouveau monde ne se construit jamais rien qu'avec des souvenirs historiques, seraient-ils les plus héroïques, mais avec la volonté énergique à nous tous de faire face aux exigences des temps présents et futurs et d'agir ensemble, de par le monde, afin que la résistance courageuse et le sacrifice suprême de nos camarades de la Déportation nous unissent dans la défense du progrès social, de la liberté et de la paix.

Et nos cris de joie se brisèrent net, étouffés par l'horreur.

Le monde dont les chaînes venaient de tomber et qui un instant s'était imaginé qu'il avait tout vu, tout enduré, tout souffert, était mis en face de l'indicible, de l'impensable.

Au son des cloches qui chantaient la victoire, la liberté reconquise, la vie retrouvée; la vie et la liberté au milieu des ruines matérielles et morales,

certaines, mais la vie et la liberté quand-même et avec elles et par elles l'espoir d'un avenir possible.

Aux chants d'allégresse se mêlèrent alors le tintement lugubre du tocsin, d'un tocsin qui n'a pas cessé de tinter et qui jamais ne devra cesser de tinter dans le cœur et dans la conscience des hommes.

A l'horreur de ce que nous découvrîmes alors, de ce qui fut commis, s'ajoutèrent l'incompréhension et l'effroi à la pensée qu'il pouvait ou qu'il avait pu exister des êtres humains capables d'avoir pu commettre cela, qu'il en existait d'autres qui avaient pu ordonner de commettre cela.

C'est à vous, Mesdames et Messieurs, qui en aviez échappé et qui aviez survécu, à vous qui êtes revenus de l'au-delà des portes interdites, à ceux et à celles qui pleurent toujours un être cher, et à travers eux au pays entier que nous dédions aujourd'hui cette parcelle de terre luxembourgeoise où reposent les restes de quelques-uns de ceux qui n'ont pu franchir le seuil des portes maudites, de ceux et de celles qui ont subi l'épreuve suprême de voir de leurs regards éteints se mêler l'aurore et le crépuscule et dont les premiers cris d'espoir s'achevèrent dans un dernier râle.

Il est des crimes qui ne sont pas à l'échelle de la justice humaine, puisque celle-ci n'a pu ni les prévoir, ni en mesurer l'énormité. Au-dessus d'une justice qui pour ces raisons ne peut être distributive il y a, il y aura toujours notre mémoire symbolisée par le haut lieu où nous nous trouvons et qui transmettra aux générations futures le souvenir de ce qui fut, non certes pour prolonger ou entretenir une

haine fertile, mais pour faire de sorte que jamais plus ne revienne le temps des bourreaux.

C'est en ce sens et avec cet espoir que nous inaugurons aujourd'hui ce monument qui fait partie de notre conscience et de notre patrimoine moral. C'est dans cette intention qu'à l'initiative de la Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers et Déportés Politiques que la Ville de Luxembourg, la capitale du pays, en collaboration avec le Gouvernement luxembourgeois, s'est empressée de donner à ce sanctuaire du souvenir un cadre digne de ceux qui y reposent, un cadre digne de ceux qui viennent s'y recueillir.

Un artiste luxembourgeois marqué lui aussi par les horreurs du monde concentrationnaire a su mieux que ne sauraient le faire les mots, exprimer et faire refléter par le matériel sculpté, les angoisses, les terreurs, les souffrances et les espoirs des années terribles.

Puisse son œuvre, puisse ce monument nous faire penser, nous et surtout les jeunes générations que je prie et supplie même de ne jamais relâcher leur vigilance, puisse ce sanctuaire nous faire penser à ces femmes, à ces hommes comme si nous avions approché nos mains de leurs pauvres faces informes du dernier jour, de leurs lèvres qui n'avaient pas parlé, de leurs corps torturés qui n'avaient pas abdicé, de leurs âmes que les bourreaux n'avaient pas réussi à humilier.

En ces jours-là, tout comme aujourd'hui, tout comme demain ils ont été, ils seront à tout jamais le VISAGE de la LIBERTÉ.

Allocution de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

Au pied de cette Croix de Hinzert, si évocatrice dans son dépouillement, reposent les restes de plusieurs douzaines de Luxembourgeois, protestataires contre l'injustice et le mensonge installés par l'occupant dans le pays. La révolte des Luxembourgeois contre l'annexion de fait et la mainmise de l'occupant sur la jeunesse constituait un mouvement d'âme irrépressible, sans grandiloquence, désespéré sans doute mais authentique, animé par le courage farouche des injustement persécutés. Face à cette Croix s'élève désormais la déchirante sculpture de Wercollier, exprimant l'affaissement, la détresse, mais aussi la ténacité du prisonnier des camps. Ainsi se trouve rassemblée dans cet enclos sacré la somme des tourments et des angoisses endurés par ceux et celles qu'une main de fer arrachait à leurs foyers, à leur terre natale, à la communauté familiale, pour leur faire goûter, sous des formes diverses, le pain amer de l'exil et du délaissement.

Le bilan de la souffrance de notre petite communauté nationale est terriblement éloquent : environ 3 500 ont passé par les camps de concentration proprement dits, plus de 7 000 par les prisons, quelque 6 000 par les camps de déportation, sans parler des milliers d'enrôlés de force et des destitués politiques.

Tout cela, ce monument le clamera à la génération actuelle et à celles futures.

Quel sera donc ce langage ?

Il rappellera d'abord la réalité et la permanence des forces de tyrannie dans le monde. Tout ce qui s'est passé sur notre sol et ailleurs, de 1939 à 1945, paraît aujourd'hui si invraisemblable. La ferveur et la tranquille audace de ces citoyens luxembourgeois, si semblables à nous, dans leurs faiblesses et leur amour de la vie, étonnent, car, enfin, ils aimaient leur bien-être comme nous, leur foyer comme nous, leur famille et leur profession comme nous, et étaient, à l'égard des valeurs morales et des faits d'héroïsme, souvent sceptiques comme nous. Ce fut donc une dure réalité que celle qui les transforma en victimes et en résistants.

La liberté est un bien qui se paie cher, qui doit être défendu sans cesse. Mais elle doit aussi se discipliner elle-même, pour ne pas sombrer dans la tyrannie de la licence et de l'anarchie. Au regard des forces de dissolution qui montent à l'assaut de notre société, prenons ici une leçon de civisme, de respect pour les droits des autres, de générosité dans la vie communautaire.

En second lieu, le Monument nous parle le langage de la fidélité. De nos jours, ce terme prend parfois un relent de conservatisme et de servitude. La vraie fidélité est pourtant celle qui s'enfonce et qui participe dans les transformations de la société et du monde, sans pour autant altérer les fondements et l'origine de la personnalité individuelle ou nationale. La fidélité devrait être attachement et participation aux objectifs nationaux et internationaux d'une communauté humaine, qui se veut de plus en plus universelle et de plus en plus solidaire.

Enfin, ce Monument devrait parler le langage de l'union. Cette revendication peut paraître banale. Les mots paraissent si usés qu'il faut déjà un choc de l'âme pour qu'ils reprennent leur véritable saveur. Je crois ne pas me tromper en affirmant qu'une bonne partie de l'épanouissement et du progrès de notre pays après la deuxième guerre mondiale, se fonde sur cette unité de volonté nationale qui s'était forgée pendant la guerre et qui a dirigé les esprits et les cœurs pendant les années de reconstruction. J'affirme cela, malgré les divisions, malgré les rancunes, malgré les controverses qui affectent le corps social jusque dans les rangs de ceux qui ont été, tous, les victimes de l'occupant.

Un Monument n'est pas un investissement productif au sens économique du terme. Il est un pont spirituel qui relie le passé à l'avenir. C'est pourquoi, il doit être porteur de nouveaux espoirs d'esprit de liberté, de fidélité et d'union.

Altesses Royales,

Par Votre auguste présence Vous scellez le pacte patriotique qui s'était si magnifiquement conclu entre la Dynastie, sauvegarde de nos droits, et ceux qui relevaient le défi de la résistance pendant la dernière guerre. La présence de si nombreux représentants diplomatiques de pays alliés et amis honore nos morts et remplit de satisfaction nos organisations patriotiques pour qui cette commémoration constitue une affirmation et un rappel de souffrances endurées, mais aussi une offre de la volonté de construire un avenir meilleur avec tous ceux qui sont attachés au banissement de la violence et de l'asservissement.

Hei, an engem Eck vum Kirfecht vu Notre-Dame, ass fir all Letzeburger eng geweiht Plätz geschäff an dèr se sech am Zweifel an an der nationaler Nout besanne können op dât wât leschten Enns d'Hémecht ass, net nëmmen en Haus, en Trausch, eng Bänk, mais och, an virun allem, e Charakter, e Wöllen an eng Berétschaft. Det Monument, ass net opdrénglech, mais echt, net erausfuendernd, mais klôr a senger Sprôch. Et erënnert drun : an hârder Zeit hun die bescht vun onsem Vollek hire Mann gestallt ! : Éier, hirem Udenken !

Après que son Altesse Royale le Grand-Duc eût inauguré le Monument National de la Déportation en découpant un ruban tricolore, des prières furent dites en commun par les représentants des cultes catholique, protestant et israélite, puis le monument fut béni.

Au moment de l'inauguration du monument national furent également dévoilées une statue en bronze représentant le « Prisonnier Politique », œuvre de

l'artiste luxembourgeois Lucien Wercollier, ainsi que deux plaques avec les inscriptions suivantes : « Croix de Hinzert, Monument de la Déportation 1940-1945 » et « Que leur résistance courageuse et leur sacrifice suprême nous unissent dans la défense de la liberté et de la paix ».

C'est dans un profond recueillement de la très nombreuse assistance composée des membres du Conseil National de la Résistance, de la Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers et Déportés Politiques, des familles des victimes qui reposent sous la Croix de Hinzert, de nombreuses délégations des divers mouvements patriotiques luxembourgeois et étrangers, des mouvements de jeunesse et des drapeaux des associations politiques luxembourgeoises et des pays alliés et amis, que des couronnes et des gerbes de fleurs furent déposées par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Président du Gouvernement, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg ainsi que les associations ou groupements patriotiques suivants : Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers et Déportés Politiques, Association of Nazi Camp Survivors Great Britain, British Reserve Forces Association, Special Forces Club London, Bund der Opfer des Faschismus e.V. Deutschland, Svaz Protifasistických Bosov Niku C.S.S.R. (Fédération des combattants antifascistes Tchécoslovaquie), Union Deutscher Widerstandskämpfer und Verfolgter Frankfurt, Präsidium der Vereinigung der Verfolgter des Naziregimes Saar, Bruderverband Oesterreichischer Widerstandskämpfer und Opfer des Faschismus (K.Z. Verband), Fédération Nationale de Déportés et Internés de la Résistance - Union Nationale des Associations de Déportés Internés et Familles de Disparus (France), Association des Combattants Prisonniers de guerre d'Audun-le-Tiche, N.G. - P.G.R., Union Liègeoise des Prisonniers Politiques des deux Guerres, Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes de Longwy, F.N.D.I.R.P. de Villerupt, Mémorial de la Déportation Thil, Fédération Mosellane des Déportés Internés et Familles de Déportés, Union Internationale de la Résistance et de la Déportation. U.N.A. D.I.F. — Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants du Bas-Rhin, Les Médailleurs de la Reconnaissance Française, Le Souvenir Français, Les Déportés Italiens du Grand-Duché, Association Luxembourgeoise des Résistants du Chemin de Fer, Union Nationale des Passeurs Filiéristes et Résistants Luxembourgeois, Fédération des Victimes du Nazisme — Enrôlés de Force, Ligue Luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de guerre 1940-1945, Comité International des Camps, Comité International de Dachau, Réveil de la Résistance, Les Amicales de Dachau, Mauthausen, Neuengamme, Buchenwald, Natzweiler, Sachsenhausen, Hinzert, Lublinia, les Sections de la L.P.P.D. de Luxembourg, Esch-sur-Alzette, Echternach-Grevenmacher, Rumelange, Pe'teng, Scheffleng et du Nord-Est.

Après l'exécution de l'hymne national par la musique militaire, Leurs Altesses Royales visitèrent le Monument National de la Déportation et s'entretenirent longuement avec les anciens prisonniers politiques et les membres des familles des victimes.

Ajoutons ici qu'en marge de l'inauguration du Monument National de la Déportation, la Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers et Déportés Politiques avait organisé une rencontre amicale des anciens déportés en vue de favoriser une entente internationale dans le domaine de l'histoire de la déportation.

Cette rencontre internationale à laquelle prirent part d'importantes délégations de France, de Belgique, de Grande-Bretagne, de Tchécoslovaquie, de Suisse, d'Autriche, des Pays-Bas et de la République Fédérale d'Allemagne, fut ouverte au Centre européen du Kirchberg le 10 mai sous la présidence de Son Excellence Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés luxembourgeois, ancien prisonnier politique.

En marge de leurs travaux qui eurent lieu jusqu'au 12 mai au soir, les anciens déportés politiques visitèrent le Musée National de la Résistance à Esch-sur-Alzette, le Monument de la Grève de 1942 à Wiltz, ainsi que le barrage de la Sûre, la centrale hydro-électrique de l'Our et plusieurs centres touristiques du pays.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'appel qui a été voté à l'unanimité par les anciens déportés réunis à Luxembourg dans le cadre de leur rencontre amicale :

APPEL

A l'occasion solennelle de l'inauguration du Monument National de la Déportation à Luxembourg, les anciens déportés de plusieurs pays européens, invités par leurs camarades luxembourgeois ont ressenti le besoin de favoriser la contribution des témoins, sources vivantes de la tragédie humaine que fut la

Déportation. Un large échange de vues a permis de mettre en lumière quelques points essentiels d'une volonté commune :

celle de transmettre aux nouvelles générations l'expérience vécue par des millions d'êtres humains qui ont combattu le nazisme et subi d'indicibles souffrances infligées par la barbarie hitlérienne.

Comme au temps de l'engagement résistant pour la liberté et l'indépendance des pays, comme au temps de la lutte pour la survie et le maintien de l'homme dans sa dignité, nous voulons trouver un langage commun à la jeunesse —

— Nous souhaitons que les efforts des associations et des organismes compétents de tous les pays convergent en vue d'aboutir à une collaboration enrichissante et recueillent tous les témoignages possibles des survivants.

— Nous demandons que se poursuive l'inventaire de tous documents déjà existants et des travaux et études actuellement en cours, afin que les historiens, tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de la Déportation puissent en disposer avec la rigueur scientifique indispensable.

— Nous formulons le vœu que l'autorité morale des associations nationales éveille l'intérêt de leurs gouvernements afin de trouver auprès d'eux aide et appui.

La Résistance et la Déportation, loin d'être des vestiges du passé, représentent une force dynamique, répondant aux vœux gravés dans la pierre :

« Que leur Résistance courageuse et leur sacrifice suprême nous unissent dans la défense de la Liberté et de la Paix. »

Le Memorial Day à Luxembourg

Le 30 mai 1969 a été célébré à Luxembourg le traditionnel Memorial Day au cimetière militaire américain de Hamm, en présence de Leurs Altesses Royales le Prince Charles et la Princesse Joan et de nombreuses personnalités civiles, militaires et religieuses.

Au cours de cette émouvante cérémonie d'hommage aux soldats américains tombés sur le champ d'honneur, des prières furent dites par Monseigneur Jean Hengen, Evêque-Coadjuteur, le D^r Emmanuel Bulz, Grand Rabbin de Luxembourg et le Major James E. Flinn, aumônier militaire américain.

Des allocutions furent prononcées par Son Excellence M. George Feldman, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre de la Force Publique, et le Général de Brigade Richard N. Ellis.

De nombreuses couronnes et gerbes de fleurs furent déposées devant le Mémorial, notamment par Son

Altesse Royale le Prince Charles, l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, le Président de la Chambre des Députés, le Président du Gouvernement, le Président du Conseil d'Etat, la Ville de Luxembourg, etc.

Son Altesse Royale le Prince Charles fleurit à cette occasion également la tombe du Général Patton.

La cérémonie du Mémorial Day fut clôturée par l'exécution des hymnes nationaux américain et luxembourgeois.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée au cimetière militaire américain de Hamm par Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre de la Force Publique :

« Your Royal Highnesses,
Your Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

Once more, on Memorial Day, we gather on this peaceful spot to celebrate the memory of those sons

of the U.S.A. who crossed the ocean to fight for the freedom of the world and the perpetuation of the occidental philosophy and way of life.

They rest here, General and soldiers, far from their homeland, far from their loved ones, but the people of my country, with a grateful thought to their liberators, cherish those tombs and care for them.

Here we are again, pausing a few minutes in the hustle and bustle of our daily life, to remember deeds of bravery, to keep in mind sacrifices brought by men who were as fond of life as we are, longing for happiness as we do. And yet their life came to an end, because they were asked to redeem the world from slavery, wrongness and destruction.

Our spontaneous feeling in the face of this sacred ground is gratitude, everlasting gratitude. Gratitude to the individuals, gratitude to the great Nation to which they belong.

But it would not be sufficient to indulge in feelings on this day. All of us we are still involved in the turmoil of this world. We have still to insure our liberty, to face danger for our national existence. Not only and not necessary by arms, but in the daily course of life, by patient improvement of our demo-

cratic institutions, by the reversal of the trend for weakness on moral principles, by a public philosophy based on self discipline and freely accepted sacrifice.

It may be that nevertheless peace is not consolidated. We must therefore do our possible to reinforce the solidarity, based on common aims and principles, especially among the western Nato nations.

The American soldier still stands in Europe. This is in itself the clearest manifestation of this solidarity. Whatever be the misunderstandings or frictions that inevitably arise in any alliance, NATO stands and must stand. The results we have obtained justify our common conviction that NATO is well embarked on a realistic and far-sighted policy.

Knowing how disastrous a new world war would be, we must continue in joining our efforts in order to avoid such disaster, in full conscience of the fact that our strength drives from unity as much as from weapons.

If death of the glorious soldiers buried here was the seed of our victory, their memory is the seed of our unity and friendship, of our moral and physical strength. »

La Conférence Intergouvernementale Benelux à La Haye

Une conférence intergouvernementale Benelux s'est tenue à La Haye les 28 et 29 avril sous la présidence de Monsieur de Jong, Premier Ministre des Pays-Bas. La délégation luxembourgeoise qui comprenait également Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, était présidée par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. La délégation belge était placée sous la présidence du Premier Ministre Monsieur Eyskens.

A la séance d'ouverture de la conférence intergouvernementale Benelux, les Premier Ministres des trois pays firent chacun une déclaration. Nous reproduisons ci-après le texte de la déclaration faite à cette occasion par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois :

Nous sommes réunis aujourd'hui à La Haye pour marquer l'affirmation de notre union et le parachèvement des objectifs de notre traité, ceci dans l'intérêt même de la plus vaste intégration européenne. Au nom de la délégation luxembourgeoise je voudrais remercier le Président et les Membres du Gouvernement néerlandais de nous recevoir à La Haye pour discuter de l'avenir du Benelux.

Le moment paraît opportun de faire le point de l'évolution de notre Union. Celle-ci a dépassé la phase des grandes décisions frappant l'imagination de l'opinion publique. D'autre part les responsables politiques risquent d'oublier que notre collaboration, la libéralisation des échanges et l'unification des

législations économiques présentent encore des lacunes par rapport aux objectifs que les signataires du Traité s'étaient proposés.

Il faut remarquer que si nous avons poussé la réalisation de notre marché commun très loin sur certains points de détail, par contre la coordination consciente et délibérée de nos politiques économiques, financières et sociales, que l'article premier du Traité met en évidence, laisse parfois à désirer. Il est vrai que nous ne pouvons méconnaître les travaux de la C.E.E. et nous y sommes profondément attachés. Toutefois il serait rationnel de dégager plus souvent un point de vue Benelux dans un système d'intégration qui soulève occasionnellement des questions fort complexes, à propos desquelles toute entente partielle est un élément de progrès. Ce progrès nous devons le poursuivre ensemble dans un marché commun européen que nous voulons efficace et large.

La poursuite parallèle de la C.E.E. et de l'Union de Benelux, cette dernière considérée comme un aiguillon et un moteur de la première, suppose une mise en ordre de nos propres idées sur la collaboration des trois pays dans les circonstances actuelles, mise en ordre à propos de laquelle un groupe restreint d'hommes d'expérience pourraient faire une contribution fort utile de réflexion et d'impulsion.

Dans un monde angoissé, dans lequel les puissances moyennes et les petits pays tel que le Luxembourg se préoccupent de certaines évolutions du droit

international et de la liberté des peuples de disposer d'eux-mêmes, notre entente en matière de politique étrangère constitue également un facteur non négligeable.

Pussions-nous apporter à ces divers aspects de notre collaboration la perspicacité et le courage de ceux qui ont dirigé nos gouvernements dans les années de gestation de l'idée de Benelux, la patience et la volonté de compromis de ceux de la phase d'ajustement de nos économies et aussi l'optimisme fondamental des auteurs de notre Traité.

A l'issue des travaux de la conférence intergouvernementale Benelux, le communiqué suivant a été publié :

Les trois Gouvernements ont souligné tout l'intérêt qu'ils attachent au renforcement de la coopération dans le cadre de Benelux. En conséquence, conformément aux dispositions du Traité, ils ont décidé de prendre les mesures suivantes :

— la suppression des formalités aux frontières intérieures au plus tard le 1^{er} novembre 1970. Il a été convenu que les formalités inhérentes à la T.V.A. ne seront supprimées qu'au 1^{er} juillet 1971.

Les décisions prises impliquent entre autres : l'instauration d'un territoire douanier unique, l'unification des droits d'accise et de leurs modalités de perception, le déplacement vers l'intérieur des pays des formalités à la frontière et des paiements relatifs à la taxe sur la valeur ajoutée, l'abolition des licences et formalités pour les produits industriels et agricoles, l'élimination du contrôle statistique aux frontières intérieures ainsi que l'organisation d'une étroite coopération en matière administrative et judiciaire.

— le renforcement, de pair avec la suppression des frontières intérieures, de la coordination de leurs politiques économique, financière et sociale, notamment en matière de politique conjoncturelle et de politique économique à moyen terme, de la promotion du progrès social, de la santé publique, de l'harmonisation des législations, de la politique en matière d'industrialisation et d'énergie, de la politique portuaire, des routes, de l'aménagement du territoire, des transports de marchandises, de la navigation aérienne et du tourisme.

Les Gouvernements ont décidé de solliciter l'avis du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux au sujet du projet de convention relative à la reconnaissance réciproque des conditions de mise sur le marché de certains produits en vue de la libre circulation de ceux-ci (procédure C.C.E.S.).

Afin d'assurer l'accomplissement de l'Union économique Benelux, les Ministres ont signé une convention relative à l'unification du territoire douanier,

une convention concernant la coopération administrative et judiciaire et deux protocoles annexés à la Convention concernant la Cour de Justice Benelux.

Le Comité de Ministres se réunira une fois par an en session extraordinaire au niveau des chefs de gouvernement afin de prendre, conformément aux articles 16 et 19 du Traité instituant l'Union économique, les décisions qui lui paraîtront nécessaires pour le parachèvement de l'Union. A cette occasion les trois Gouvernements délibéreront sur l'état de leur collaboration en général et prendront le cas échéant les décisions appropriées en vue d'une coopération plus étroite entre les trois pays.

Les Gouvernements ont constaté que les institutions de l'Union ont permis d'atteindre des résultats considérables dans la réalisation de l'Union économique.

Dans le but de faciliter le parachèvement de l'Union économique et de contribuer à la préparation des décisions gouvernementales en la matière, les trois Gouvernements ont décidé de créer un Collège d'impulsion.

Ce Collège revêt un caractère temporaire et a pour mission de faire au Comité de Ministres les propositions les mieux appropriées à la réalisation intégrale de l'Union économique.

Une délégation du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux, conduite par le Président du Conseil, a procédé avant la Conférence intergouvernementale, à un échange de vues approfondi avec une délégation des trois Gouvernements présidée par le Premier Ministre des Pays-Bas. Les Gouvernements ont décidé de renforcer leur coopération avec le Conseil interparlementaire consultatif de Benelux.

Les trois Gouvernements ont souligné l'importance des décisions qui ont déjà été prises en matière de politique étrangère, aux termes desquelles certaines questions feront l'objet de consultations avant que des décisions nationales ne soient prises à leur égard. Ils ont constaté avec satisfaction que d'autres Etats européens s'y sont ralliés.

Conscients des avantages d'une coopération notamment en matière de science, d'enseignement, de justice, d'action sociale familiale et d'aide au développement, les Gouvernements ont prié les Ministres intéressés des trois pays d'intensifier les consultations et les échanges d'informations dans ces domaines.

Les trois Gouvernements ont réaffirmé solennellement leur volonté de poursuivre l'unification européenne sur les plans tant politique qu'économique et technique.

Ils sont convaincus que les progrès accomplis ce jour en vue du parachèvement de l'Union Benelux favoriseront de manière efficace la réalisation de cet objectif.

Le Dépôt de l'Acte de Fondation de l'Institut Eurocontrol

Le 3 avril 1969 a eu lieu à l'Institut Eurocontrol, actuellement en cours de construction au plateau du Kirchberg à Luxembourg, la cérémonie du dépôt solennel de l'acte de fondation de l'Institut Eurocontrol de Navigation Aérienne.

Rappelons que la création d'Eurocontrol a été motivée par les impératifs nouveaux de la circulation aérienne, car l'intensité toujours croissante de cette circulation et la rapidité de l'évolution technique ne permettaient plus à la plupart des pays Européens de concevoir le contrôle de la circulation aérienne à haute altitude dans le cadre des frontières nationales.

L'Organisation a été instituée par une Convention que six Etats ont signée à Bruxelles le 13 décembre 1960. Ces Etats fondateurs sont la République Fédérale d'Allemagne, la Belgique, la France, le Royaume-Uni, le Luxembourg et les Pays-Bas.

La Convention a été ratifiée par les Etats signataires et est entrée en vigueur le 1^{er} mars 1963.

Le 1^{er} janvier 1965, l'Irlande a adhéré à son tour à cette Convention.

L'Organisation a pour objet de renforcer la coopération des Parties contractantes dans le domaine de la navigation aérienne et notamment d'organiser en commun les services de la circulation aérienne dans l'espace aérien supérieur.

En ce qui concerne les tâches attribuées à l'Organisation, il y a lieu de rappeler ici qu'il incombe à Eurocontrol : — de mettre au point des méthodes et des procédures opérationnelles communes et de coordonner les systèmes de contrôle de l'espace supérieur pour les divers Etats signataires de la Convention ; — d'établir et de mettre en œuvre des plans relatifs à l'organisation des services de la circulation aérienne pour l'espace supérieur de divers Etats membres ; — de mener une étude fondamentale pour déterminer le meilleur système de contrôle de la circulation aérienne à utiliser en Europe après 1980 ; ce système devra être mis en œuvre dès après 1975 ; — d'élaborer et d'exécuter un programme de travail concerté pour le Centre Expérimental et de coordonner ce plan avec les programmes des Etats membres ; — de déterminer s'il est possible et souhaitable de normaliser et de centraliser l'achat du matériel nécessaire à plus d'un pays ; — de coordonner les propositions que les Etats membres soumettent à l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) pour ce qui est de l'activité d'Eurocontrol.

Conformément à la décision de la Commission, l'Institut comportera :

- 1) une école de perfectionnement et de spécialisation du personnel des services de la navigation aérienne, notamment pour la formation de contrôleurs, d'ingénieurs de maintenance, de techniciens et de programmeurs ;
- 2) un centre de formation normalisée, conçu selon des principes définis en commun ; cette formation serait assurée à l'aide de cours préparés à l'intention des instructeurs des Administrations nationales et d'Eurocontrol ;
- 3) des installations propres à permettre la formation « ab initio » des contrôleurs ;
- 4) un centre de documentation à développer dans l'avenir.

Les Ministres sont en outre convenus que l'Institut serait également ouvert à des stagiaires venant d'Etats tiers et que l'enseignement serait dispensé à titre onéreux avec droits d'inscription. L'objectif de l'Institut, outre de parfaire les connaissances des agents des services de la circulation aérienne en leur donnant des cours et en organisant des groupes d'étude et des conférences conformément à un programme pré-établi, sera de compléter l'enseignement qui est dispensé dans les centres nationaux de formation.

L'Institut se composera des éléments suivants : Contrôle de la circulation aérienne, Traitement des données et Partie technique ; Section de formation linguistique ; Administration et Services Généraux. Le personnel permanent comprendra des instructeurs et leurs assistants ; les cours seront assurés pendant les 45 semaines de l'année scolaire pour une centaine d'étudiants en moyenne. Un programme de formation correspondant aux trois catégories de personnel technique susvisées, sera prévu pour les contrôleurs, les programmeurs et analystes et les ingénieurs et techniciens de maintenance. Ces programmes procéderont évidemment d'une vue d'ensemble, chacun étant conçu pour assurer une formation spécialisée, mais dans une optique rappelant toutefois que les différents services et installations ATS constituent un ensemble cohérent. Le personnel et les installations seront prévus en fonction des divers programmes de formation. La section linguistique sera dotée d'un laboratoire de langues avec installations ultra-modernes permettant un enseignement audio-visuel.

La cérémonie du dépôt solennel de l'acte de fondation de l'Institut Eurocontrol à Luxembourg fut présidée par Monsieur J. Keyzer, Secrétaire d'Etat aux Transports et « Waterstraat » des Pays-Bas, Président de la Commission permanente d'Eurocontrol. Assistèrent à la cérémonie plusieurs Ministres respon-

sables de la navigation aérienne, le Directeur Général d'Eurocontrol et des hauts fonctionnaires des Etats membres d'Eurocontrol qui participèrent ensuite à la vingt-troisième session de la Commission permanente d'Eurocontrol.

Voici le texte de l'allocution prononcée à l'occasion du dépôt de l'acte de fondation de l'Institut par Monsieur Marcel Mart, Ministre luxembourgeois des Transports :

« Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

C'est une coïncidence heureuse qui me permet de prendre la parole aujourd'hui devant mes collègues de la Commission permanente d'Eurocontrol, alors que je participe pour la première fois à une session de cette Commission.

Vous avez bien voulu, Monsieur le Président, me souhaiter la bienvenue parmi vous et je vous remercie des aimables paroles que vous avez prononcées à l'égard du Grand-Duché de Luxembourg.

Je dois dire que je me félicite grandement de la décision prise par votre Commission de créer à Luxembourg, l'Institut Eurocontrol de la Navigation Aérienne.

Nous sommes très heureux et fiers d'avoir pu en faciliter l'installation dans cet ensemble européen du plateau du Kirchberg.

Il nous est particulièrement agréable que ce soit une école d'avant-garde qui trouve son implantation dans l'enceinte accueillante de la Ville de Luxembourg, première capitale des Institutions de l'Europe unifiée.

En raison de ses perspectives de développement, l'Institut souligne la véritable vocation de l'Europe, à savoir la formation d'une nouvelle élite de jeunes se préparant aux tâches de la civilisation technique et scientifique de l'an deux mille, en vue de préparer un avenir plus prospère et plus fraternel pour la génération future.

Puisque l'Institut ouvrira, le cas échéant, ses portes à des stagiaires venant de pays qui ne sont pas membres de l'Organisation Eurocontrol, l'enseignement dispensé à Luxembourg contribuera au rapprochement d'hommes venant de nations et de continents différents, démontrant ainsi le caractère ouvert de l'Europe, grâce à l'instrument d'unification par excellence qu'est la maîtrise de la science dans le monde moderne.

Le Grand-Duché de Luxembourg se réjouit en tout cas de les accueillir tous. Nous ferons évidemment tout ce qui sera en notre pouvoir pour que leur séjour ici soit agréable. Certains qu'ils partiront de l'Institut avec un enrichissement de leurs connaissances, nous voulons également qu'ils gardent de leur passage à Luxembourg le meilleur des souvenirs.

J'espère, Monsieur le Président, qu'il en sera de même de cette journée, où la Commission va tenir sa XXIII^{me} session, la première sur le sol luxembourgeois.

Nous souhaitons tous qu'elle soit fructueuse et qu'elle marque un nouveau jalon dans les progrès d'Eurocontrol et de la coopération européenne. »

A l'issue de la session de la Commission permanente d'Eurocontrol, le communiqué suivant a été publié :

La Commission permanente des Ministres de l'Organisation européenne pour la Sécurité de la Navigation aérienne « EUROCONTROL » a tenu sa XXIII^{me} session ce jour à Luxembourg, au Centre européen du Kirchberg, sous la présidence de S.E. M.J. Keyzer, Secrétaire d'Etat des Transports et des Travaux Publics des Pays-Bas.

- 1) Cette session a été précédée de la cérémonie du dépôt de l'acte de fondation de l'Institut Eurocontrol de la Navigation Aérienne en voie de construction sur le plateau du Kirchberg près de la ville de Luxembourg. La création de cet Institut a été décidée le 7 décembre 1967 pour assurer la formation avancée et spécialisée du personnel des services de la navigation aérienne. L'Institut accueillera non seulement le personnel de la région desservie par Eurocontrol, mais aussi d'autres pays, européens ou extra-européens. Le personnel permanent de cet Institut comprendra au départ une soixantaine de personnes dont la moitié constituera le cadre enseignant qui prendra en charge en permanence une centaine d'élèves ou de stagiaires.
- 2) La Commission s'est prononcée en faveur de la négociation d'un nouvel accord avec la Suisse en vue de développer la coopération existant entre ce pays et Eurocontrol.
- 3) Elle a pris note d'un rapport élaboré par un groupe d'experts fiscaux indépendants en vue de la recherche d'une solution permettant d'aboutir à une équité financière en matière de perception d'impôts directs et indirects liés aux activités de l'Organisation.
- 4) Les Ministres ont décidé d'instaurer avant la fin de 1971 un système de redevances pour l'usage des installations de contrôle, de télécommunications et de radio-navigation et ont pris les dispositions budgétaires adéquates en vue de la création d'un service commun de redevances doté des moyens modernes de traitements automatiques des informations.
- 5) Les Ministres ont également approuvé un règlement à l'Agence de procéder, dans les délais les plus brefs, au recrutement de personnel pour Maastricht qui est appelé à devenir un des centres de contrôle les plus modernes.

Politique monétaire européenne

Le bulletin mensuel du Mouvement Européen aux Pays-Bas « Nieuw Europa » vient de publier dans son édition du mois de juin un article dans lequel Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et Ministre des Finances, expose ses idées sur la politique monétaire des Communautés Européennes. Nous reproduisons ci-après le texte de cet article intitulé : « Politique monétaire européenne » :

1) Une approche lente et circonspecte

Alors que le thème paraissait académique et prématuré pendant de longues années d'existence de la C.E.E., la poursuite d'une politique monétaire, concertée et convergente, sur le plan européen s'est brusquement révélée comme un objectif désirable, voire inéluctable, depuis la fin de 1967, c'est-à-dire pratiquement depuis la dévaluation de la livre sterling. Comme cela arrive si souvent, il fallait l'épreuve et l'alerte chaude pour que les yeux s'ouvrirent sur un état de choses révélant à la fois la précarité de la stratégie et l'impréparation des esprits dans les pays de la Communauté à l'égard des remous monétaires internationaux. Il est vrai que la flambée d'intérêt pour une solidarité monétaire des Six a été suivie d'un assoupissement au fur et à mesure que les choses paraissaient s'arranger ou se calmer sur le plan mondial. La crise du franc français de novembre 1968 devait provoquer un nouveau sursaut, d'autant plus que la controverse sur l'alternative de la réévaluation du mark ou de la dévaluation du franc mettait à nu certains mécanismes délicats de la collaboration au sein d'une communauté économique.

L'ouragan passé, certains des enseignements des crises successives risquaient, une fois de plus, de sombrer dans l'indifférence ou l'oubli. Il faut savoir gré à la Commission de Bruxelles et aux Ministres des Finances des Six d'avoir osé formuler de nouvelles interrogations sur la coopération monétaire des Six et d'aborder franchement la mise en discussion de certaines idées reçues.

Cela commença en février 1968 à Rome, à l'occasion d'une conférence des Ministres des Finances, avec une communication confidentielle de la Commission sous forme de mémorandum sur l'action de la Communauté dans le domaine monétaire. Ce document fut traité avec la plus grande discrétion en raison de la nature des problèmes à traiter.

Il fallut attendre la conférence des Ministres des Finances à Rotterdam, les 9 et 10 décembre 1968, pour qu'une réaction des responsables de la politique monétaire dans les six États se fit jour. Une fois de plus, l'affaire fut traitée avec la circonspection nécessaire. Mes collègues me firent l'honneur de m'inviter à introduire le débat par une déclaration conforme

à mes convictions depuis longtemps acquises sur la nécessité de l'intensification de la collaboration monétaire, accompagnée d'une certaine institutionnalisation de ces rapports.

Les arguments que j'avance pour une telle action sont tirés d'abord des impératifs d'une union économique, à laquelle aspire la Communauté selon son statut même.

En effet, je n'ai jamais pu me convaincre de la possibilité d'édifier une union économique, même celle qui ne serait pas poussée à l'extrême, sans des engagements formels sur les parités et sans une politique monétaire au service de la politique commerciale interne et externe.

Il s'agit aussi, à mon avis, d'un problème de sécurité juridique et économique pour tous les partenaires, alors que les instruments de la politique monétaire utilisés sans égard à l'intérêt commun, risquent de provoquer des distorsions et des discriminations incompatibles avec un marché libéré des autres entraves.

A la suite de leur échange de vues, les Ministres des Finances donnèrent mandat au Comité Monétaire de poursuivre, en collaboration avec le Comité des Gouverneurs des Banques Centrales, ses travaux sur les progrès à accomplir dans le domaine des relations monétaires. Cette formulation fort prudente, dénota le souci de ne pas préjuger les options de fond en la matière. Le Comité remit un rapport intérimaire en date du 15 janvier dernier.

2) Deux tendances

A propos de l'intégration monétaire, deux thèses et deux tempéraments s'affrontent. Les deux opinions se fondent d'ailleurs sur une même conception de base, à savoir que le rapprochement monétaire n'a de sens, ni de chance de succès, qu'en fonction des progrès de l'intégration économique et budgétaire. Après tout, la monnaie est le véhicule des échanges et la valeur d'une politique monétaire se fonde sur le comportement général de l'économie. Où les esprits — et les tempéraments — se séparent, c'est lorsqu'il s'agit de déterminer les rapports de causalité et l'ordre chronologique de l'action à entreprendre dans les deux domaines, si naturellement liés entre eux.

Pour les uns la communauté monétaire ne pourra tomber que comme un fruit mûr de l'arbre de l'intégration économique. La priorité dans nos préoccupations devrait revenir à l'action en matière de politique conjoncturelle, structurelle et budgétaire.

D'autres affirment au contraire que le succès d'une politique commerciale et conjoncturelle de la Communauté présuppose un levier puissant, une discipline acceptée, qui se fonde sur une concertation préalable des principes d'action monétaire, voire même sur une unification monétaire.

A mon avis, comme on l'a constaté dans d'autres domaines, et en présence de la complexité des politiques économiques, composées à la fois d'éléments nationaux et d'éléments communautaires, il faut susciter l'action réciproque des phénomènes économiques et financiers les uns sur les autres. En d'autres termes, il faut attaquer le problème aux deux bouts de l'approche possible et développer des initiatives parallèles.

Je relève avec satisfaction que la Commission dans son mémorandum du 12 février dernier sur la coordination des politiques économiques et la coopération monétaire, envisage la question dans cette fondamentale dualité.

3) *Les propositions de la Commission des Communautés Européennes*

En effet, la Commission a formulé entre-temps des propositions concrètes, consciente qu'elle est que l'inaction serait susceptible de provoquer de graves déséquilibres en présence des progrès de l'intégration dans d'autres domaines.

Le Mémorandum, publié en février 1969, envisage d'abord une action renforcée à propos de la concertation des politiques à court et moyen terme. Pour ce qui est de la politique courante, la Commission demande que les Etats membres s'astreignent à des consultations préalables au sujet de certaines décisions et mesures ayant une incidence sur les économies des partenaires, notamment à propos de l'évolution des prix, des revenus et de l'emploi, de la politique budgétaire globale et des modifications de la fiscalité, dont les effets peuvent se faire sentir aux frontières.

La Commission propose ensuite de décider avant la fin de la période de transition, c'est-à-dire pratiquement avant le 1^{er} janvier 1970, d'instituer un mécanisme de coopération monétaire au sein de la C.E.E. Celui-ci prévoit d'abord un soutien monétaire à court terme. Chaque pays s'engage à mettre à la disposition des autres Etats membres un montant de réserves monétaires ne dépassant pas certains plafonds. Le droit de tirage concédé à chaque partenaire s'exercera sur simple appel du pays en difficultés. Ce concours mutuel serait accompagné d'un examen en commun par les « Six » des moyens à mettre en œuvre pour rétablir la situation du pays « tireur ». Si aucun accord n'intervenait sur ce point, le crédit serait limité à trois mois. En cas d'accord, il pourrait être renouvelé ou relayé par un concours financier à moyen terme.

4) *Aspects techniques et politiques de la proposition*

On peut apprécier l'initiative de la Commission sous deux angles de vue différents. Tout d'abord on est amené à en analyser les mérites techniques et l'efficacité économique immédiate.

Une première question est celle de savoir si le mécanisme envisagé répond à la notion du concours mutuel prévu par le Traité de Rome dans son article 108.

Il y a une différence dans la procédure et la perspective plutôt que sur le fond et l'objectif. Alors que le concours mutuel semble avoir été envisagé par les auteurs du Traité comme une thérapeutique applicable après coup en cas d'accidents, selon des modalités à arrêter de cas en cas, la proposition actuelle y introduit un facteur prévisionnel et schématique, qui crée effectivement un système de droits de tirage réciproque. De ce fait elle améliore l'économie générale des dispositions du Traité sur les remèdes à apporter aux déséquilibres dans les balances de paiement, en retardant pour le moins le moment où seraient susceptibles de s'appliquer des restrictions ou des mesures de rétorsion contraires au bon fonctionnement du marché unique.

Certes, les modalités techniques du schéma proposé doivent être discutées, précisées et affinées. Elles laissent subsister des interrogations ou des appréhensions sur l'efficacité du système.

Une des objections présentées d'emblée est tirée de l'automatisme du premier tirage. En n'exigeant aucune condition ou examen préalables, n'ouvre-t-on pas la voie à la facilité et à l'épuisement rapide des ressources du système ?

Ce premier concours financier de trois mois au plus, qui est inconditionnel, ne préjuge-t-il pas en fait les décisions ultérieures au sujet du prêt (celui-là conditionnel) à moyen terme ?

Y aurait-il moyen d'atténuer l'automatisme du premier appel de fonds par un système d'indicateurs judicieusement choisis dont les évolutions concordantes justifieraient à la fois le concours mutuel et sa réversibilité ?

Pourrait-on renforcer le caractère monétaire des avoirs prêtés et la discipline des débiteurs en prévoyant des clearings périodiques dont les soldes seraient payables en or, en dollars ou par recours à des concours financiers sur un plan plus général (F.M.I. par exemple) ?

Le cadre de cet article ne se prête pas à la discussion de ces aspects techniques de la nouvelle institution. Le Comité Monétaire se prononcera à ce sujet.

L'essentiel à retenir est que la nouvelle institution reconnaît définitivement la solidarité des pays de la Communauté en matière monétaire et qu'elle les dote d'un organisme d'intervention qui sera mis au service de cette solidarité.

C'est pourquoi — et c'est le second aspect de ce projet — le mémorandum de la Commission prend un relief politique particulier à un moment où les bonnes volontés européennes sont émoussées ou découragées.

Abstraction faite de tout autre aspect, la proposition de la Commission a l'insigne mérite d'avoir été formulée — donc d'exister. Aussi faut-il souhaiter que le Conseil des Ministres consacre par une décision prompte et judicieusement équilibrée une première forme de solidarité monétaire, la mise en place d'un instrument d'action monétaire fonctionnant dans le cadre propre de la Communauté.

5) Une étape vers l'union monétaire

Comment la nouvelle institution s'insère-t-elle dans un plan plus vaste d'union monétaire ? Quelles sont les perspectives de cette dernière ?

Le système de tirages proposé ne modifie pas essentiellement les rapports entre les institutions monétaires nationales et leurs attributions propres.

Il faut d'ailleurs avouer franchement qu'il est bon que les Etats membres, au stade actuel du développement politique, gardent des responsabilités monétaires propres, spécialement celle d'assurer l'équilibre de leur balance des paiements, avec toutes les sanctions économiques que cette obligation comporte.

Le nouveau concours est susceptible de renforcer la stabilité des monnaies européennes, mais il ne résout pas définitivement le problème de la fixité des parités, qui pourrait se poser avec acuité, si les Gouvernements suivaient le courant d'idées récemment lancé de taux de change variables sur le plan des relations financières internationales. Rappelons ici que l'article 107 du Traité dispose que « chaque Etat membre doit traiter sa politique en matière de change comme un problème d'intérêt commun ». La procédure des changements de parité entre partenaires reste le problème le plus délicat. Elle devra être encore approfondie et précisée.

L'opportunité de la suppression des marges de fluctuation des cours de change entre les monnaies des Six est à l'étude actuellement. Elle pose des problèmes techniques assez complexes. Ceux-ci ne sont solubles qu'en fonction d'une plus large prise de conscience de la solidarité de fait déjà établie entre les économies des six pays. En d'autres termes, un réseau de crédits monétaires réciproques, s'appuyant sur un « code of behaviour » et une concertation plus poussée de la politique économique, ainsi que sur une certaine harmonisation des instruments et des conditions de création monétaire, devraient être les prochaines étapes sur la voie de la création d'un marché commun présentant les caractéristiques d'un marché intérieur.

Toutefois, il ne faut pas sous-estimer les difficultés de cette entreprise. Les Etats ne renoncent pas aisément à certains attributs de la souveraineté monétaire. Mais précisément, n'y aurait-il pas un avantage à « objectiver » les règles et les politiques monétaires, pour en faire un instrument d'arbitrage économique entre les partenaires. Pourquoi vouloir se soustraire à un code monétaire accepté par tous ?

6) Autres approches

Il y a encore d'autres approches susceptibles de promouvoir une politique communautaire.

Il n'est pas exclu que la principale impulsion nous viendra de la nécessité d'un marché européen des capitaux et des conditions actuelles de son fonctionnement.

A cet égard l'usage d'une monnaie de compte, dont la définition serait consacrée moins par des mesures légales ou réglementaires que par sa conformité aux exigences du marché, pourrait rendre d'éminents services.

J'ai souvent préconisé l'usage d'une monnaie de compte européenne. La Commission de Bruxelles poursuit l'étude des moyens susceptibles de mettre de l'ordre dans le chaos des unités de compte prévues par les Traités et autres réglementations. Je persiste à croire que, sans forcer les choses, le seul préjugé favorable donné à une telle unité de compte, qui ne se substituerait pas aux monnaies nationales, mais dont l'application volontaire dans les contrats serait admise, constituerait un acte de grande portée politique et financière.

Par ailleurs le marché européen des capitaux, dont l'éclosion sous forme d'émissions en euro-dollars est une réalité, se consolidera et s'européisera au point de vue des preneurs de capitaux, si nous le dotons d'une monnaie de compte fondée sur les monnaies nationales des Six, avec ou sans référence à l'or. La création d'un chèque de voyages libellé en unités de compte européennes frapperait particulièrement l'imagination de l'opinion publique.

7) L'Europe et le monde

L'action propre des Six ainsi préconisée ne conduit-elle pas à un compartimentage des marchés monétaires internationaux, contraire à l'universalité à laquelle tendent les échanges libres entre les nations ? Effectivement les accords conclus sur le plan mondial et le fonctionnement des institutions financières telles que le Fonds Monétaire International ont été un des facteurs essentiels de l'expansion du commerce mondial et du développement du bien-être de tous au cours des dernières décennies.

D'ailleurs, sur le plan mondial, la coordination des Six pourrait être un facteur d'influence et d'efficacité. Dernièrement, les six pays de la Communauté ont réussi à faire accepter un veto de blocage en leur faveur à propos des grandes initiatives monétaires dans le cadre du Fonds Monétaire International. Cette acquisition est compromise si nous ne parvenons pas à assurer la cohésion des Six en toutes circonstances à travers un fonds de coopération monétaire de la Communauté Economique Européenne.

C'est pourquoi, la Commission le souligne à son tour, tout système de collaboration européenne, doit rester branché sur les organisations et les arrangements plus vastes. Il doit aussi être aménagé de façon que l'accession de nouveaux pays au Marché Commun n'en soit pas rendue impossible, pourvu que ceux-ci acceptent les mêmes disciplines. En ce sens, conformément à la vocation générale de la Communauté, toute action doit rester ouverte sur le monde et lui apporter un supplément d'ordre et de stabilité financiers.

La Foire Internationale de Luxembourg

Le 29 mai 1969 a eu lieu l'ouverture solennelle de la 21^{me} Foire Internationale de Luxembourg en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, des membres du Corps diplomatique et des institutions européennes ainsi que de très nombreuses personnalités de la vie politique et économique.

La 21^{me} F.I.L., à laquelle participent officiellement la République Fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, l'Espagne, la France, l'Italie et l'U.R.S.S., a accueilli cette année plus de 1 800 exposants venus de quarante-et-un pays. Les principales participations sont par ordre d'importance la République Fédérale d'Allemagne avec 625 expo-

sants, le Luxembourg avec 295 exposants, la France avec 291 exposants et la Belgique avec 252 exposants.

Au cours de la cérémonie d'ouverture de la Foire Internationale de Luxembourg, des discours furent prononcés successivement par Monsieur Georges Thorn, Président de la F.I.L., Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes, du Tourisme et des Transports, et Monsieur Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours du Ministre de l'Economie Nationale :

Discours de Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale

« Altesses Royales,

Vous honorez traditionnellement de Votre haute présence la cérémonie inaugurant la plus importante manifestation économique de l'année.

Vous documentez ainsi Votre intérêt constant pour le développement économique, et, au-delà, pour le bien-être du pays.

Ce gage nous est d'autant plus précieux que le pays se trouve à un moment crucial de son histoire.

D'un côté nous devons jouer la carte de l'expansion et de la diversification de notre potentiel économique pour affronter à armes égales l'âpre compétition au sein du Marché Commun.

De l'autre côté nous ne saurions nous contenter d'être une société efficace; nous devons également progresser vers une société reprise de justice sociale.

Les deux notions-clefs d'une société moderne, justice sociale et efficacité économique, doivent être traitées avec un souci constant de synchronisme, car une société pauvre ne saurait aspirer à être juste.

La richesse et la prospérité pour tous ne se créent pas d'elles-mêmes. Il ne suffit pas de les appeler pathétiquement dans des programmes ou dans des résolutions. Il faut créer les conditions de leur développement et parmi ces conditions range en premier lieu la volonté de mutation, la volonté de changer les conditions de travail et de vie, l'acceptation des modifications de structure. Une société qui n'accepte pas de changer est une société sclérosée, une société en recul.

Cette tendance au maintien des structures, à la sauvegarde des habitudes et des privilèges du passé est particulièrement vive dans notre pays qui s'est toujours refusé d'instinct aux aventures et aux révolutions.

Malheureusement les formidables progrès de la science moderne, qui nous obligent à produire et à vendre aujourd'hui des produits qui dans leur grande

majorité étaient totalement inconnus il y a trente ans, nous forcent à nous adapter de plus en plus rapidement.

La société du 20^{me} siècle qui n'accepte pas la mutation permanente de ses structures grâce à des mécanismes de reconversion intelligents sera vouée à des spasmes révolutionnaires qui enfanteront dans la douleur générale les réformes qui auraient pu être accomplies dans l'équilibre de la sagesse courageuse.

Tirons-en notre parti et tâchons d'être ouverts au progrès, soucieux de ménager les transitions nécessaires et prêts à aider ceux qui seront inévitablement les victimes des mutations nécessaires.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le Ministre de l'Economie Nationale est généralement convié le jour de l'ouverture de la Foire à dresser le tableau économique, à dégager les lignes de force et les faiblesses et à faire des propositions de thérapeutique.

Conscient de l'exemple que m'ont donné mes prédécesseurs, je me plie volontiers à l'exercice qu'on me demande à juste titre.

Je sais parfaitement que c'est délicat et hasardeux à la fois.

La leçon du passé est en effet fort riche, allant de l'analyse pénétrante de feu M. Michel Rasquin, du diagnostic franc de M. Paul Wilwertz, des vues d'avenir et d'orientation industrielle de M. Paul Elvinger aux raisonnements rigoureux de M. Antoine Wehenkel.

Je ne voudrais pas manquer à cette tradition qui fait de la tribune de la Foire Internationale une espèce de chaire d'où les grands-prêtres de l'économie peuvent énoncer des vérités parfois douloureuses et lancer des messages qui s'adressent sans esprit partisan à l'ensemble des forces actives de notre pays.

Mon propos est de vous entretenir de l'évolution économique, d'éclairer différents points, de souligner les impératifs de la croissance, d'éliminer une série

d'équivoques et de préciser mes vues dans différents domaines.

En ce début de 1969 la conjoncture se présente sous un jour extrêmement favorable.

Au 1^{er} trimestre la production d'acier était en augmentation de 16,4% par rapport à la période correspondante de 1968. La formation brute de capital fixe a connu un essor de plus de 14% sous l'impulsion des investissements considérables réalisés par la sidérurgie et d'autres entreprises industrielles.

Dans presque toutes les branches de production industrielles, comme p. ex., les boissons et le tabac, l'impression et l'édition, le secteur chimique et parachimique, l'industrie des minéraux non métalliques, et d'autres les commandes sont bonnes et notre secteur tertiaire, des banques au commerce, des transports au tourisme, se ressent favorablement du pouvoir d'achat accru de notre population en particulier et de celui de nos voisins européens et internationaux en général.

Pour l'année entière nous pouvons nous attendre à une progression du produit national brut en termes réels d'au moins 3,5% et notre marché de l'emploi recommence à souffrir ci-et-là de symptômes de pénurie.

Tout compte fait voilà un tableau qui inspire confiance et qui rayonne d'optimisme.

Sans vouloir jouer à la cassandra à tout prix je manquerai cependant à mon devoir en passant sous silence certaines considérations qui nous rappellent la vulnérabilité de notre prospérité économique.

En effet, les remous monétaires à l'étranger, sur lesquels nous n'avons pas de prise, n'ont pas disparu comme par enchantement. Différentes réalisations d'ordre social en instance législative concourent pour augmenter les coûts de production.

L'amélioration des commandes en sidérurgie, compte tenu de la durée normalement courte de la reprise dans le cycle conjoncturel et des conditions de marché, doit encore se traduire par des rentrées plus favorables sur le plan des prix. Les prochains mois doivent aussi nous renseigner si le mouvement est cette fois plus durable et s'il n'a pas été gonflé pour une part par la spéculation.

Enfin, l'introduction de la TVA, chose faite aux Pays-Bas et en préparation en Belgique, a été assortie d'accidents de prix et d'une psychose qu'il importe de surveiller chez nous.

Je n'ai pas l'intention de noircir le tableau qui, statiquement, présente des points lumineux.

Gardons cependant à l'esprit que la vapeur peut être renversée rapidement sur le plan conjoncturel et cela évidemment sous l'influence de forces qu'il n'est pas dans notre pouvoir de canaliser et d'orienter.

Mes soucis les plus tangibles se concentrent sur le plan des coûts et des prix. Je sais malheureusement qu'en période de conjoncture ascendante et d'euphorie générale, les recommandations de prudence et de modération trouvent rarement des oreilles attentives.

Néanmoins je vous invite à réfléchir sur les conséquences possibles de l'effet combiné d'une hausse trop importante des coûts de production, d'un gonflement psychologique des prix à la suite de l'introduction de la TVA, des répercussions inévitables d'ajustements monétaires dont on ne cesse de parler dans les milieux avertis et d'un accroissement des charges budgétaires en vue de satisfaire les revendications de plus en plus pressantes auxquelles se trouve confronté notre Etat.

Notre équilibre économique est trop précaire et trop fragile pour ne pas inspirer des avertissements devant les conséquences d'une politique de facilité qui risquerait finalement de se retourner contre nous et de nous réserver des réveils terribles.

Ceci dit, j'aimerais passer à un sujet — la croissance économique — qui me préoccupe, bien que l'évolution du PNB ne soit pas un fétichisme pour moi.

Je n'ai pas la prétention d'en examiner toutes les composantes.

Différentes observations de principe et sans doute certaines ouvertures s'imposent néanmoins.

Le facteur démographique et l'évolution de l'emploi donnent à réfléchir.

Démographiquement, nous sommes un peuple de vieux. Ajoutez-y un taux de natalité qui range parmi les plus bas de l'Europe et vous mesurez les charges et les risques de l'avenir.

Il y a deux mois, j'ai cité à la tribune de la Chambre des Députés les chiffres qui indiquent la proportion de la main-d'œuvre étrangère dans les secteurs essentiels de notre économie. Les taux en question fluctuent de 15 à 85%. A partir de là, j'avais déduit une double conclusion.

Le malthusianisme à l'immigration a vécu.

Il ne peut plus renaître sous quelque forme que ce soit. En second lieu, notre économie doit être compétitive au point qu'elle peut offrir d'excellentes conditions salariales et sociales. En effet, nous ne pouvons nous permettre le reflux de la main-d'œuvre dans les pays d'origine ou ailleurs. Or, ce transfert se manifesterait dès que nous serions rattrapés ou dépassés.

Il faut regretter en second lieu que les transferts de secteur à secteur sur le plan interne n'ont pas toujours opéré dans le sens souhaité.

Ainsi, le secteur industriel a profité relativement peu des départs dans d'autres branches.

Je ne m'inscris nullement en faux contre Clark et Fourastié. Mais enfin, le transfert n'est salutaire que dans la mesure où il enrichit les branches qui ont besoin de main-d'œuvre et qui travaillent productivement.

C'est déjà effleurer l'aspect de la mentalité et de l'adaptation. J'y viendrai tantôt.

*

La croissance est déterminée aussi — la disproportion entre secteurs à développement rapide et modeste est là pour le documenter — par notre appareil de

production et de distribution en place et par la politique d'industrialisation.

Quant aux structures en place, il faut répéter sans cesse que nos entrepreneurs doivent rationaliser, se réorienter au besoin, analyser les chances du marché, mettre en œuvre des formules de regroupement et de coopération.

Le moment viendra — et il viendra rapidement — où les secteurs restants le seront à leur tour.

Chaque coup de fouet donné par le progrès à nos structures de production et de commercialisation se traduit par une contribution à la croissance.

Il faut d'autre part activer la croissance par l'industrialisation.

L'auditoire est fixé sur l'effort d'information et de propagande que nous faisons. La remise sur pied du Comité de développement économique, l'élaboration de brochures et de matériel de propagande, l'organisation de missions prospectives à l'étranger documentent entre autres notre volonté de renouveau industriel et de développement économique.

Avec Goodyear le Gouvernement a conclu un accord d'application de la loi-cadre industrielle en vertu duquel cette firme construira une usine de moules pour la fabrication de pneumatiques donnant lieu à un investissement de 250 mio de francs et à la création de 250 emplois dont la plupart hautement spécialisés.

Les négociations avec la firme britannique Alumas ont pu être menées à bonne fin et une petite usine pour la fabrication de moulages en aluminium sera érigée à Troisvierges en offrant 60 nouveaux emplois.

Sous l'impulsion décisive du Gouvernement Arbed et Continental Ore Corporation ont décidé de créer ensemble une unité de production de ferro-alliages à Dommeldange procurant, au départ, une centaine de nouveaux emplois. Le Gouvernement se félicite d'autant plus de cette création que les nouveaux emplois faciliteront grandement la reconversion de l'usine de Dommeldange qui avait jeté quelque désarroi dans la région.

D'autre part les contacts pris à Washington et en Europe ont abouti à l'offre d'une chaîne hôtelière américaine bien connue visant à la construction d'un hôtel de grandes dimensions à Luxembourg en vue de faire face aux besoins toujours croissants du tourisme international. Cette initiative, en dehors de la création d'environ 80 emplois, présente l'avantage de rattacher le Grand-Duché à un réseau mondial d'hôtels et de transport par bus et par avion desservant les principales régions touristiques tant en Europe qu'aux États-Unis.

Les nouvelles formules d'exploitation de notre aéroport national vont du reste dans la même direction et j'espère que les négociations que nous avons commencées dans la capitale américaine en vue de l'octroi d'autorisations d'atterrissage évolueront favorablement.

Par ailleurs je puis vous signaler que la Commission spéciale de la loi-cadre industrielle est en train d'aviser une série de projets d'investissements cou-

rants qui, pris ensemble, se traduiront par un renforcement substantiel de notre potentiel industriel.

Dans le même ordre d'idées j'espère qu'il nous sera possible, dans les mois et les années à venir, à convaincre certaines grandes firmes déjà établies au Luxembourg à dépasser le point de non retour, au-delà duquel l'effort d'agrandissement et de modernisation est pratiquement continu.

Enfin nous allons déployer tous les efforts nécessaires en vue d'attirer de nouvelles entreprises industrielles et tertiaires dans le pays et je pense que les négociations que nous menons actuellement avec un certain nombre de firmes aboutiront dans l'un ou l'autre cas à un résultat concret.

*

En ce qui concerne nos efforts d'ensemble, il est bon de mettre en évidence quatre points importants :

Le premier point a trait à la main-d'œuvre.

Il faut bien sûr faire la nuance entre les besoins à court et à moyen terme.

Dans les années à venir, l'évolution en sidérurgie et en agriculture et la libération d'effectifs suite à la rationalisation dans d'autres secteurs nous confronteront avec un problème d'emploi.

Les décisions à prendre et les encouragements à prodiguer s'inscrivent dès lors dans ce cadre.

Un inventaire prévisionnel précis doit être élaboré de concert avec nos entreprises. En l'absence de cet effort, c'est l'improvisation et l'équivoque des chiffres.

La formation professionnelle et recyclage sont indispensables à leur tour.

Nous manquons de techniciens et de personnel de cadre pour les industries qui se développent ou s'implantent nouvellement.

Si on ne remédie pas rapidement à la carence constatée, le fossé se creuse et nos chances de croissance diminuent.

Un deuxième point concerne le financement sur place des investissements.

Je sais bien que les dimensions de notre pays sont réduites et que nos banques ont déjà consenti des efforts appréciables.

Le temps est venu pour dresser à nouveau l'inventaire de nos possibilités.

Un effort préparatoire a été fait lors de la consultation du Conseil Economique et Social sur une formule possible de société nationale d'investissement et lors de la mise au point du projet de loi portant création d'organismes financiers dans l'intérêt de l'investissement productif et de croissance économique. Le projet en question sera soumis bientôt aux débats parlementaires.

Les structures institutionnelles importent peu. Un examen d'ensemble devrait à nouveau clarifier quelles sont les possibilités de nos établissements de crédit, des organismes qui centralisent l'épargne institutionnelle et comment il faut procéder plus concrètement pour mobiliser l'épargne, la déterminer à l'investisse-

ment productif et pour retenir dans le circuit interne une bonne part de liquidités de seconde zone.

Pour ce qui est de l'infrastructure et de sites industriels nous commençons à bouger, après un long sommeil.

Plusieurs expériences sont en cours.

Les communes sont invitées à nouveau — non pas à réclamer une industrie par localité — mais à faire un inventaire des sites disponibles, de préférence des propriétés des instances locales, et à indiquer la disponibilité en services publics.

Nous devons en venir à la formule de zonings industriels, soit de terrains aménagés et valorisés, prêts à accueillir les investisseurs.

Ici encore, les vues courtes et le fait d'être trop regardant ne nous mènent nulle part.

Enfin, et c'est là un dernier point que je désire toucher, il faut songer aux possibilités que nous offre la prestation de services et nous occuper du phénomène qu'on qualifie volontiers par l'explosion du tertiaire.

Le marché des Eurodollars est bien fourni chez nous. L'ouverture de l'esprit et l'ambiance européenne sont également favorables pour d'autres ouvertures.

Je pense dès lors qu'il s'agit de faire davantage pour développer chez nous le tertiaire européen et international.

L'étranger envie des fois certaines facilités de notre régime fiscal, mais enfin, la compétition est ce qu'elle est, elle se manifeste sur les plans les plus divers et ne se règle pas toujours en termes de courtoisie et d'abandon.

Notre pays est indiqué pour accueillir un nombre plus élevé de centres de décision, de « headquarters », pour tirer profit de leurs effets d'entraînement.

Une série d'atouts existe. Nos chances ne doivent pas être gâtées par l'application pointilleuse de textes et la crainte du nouveau.

*

Je placerais volontiers le problème d'une nouvelle infrastructure de la Foire dans le même contexte.

Le moment est venu de passer aux actes et d'arrêter les formules techniques et économiques. Si bien sûr une initiative de ce genre comporte le concours des autorités sur plusieurs plans, il saute aux yeux que la mise au point du projet par les intéressés requiert l'évaluation précise du coût, la confection d'un plan de financement et la consolidation de l'organisme qui fournira le support de la nouvelle Foire.

Je suis convaincu que les choses peuvent être menées rondement désormais à partir d'une collaboration franche et concrète.

*

En tant que responsable politique je ne saurais taire certaines réflexions que les événements récents sur le plan intérieur m'ont inspirées.

En essayant de trouver les formules les plus adéquates, je ne dirais pas les meilleures, pour le finan-

cement des rentes au niveau des salaires de 1965, le Gouvernement s'est trouvé en face de revendications parfaitement contradictoires.

S'il y a un point commun à toutes ces pressions, c'est l'absence d'une idée claire sur les véritables possibilités de notre pays de venir à bout de ce formidable problème de la subsistance des vieux au dépens des jeunes.

Les différents législateurs et gouvernements qui se sont succédés depuis 1963 ont manifestement sous-estimé les conséquences financières du mécanisme dit de la rente-dynamique qui vise à réévaluer périodiquement l'ensemble des rentes et pensions non seulement au nouveau coût de la vie, mais à l'accroissement général des salaires des secteurs en activité.

Dans la République Fédérale on a été amené, sans autres manifestations du reste, à augmenter la contribution patronale et salariale à 17% des salaires versés en vue de permettre aux instituts d'assurance-vieillesse de faire face à l'avalanche des paiements rendus nécessaires par cette adaptation généreuse mais coûteuse.

Notre Gouvernement a été presque secoué, alors que nous avons projeté de porter cette contribution d'ensemble à 14% des salaires et je vous donne à penser quels pourront être les remous futurs en précisant qu'en vertu des lois internes du système de la rente dynamique nous serons placés devant le même problème d'ici deux à trois ans et ainsi de suite, à n'en pas terminer.

Le problème se pose même avec une acuité particulière au Grand-Duché, car notre pyramide d'âge tend à devenir catastrophique.

De 1947 à 1966, soit pendant une période de vingt années, notre population totale a augmenté de 15,1%, par contre, en même temps la couche de la population de 65 ans et plus s'est accrue de 42,5%.

Les progrès de l'hygiène et de la médecine font heureusement que nous vivons plus vieux. Parallèlement l'âge de la retraite tend à diminuer et il est aisé de voir qu'une fraction de moins en moins nombreuse de jeunes en activité aura à supporter par ses cotisations un nombre grandissant de retraités.

Dans ces conditions j'estime que la décision la plus importante prise par le Gouvernement vendredi dernier a été celle de procéder à une étude contradictoire avec tous les intéressés, patrons, salariés et instituts d'assurance, sur le problème du financement à long terme des régimes de sécurité sociale, car ce qui vaut pour l'assurance-vieillesse est vrai également pour l'assurance-maladie où de sombres perspectives financières sont en train de s'ouvrir.

Notre pays devra avoir la lucidité de trouver des formules appropriées, si possible dans le sens d'une responsabilité personnelle et d'une sélectivité plus poussées. Notre système de rentes-vieillesse est, d'une façon générale, le plus avancé à l'intérieur du Marché Commun.

Le corollaire qui s'impose dès lors c'est de trouver des formules également avancées pour son financement, car il serait abusif de croire que les jeunes, qu'ils soient patrons ou salariés, puissent à la fois supporter une telle charge croissante et en même

temps générer les moyens énormes requis pour adapter notre appareil de production et de distribution aux nouvelles exigences de la compétition internationale.

La paix sociale et l'avenir du pays seront à ce prix. Il faut que l'improvisation dans le domaine social cède la place aux rigueurs mathématiques, car dans le conflit qui oppose les beaux sentiments aux chiffres ce sont finalement les chiffres qui l'emportent.

*

Je voudrais ajouter une dernière réflexion sur un autre sujet brûlant, à savoir la situation difficile de nos classes moyennes.

Dans une acception limitée, je songe essentiellement à l'artisanat et au commerce, comptant quelque 14 550 entreprises et 29 600 salariés. Pour être tout à fait juste il faudrait encore ajouter les agriculteurs qui, eux-aussi, assument les risques de la profession indépendante et doivent se plier aux dures lois de la compétition et de la mutation.

C'est dire l'importance économique et sociale de cette couche médiane dans notre pays.

En parlant des classes moyennes, il faut éviter deux écueils.

Le premier a trait aux fréquentes incriminations qui grossissent à souhait certains aspects des conditions de travail et de marché, le malthusianisme et l'inadaptation.

J'ai relevé moi-même lors des débats budgétaires du 1^{er} avril 1969 le problème de la dimension, les formules de coopération, la transformation du marché, la nécessité de s'adapter et de se réorienter.

La compétition de demain se fera en termes de qualité et de prix. Cet avenir là, il faut l'affronter avec courage.

Le progrès ne s'arrêtera pas devant des cordons protecteurs que l'intégration finira par balayer.

L'effort d'adaptation sera dès lors d'autant plus salutaire et efficace qu'il sera déployé rapidement.

Ceci dit, voyons brièvement le revers de la médaille.

Tout ne se fera pas tout de suite.

Si la mentalité arriérée doit être condamnée sans plus — j'estime par ailleurs que le manque de clairvoyance n'est que le fait de certains peureux irréductibles — il est en revanche excessif de faire à nos classes moyennes un procès d'intention. C'est le deuxième écueil à éviter. Les adaptations se font par étapes dans une économie où tout se tient.

Dans les secteurs concernés, on ne procède pas à coups d'interventions chirurgicales. Par ailleurs, accepterait-on qu'on le fasse dans les entreprises publiques ?

Ou encore, y songerait-on pour le marché d'emploi à propos duquel la théorie économique préconise la disponibilité d'un coussin amortisseur sous forme d'un contingent de main-d'œuvre libre à employer ?

La politique gouvernementale se doit dès lors d'aider nos classes moyennes à s'orienter et à s'outiller, à aménager la transition et à préparer l'avenir, cet avenir qui comportera des bouleversements inévitables.

A mon avis personnel, les prochaines 5 années seront caractérisées par le problème des classes moyennes. Nous n'avons aucun intérêt à voir se développer dans notre pays le phénomène qualifié de poujadisme qui est essentiellement un réflexe de défense contre le progrès inévitable, une résistance mal armée contre les nouvelles méthodes de production en série et les formules inédites de distribution.

Chaque année des douzaines d'entreprises, petites surtout, doivent abandonner, car leur forte teneur en main-d'œuvre ne leur permet pas de suivre les incessantes augmentations de salaire que les entreprises industrielles ou commerciales, mieux outillées en capitaux et en machines et plus standardisées dans leur éventail de production, peuvent offrir à leurs travailleurs.

Pour aider à la fois les travailleurs et les patrons de ces entreprises indépendantes à s'adapter aux nouvelles conditions du marché, le Gouvernement devrait prendre l'initiative d'un vaste programme d'aide à la reconversion en vue de faciliter, grâce à des indemnités d'attente, de départ ou de transfert, le reclassement de ces personnes. Ce sera surtout grâce à une garantie de revenu pendant une période de temps à déterminer, qu'il devrait être possible aux victimes du progrès technique et commercial d'apprendre de nouvelles qualifications, de suivre des cours de recyclage professionnel accélérés, afin de se préparer à une vie nouvelle, plus satisfaisante pour eux-mêmes et plus productive pour l'économie nationale.

Ce programme vraiment révolutionnaire démontrerait la volonté du présent gouvernement de veiller à la fois au progrès économique et à la justice sociale.

Altesses Royales,

Excellences,

Mesdames,

Messieurs,

La 21^{me} Foire Internationale de Luxembourg ouvrira ses portes dans quelques minutes.

Nous aurons l'occasion de nous rendre compte de la vigueur de la manifestation, de la présentation élégante dans un cadre dont nous connaissons les contraintes et du travail minutieux qu'ont accompli les promoteurs et les exposants.

Je leur souhaite cordialement le plein succès qu'ils méritent.

Que la jubilaire majeure qu'est la Foire Internationale de Luxembourg nous rappelle aujourd'hui que la vitalité économique ne souffre pas de répit, mais que le développement demande à nous tous de nous engager et de nous dépasser sans discontinuer. »

L'ARBED en 1968

Le 25 avril 1969 a eu lieu sous la présidence de Monsieur Tony Neuman, Président du Conseil d'administration des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, l'assemblée générale ordinaire de l'ARBED.

Nous reproduisons ci-après de larges extraits du rapport du conseil d'administration concernant l'exercice 1968 qui a été présenté à l'assemblée générale de la société ARBED :

La conjoncture de l'acier

L'année 1968 a été marquée par une progression soutenue de la production d'acier dans tous les grands pays sidérurgiques du monde.

C'est ainsi que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, dont la production avait baissé de respectivement 5,2% et 1,6% au cours de l'année précédente, ont pu enregistrer en 1968 des augmentations de 3,1% et 8,2%. De même, au Japon et en U.R.S.S., qui en revanche avaient connu déjà en 1967 un accroissement de leur production, la tendance à la hausse s'est poursuivie au rythme de 7,6% et 4,2%.

En ce qui concerne les Etats membres de la Communauté, ils ont vu passer leur production globale d'acier brut de 89,9 millions de tonnes en 1967 à 98,6 millions de tonnes en 1968, soit une augmentation de 9,7%.

Il convient de souligner, par ailleurs, que dans cette progression globale de la production, la part de l'acier à l'oxygène va en augmentant dans la plupart des pays membres. Les procédés à l'oxygène accusent ainsi, par rapport à 1967, des accroissements qui atteignent 66% en Luxembourg, 37% en Allemagne et 18% en France.

La tendance favorable de la production s'explique par la reprise industrielle générale dans la Communauté tout au long de l'année et notamment au cours du second semestre, reprise qui a été particulièrement sensible en République Fédérale. D'autre part, les producteurs des Six ont pu développer dans une mesure appréciable leurs exportations vers les Etats-Unis, lesquelles se sont chiffrées en 1968 à un total de 6,7 millions de tonnes. En raison de la limitation volontaire des exportations sidérurgiques vers les Etats-Unis, le marché américain ne devrait toutefois plus offrir en 1969 des perspectives aussi favorables.

Dans la Communauté, l'augmentation générale de la production s'est accompagnée d'un accroissement parallèle des investissements, qui se sont élevés à quelque 900 millions d'unités de compte. Pour la première fois depuis 1964, une telle tendance se manifeste à nouveau dans les sidérurgies des pays membres.

Dans le domaine commercial, les prix — tant à l'intérieur de la Communauté qu'à l'exportation — étaient tombés, au cours des trois premiers trimestres de 1968, à des niveaux extrêmement bas. Une nette tendance à l'amélioration a toutefois pu être enre-

gistrée vers la fin de l'année. Cette tendance s'accompagne d'une reprise tout aussi satisfaisante des rentrées de commandes nouvelles et s'est confirmée au cours des deux premiers mois de 1969.

Il est donc permis d'espérer que la conjoncture favorable se poursuivra pendant l'exercice en cours.

L'évolution des coûts de production

Les mines de fer de l'ARBED situées en Lorraine n'ont pas échappé aux événements sociaux qui se sont produits au printemps dernier en France. Mais, grâce à la faculté que l'ARBED a de substituer au minerai français celui que produisent nos mines indigènes à ciel ouvert, la marche normale des hauts fourneaux n'a pas été entravée.

Le gros de l'approvisionnement en coke métallurgique des usines luxembourgeoises a été assuré, en 1968, par les charbonnages et cokeries allemands appartenant au groupe. Les aides accordées sur le plan communautaire au charbon à coke ont été intégralement répercutées sur les prix de vente du coke. Le mécanisme de péréquation a d'ailleurs été prorogé par les instances européennes pour l'année 1969.

En cours d'année, la société ARBED a suivi de très près les tendances au regroupement de l'industrie charbonnière allemande. Elle essaie actuellement, en collaboration étroite avec les autorités allemandes, de trouver une solution pour les charbonnages du groupe. Cette solution devrait, en tout état de cause, revêtir un caractère non discriminatoire et garantir des conditions d'approvisionnement comparables à celles dont bénéficient les sociétés sidérurgiques allemandes et les clients traditionnels des charbonnages allemands.

Notons, enfin, qu'en raison de l'augmentation de la production de fonte, les arrivages de coke aux divisions luxembourgeoises ont dépassé 3 millions de tonnes en 1968, contre 2,8 millions de tonnes l'année précédente. Toutefois, une nouvelle réduction de la consommation spécifique de coke aux hauts fourneaux a pu être enregistrée, alors que la consommation de combustible liquide a continué de s'accroître.

A la fin de l'exercice, les usines et les mines de fer de l'ARBED employaient 35 500 personnes (dont 3 500 à l'usine de Cologne), ce qui représente une diminution de quelque 200 personnes par rapport à l'année précédente. En raison de la forte reprise de la production, la régression a été plus faible que prévue; elle s'est effectuée exclusivement par les départs normaux.

Au Grand-Duché, les salaires et traitements payés par la société ARBED se sont élevés en 1968 à 5 milliards de francs. Le coût moyen par heure de présence d'un ouvrier adulte a progressé de 12% d'une année à l'autre. Vu la stabilité relative des prix à la consommation et l'échéance d'une seule tranche indiciaire, la progression des revenus réels du personnel de l'ARBED a donc été très sensible, par suite no-

tamment du paiement d'un pécule de vacances aux ouvriers et de la répercussion de l'activité accrue sur le niveau des primes de production.

A partir du 1^{er} janvier 1970, l'impôt sur le chiffre d'affaires actuellement en vigueur en Luxembourg sera remplacé par la taxe sur la valeur ajoutée, dont le taux normal a été fixé à 8% et le taux réduit à 4%. Le gouvernement semble ainsi avoir fait preuve de prudence car, si le rapport précise que l'ARBED est consciente de l'impossibilité, pour l'Etat luxembourgeois, d'accorder à la sidérurgie des aides comparables à celles qui sont consenties aux sidérurgies étrangères, elle pense que toute charge supplémentaire devra lui être épargnée.

Le rapport attire l'attention sur le fait que les difficultés ressenties dans certains bassins sidérurgiques européens à la suite de la dégradation conjoncturelle de ces dernières années, ont déclenché une recrudescence des subventions nationales. L'amélioration actuelle de l'évolution du marché, dans la Communauté comme dans les pays tiers, devrait justifier un retour au principe de l'égalité dans la concurrence; ce retour s'effectuera utilement sous l'égide de la Commission de Bruxelles qui seule pourra veiller, à l'avenir, au maintien d'une concurrence loyale au sein de l'Europe des Six, même en des moments difficiles.

Les productions de l'ARBED

Grâce à la meilleure utilisation des capacités de l'ARBED et à l'apport de la nouvelle aciérie LD-AC de l'usine d'Esch-Belval, la production d'acier de l'ARBED a atteint, en 1968, le niveau-record de 5,43 millions de tonnes. Ce tonnage représente une augmentation de 9,6% par rapport aux chiffres comparables de l'année 1967.

La répartition de la production par région et par procédé de fabrication a été la suivante :

Région	1967 t	1968 t	Différence %
Luxembourg	3 979 000	4 324 000	+ 8,7
Sarre	854 000	969 000	+ 13,5
Cologne	117 000	135 000	+ 14,6
<i>Procédé</i>			
Thomas	3 764 000	3 573 000	- 5,1
LD-AC	932 000	1 554 000	+ 66,6
Martin	203 000	220 000	+ 8,2
Electrique	51 000	81 000	+ 57,9

Dans ces tableaux apparaissent pour la première fois les chiffres de production de l'usine de Cologne, intégrée à l'ARBED en cours d'exercice.

On remarquera la forte reprise de la production sarroise qui, en recul depuis 1965, a bénéficié du redressement de la conjoncture en Allemagne Fédérale.

La décomposition de la production fait ressortir un déplacement très prononcé en faveur du fil machine et de ses dérivés, alors que les rails et les palplanches ont souffert d'une demande hésitante.

Le rapport souligne que, pendant ces dernières années, l'ARBED a consacré des sommes de plus en plus importantes à la recherche tant de l'amélioration

de la qualité des produits qu'à celle des nouvelles méthodes de production. Par la mise en place, dans chaque division de la société, d'un service « Qualité et Contrôle », l'ARBED a réussi à développer un large éventail de qualités nouvelles. Cette évolution technologique a contribué, dans une mesure non négligeable, au maintien, voire à la consolidation de sa position sur de nombreux marchés et se reflète dans la stabilité relative de ses résultats, même pendant les périodes de basse conjoncture.

La politique d'investissements de l'ARBED

Vers le milieu de l'année 1968, la société ARBED a établi un programme d'investissements fixant les grandes lignes de ses projets de travaux neufs pour la période de 1969 à 1973. Ce programme, qui prévoit des dépenses totales de l'ordre de 8 milliards de francs, a pour but de maintenir les installations des usines à un niveau technique avancé.

Les objectifs qui devraient être atteints sont les suivants :

- Concentration de la production de fonte du bassin d'Esch à l'usine de Belval par la construction de deux nouveaux hauts fourneaux de grand diamètre et la mise en place d'installations de broyage, d'homogénéisation et d'agglomération du minerai. Par suite de cette concentration, les trois hauts fourneaux de la division de Schifflange seront supprimés et ceux de l'usine de Terre Rouge pourront être mis en réserve. A partir de ce moment, l'aciérie de Schifflange sera approvisionnée en fonte liquide par les hauts fourneaux de Belval.
- Implantation d'une cornue LD-CA à la division de Differdange; l'adjonction de cette cornue élargira l'éventail des qualités d'acier de cette usine, tout en lui donnant un meilleur équilibre d'ensemble et en permettant l'utilisation optimale de la capacité de ses gros trains de laminoirs.
- Augmentation des produits plus élaborés par la réunion des tréfileries du groupe et l'amélioration de certaines installations existantes.
- Rationalisation de l'exploitation minière par la concentration en un nombre plus réduit des points d'expédition du minerai.

Les premiers travaux du programme d'investissements ont déjà été entamés pendant l'exercice sous revue, notamment par la mise en chantier, à Esch-Belval, du haut fourneau B et l'aménagement des terrains pour la construction de l'agglomération ainsi que du parc d'homogénéisation.

En 1968, l'ARBED a modernisé la ligne de galvanisation de Dudelange et reconstruit entièrement le haut fourneau 2 de Differdange; il convient aussi de relever les importantes améliorations apportées au train à feuillards de cette dernière usine.

L'achèvement de ces travaux marque la fin de la période de transition nécessaire à l'intégration, dans le groupe d'ARBED, de l'outil de l'ancienne société HADIR, période caractérisée par des dépenses d'investissements industriels se situant en dessous de la moyenne des années précédentes, mais qui a permis

de dresser des plans d'avenir à une échelle plus large.

C'est ainsi que l'ARBED a procédé, au cours de la deuxième moitié de l'année dernière à la création d'une nouvelle division groupant toutes ses tréfileries, sous la dénomination « ARBED-FELTEN & GUILLEAUME Tréfileries Réunies ». Cette concentration comprend les usines de Gand et de St-Ingbert, les installations de produits tréfilés prises en location de sa filiale Felten & Guillaume à Cologne et à Berlin, ainsi que les usines de la S. A. Métallurgique de Bissen en Luxembourg et de la S. A. Produrac en Belgique. Au début de 1969, l'ARBED a élargi cette division « Tréfileries » par l'acquisition de la firme allemande « Drahtseilerei G. Kocks A. G. » située à Mülheim, dans le bassin de la Ruhr, et spécialisée dans la fabrication de câbles.

Le nouvel ensemble, placé sous une direction technique et une direction commerciale uniques, a réalisé en 1968 une production totale de 423 000 tonnes de tréfilés, ce qui représente un accroissement de 28% par rapport aux chiffres comparables de 1967 et classe l'ARBED au deuxième rang parmi les tréfiliers d'Europe.

L'intérêt de la concentration ne réside toutefois pas dans la seule augmentation de la production et l'utilisation optimale des capacités, mais également dans l'exécution rapide du programme de fabrication par le placement des commandes, selon leurs spécifications et leurs destinations, aux usines les mieux équipées et les plus favorablement situées. La division plus marquée du travail et la coordination dans la recherche et le développement de nouveaux produits, permettront encore des gains appréciables en matière d'investissements et d'exploitation.

Notons, enfin, qu'en décembre 1968, le capital social de SIDMAR a été porté à FB 9,5 milliards, par l'émission de 200 000 actions privilégiées. L'ARBED a participé, avec sa filiale SALEM, à cette augmentation; la part du groupe ARBED dans le capital de SIDMAR s'élève maintenant à 48,37%.

Le programme d'investissements de l'ARBED prévoit, pour l'année 1969, les grands travaux suivants :

— A Esch-Belval, la poursuite de la construction du

grand haut fourneau B et de l'agglomération avec parc d'homogénéisation, l'achèvement du deuxième mélangeur à l'aciérie LD-AC, la mise en place d'un troisième démolleur aux laminoirs et l'installation de trois fours pits ;

- à Differdange, l'aménagement de quatre fours pits et l'extension du parc à poutrelles permettant l'élimination d'un goulot d'étranglement ;
- à Esch-Schiffange, la mise en place d'une station de contrôle non destructif et de conditionnement des demi-produits, ainsi que la construction de deux fours pits ;
- à Burbach, l'amélioration de certains trains et l'augmentation de la capacité d'expédition des demi-produits et des larges plats ;
- dans les mines, le renouvellement partiel de l'équipement en machines lourdes et en camions.

Les dépenses prévues pour travaux neufs atteindront 1,8 milliards de francs en 1969. Cette somme consacrée aux investissements fait ressortir la volonté de l'ARBED de porter ses installations de production à un niveau technique élevé et de ne négliger aucun effort pour garantir la qualité compétitive de ses produits.

Les résultats de l'exercice

La suppression de certains vieux trains faisant double emploi et la rationalisation des programmes de laminage ayant abouti à une meilleure utilisation des capacités disponibles, une compression substantielle des prix de revient a été réalisée. Compte tenu de l'accroissement de la productivité, la baisse des prix de vente a pu ainsi être largement compensée.

Les résultats industriels bénéficiaires, majorés des revenus du portefeuille-titres, mettent l'ARBED en mesure de proposer la répartition d'un dividende net de 150 francs, soit 176,470603 francs brut par part sociale.

La production record de l'exercice écoulé a, sans doute, pu être réalisée grâce à l'équipement moderne des usines de l'ARBED, mais grâce aussi au travail assidu de tout son personnel.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Le résultat de l'exercice 1968 s'élève à	F	2 068 352 808
Après :		
— amortissement sur immobilisations de	F	1 609 317 406
— allocation aux œuvres sociales de	F	91 000 000
		<u>F 1 700 317 406</u>
le bénéfice de l'exercice s'élève à	F	368 035 402
auquel vient s'ajouter le bénéfice reporté de l'exercice 1967	F	6 237 973
portant le bénéfice à répartir à	F	<u>374 273 375</u>
Conformément à l'article 38 des statuts, l'ARBED a utilisé ce bénéfice comme suit :		
— à reporter	F	5 392 889
— à répartir :		
93% à titre de dividende	F	343 058 852
7% à titre d'allocations statutaires	F	25 821 634
		<u>F 374 273 375</u>

Le dividende brut de l'exercice 1968 s'élève à 176,470603 francs par part sociale, soit 150 francs net après déduction de l'impôt luxembourgeois de 15% sur le revenu des capitaux.

L'Enseignement Supérieur au Grand-Duché

Le 21 mai 1969, la Chambre des Députés a voté par 55 voix contre une voix le projet de loi sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur.

Rappelons ici que la collation des grades par des jurys luxembourgeois avait été instituée par la loi du 23 juillet 1848. Cette loi a créé des grades luxembourgeois en droit, en médecine, en philosophie et lettres et en sciences physiques et mathématiques. Alors que la gamme des grades était complète pour la médecine et le droit dès la création du système, en philosophie et lettres ainsi qu'en sciences physiques et mathématiques le seul grade de candidat était prévu par cette première loi organique. C'est l'ordonnance royale grand-ducale du 20 novembre 1857 qui avait institué les doctorats en philosophie et lettres et en sciences. Au surplus, cette ordonnance a ajouté les sciences naturelles aux disciplines déjà existantes.

Par la loi du 8 mars 1875 avaient été ajoutées encore les disciplines suivantes : le notariat, la médecine vétérinaire et la pharmacie. L'arrêté grand-ducal du 17 août 1891, pris sur la base de la loi du 16 mai 1891, avait institué un examen de dentiste. Enfin, la loi du 23 mai 1927 avait créé le titre de docteur en médecine vétérinaire à la place de l'ancienne dénomination de médecin vétérinaire ; en outre les personnes autorisées à exercer l'art dentaire se virent octroyer le titre de médecin dentiste. Pour cette discipline, la loi du 5 août 1939 créa le titre de docteur en médecine dentaire.

Abstraction faite de ces extensions successives et des quelques modifications intervenues dans les titres conférés, le système comme tel a peu varié pour l'essentiel.

On croit ne pas fausser l'optique en affirmant que la caractéristique essentielle des lois successives de 1848, 1875 et 1939 sur la collation des grades se dégage de la disposition selon laquelle, pour les disciplines réglementées, « les grades et titres obtenus à l'étranger ne donnent aucun droit dans le Grand-Duché ». Ce principe, constant depuis la première loi organique de 1848, a pris progressivement une valeur absolue qu'il n'avait pas à l'origine. Aussi la loi du 5 août 1939 accordait-elle aux détenteurs de diplômes finals étrangers uniquement une dispense de l'observation des délais entre les différents examens luxembourgeois, dont les intéressés ne sont pourtant nullement dispensés.

Raison ou conséquence de ce principe, les examens pour les grades doivent être passés devant des jurys luxembourgeois. Les conditions d'admissibilité à ces examens sont, notamment, d'une part, l'observation de certains délais à partir de l'obtention d'un grade antérieur, et, d'autre part, la présentation de certificats d'études desquels il résulte que le candidat a suivi des cours théoriques et pratiques sur chacune des matières qui figurent au programme de l'examen respectif.

Ainsi, le système aboutit fatalement à une disjonction entre les études et leur sanction. Alors que les études sont faites aux facultés et écoles supérieures de l'étranger, sauf pour les deux premiers semestres de chaque discipline qui peuvent être accomplis soit aux Cours Supérieurs, soit à une université, le contrôle du savoir acquis se fait uniquement et obligatoirement par les examens à passer devant des jurys indigènes.

Si l'on considère encore que ce régime s'applique à tous les étudiants en philosophie et lettres, en sciences, en droit, en médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire et en pharmacie, facultés de l'université traditionnelle, on devra concéder que le Luxembourg a instauré et a maintenu depuis 120 ans un système qui ne connaît probablement d'analogies dans aucun autre pays du monde.

Il est vrai, bien entendu, que la situation démographique, linguistique et universitaire du Grand-Duché est également particulière.

Néanmoins, on ne pourra éluder indéfiniment la question de savoir si ce système est bon en soi ou si, au contraire, il ne comporte et n'entraîne pas nécessairement des désavantages certains.

Au moment présent, une deuxième question se greffe sur celle-là : le système traditionnel restera-t-il encore matériellement viable ?

La controverse entre adversaires et partisans de la collation des grades au Luxembourg est d'ailleurs en voie d'être dépassé par les événements. Le Processus d'intégration européenne et les conséquences qui en découlent pour le nouveau droit d'établissement dans les pays de la communauté européenne, de même que les graves difficultés que rencontrent actuellement nos étudiants dans les facultés du fait de leur statut mal défini, constituent deux arguments péremptoirs en faveur d'une réforme radicale.

Dans les conditions de concurrence accrue qui résulteront de l'intégration européenne, il sera essentiel pour nos futurs universitaires d'être à tous égards de même force que leurs collègues des autres pays de la communauté.

Les universités de la plupart des pays qui intéressent nos étudiants directement, se voient confrontées actuellement avec les conséquences de ce qu'il est convenu d'appeler l'explosion scolaire. La remontée de la natalité après la fin de la deuxième guerre mondiale, l'intensification des mesures dites de démocratisation de l'enseignement, l'amélioration du niveau de vie, les besoins accrus de la recherche, de la gestion et de la production en personnel qualifié ont amené devant les portes des facultés des masses compactes d'étudiants que l'Université a le plus grand mal à accueillir et à instruire. Bien que des efforts considérables soient faits par les pays universitaires, le problème reste d'une gravité durable. Quoi de plus naturel, alors, que la tendance des autorités publiques et académiques responsables de trier selon

de rigoureux critères scolaires ces masses d'étudiants. Dans cette situation, nos étudiants qui, du fait de notre régime légal, ne subissent pas d'examen aux universités, risquent de se voir classés parmi les éléments peu sérieux, à écarter par priorité. Il est vrai que nos voisins, auxquels nous sommes et resterons redevables de la formation des cadres supérieurs du pays, témoignent d'une parfaite compréhension à notre égard, tout en ne cachant pas que la situation n'est pas dépourvue de risques pour l'avenir. N'est-il pas compréhensible, en effet, que les autorités universitaires se voient gênées pour maintenir à l'égard d'étudiants étrangers un régime de libéralité qu'elles sont hors d'état d'accorder désormais à leurs propres ressortissants ?

Enfin, on voudrait évoquer brièvement une autre considération qui, si elle n'est pas totalement nouvelle, gagne cependant en importance ces derniers temps. Il s'agit de la continuation des études universitaires de base, suffisantes en soi pour l'exercice de la profession, par des études de haute spécialisation. Les progrès des sciences et des techniques exigent qu'un certain nombre d'étudiants particulièrement qualifiés se consacrent encore après l'obtention du diplôme final à des travaux de recherche ou des études très spécialisées. Notre pays est en train de s'engager de plus en plus intimement dans des communautés plus vastes. Cette évolution nous impose également la nécessité de disposer d'un certain nombre, fût-il restreint, de spécialistes hautement qualifiés. Or, il est incomparablement plus difficile de percer vers ces études et recherches post-graduées si,

pendant les études universitaires de base, on a été confiné dans un statut universitaire pour ainsi dire périphérique. L'intégration totale dans le milieu universitaire améliorera certainement les chances de ces élites sans lesquelles un petit pays, pas plus qu'un grand, ne saurait se maintenir.

Pour l'essentiel, le système proposé par le projet qu'on va lire peut se résumer ainsi :

1) Suppression des examens luxembourgeois pour la collation des grades et reconnaissance, sous certaines conditions de fond et de forme, des grades obtenus aux universités.

2) Mise en place d'un système de contrôle national compatible avec le droit constitutionnel du libre choix de l'université.

3) Institution, à cet effet de commissions habilitées à homologuer les diplômes universitaires finals en vue de l'exercice des professions et de l'admission aux fonctions réglementées, par application de critères généraux précis, moyennant examen, non des connaissances positives des candidats, mais du mérite du régime des études sanctionnées par les examens passés à l'université.

4) Fixation des critères généraux et spécifiques pour chaque spécialité par voie de règlement grand-ducal.

Nous reproduisons ci-après le texte de la loi du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur.

Loi sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur

Art. 1^{er}. Le régime de la collation des grades et titres par des jurys luxembourgeois, tel qu'il a été institué par la loi du 5 août 1939 sur la collation des grades, en philosophie et lettres, en sciences physiques et mathématiques, en sciences naturelles, en droit, en notariat, en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire et en pharmacie, est aboli et remplacé, en vue de l'accès à certaines fonctions et professions conformément aux lois et règlements les gouvernant, par un système d'homologation des grades et titres étrangers correspondants.

Toutefois, le système d'homologation n'est pas applicable au notariat, qui fera l'objet d'une réglementation particulière.

Art. 2. Aux fins visées à l'article 1^{er} les examens de fin d'études passés aux universités, écoles et établissements d'enseignement supérieur étrangers, les grades de l'enseignement supérieur que ces examens confèrent et les diplômes et titres d'examen qui constatent que le candidat a été reçu, sont reconnus moyennant homologation par le Ministre de l'Éducation nationale sur avis de commissions ad hoc.

Nul ne peut être admis à une fonction ou profession des disciplines énumérées à l'article 1^{er}, s'il ne justifie avoir obtenu l'homologation prévue à l'alinéa

qui précède, sans préjudice des autres conditions édictées par les lois et règlements sur la matière.

Art. 3. Les commissions d'homologation sont nommées par arrêté grand-ducal pour chaque discipline.

Un règlement grand-ducal, pris sur avis du Conseil d'État, arrêtera la composition de ces commissions, leurs attributions et la procédure à suivre.

Art. 4. L'homologation ne pourra être accordée que si les études supérieures des postulants et leurs diplômes ou titres d'examens finals étrangers répondent à certains critères généraux, à établir par règlement grand-ducal pour chaque discipline. Ce règlement pourra fixer, selon les besoins des différentes disciplines, entre autres une durée minimale des études supérieures ainsi que la nature et l'étendue des matières qui doivent avoir fait l'objet de l'enseignement théorique et pratique.

Les diplômes présentés à l'homologation doivent, sans dérogation possible, conférer un grade d'enseignement supérieur reconnu par le pays d'origine, ou y donner accès au stage ou à la profession, selon la branche choisie, sans qu'une discrimination puisse être faite entre titres légaux et titres scientifiques, entre titres d'État et titres d'Université.

Le Ministre de l'Education nationale pourra, par voie d'arrêtés à prendre sur avis des commissions d'homologation, énumérer les diplômes, titres ou documents étrangers qui répondent aux exigences formulées aux alinéas 1 et 2 et donneront droit à l'homologation sans nouvel examen ni avis des commissions d'homologation.

Nul ne pourra présenter à l'homologation un diplôme final d'enseignement supérieur étranger, s'il n'est pas titulaire d'un certificat de fin d'études secondaires, luxembourgeois ou étranger reconnu équivalent suivant la réglementation luxembourgeoise en vigueur.

Art. 5. La procédure d'homologation comportera la vérification de l'existence des conditions légales sur la base des pièces produites, et portera sur la régularité formelle des titres d'examen ou diplômes étrangers présentés à l'homologation, ainsi que sur la conformité de l'enseignement qu'ils sanctionnent, aux critères à fixer.

Art. 6. La décision portant octroi d'homologation sera transcrite sur un registre spécial tenu à cet effet au Ministère de l'Education nationale, et elle sera portée sur le titre ou diplôme présenté à l'homologation, si le titulaire le demande, indépendamment de l'inscription d'office prévue à l'article 2 de la loi du 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur.

Tout intéressé peut se faire délivrer une attestation spéciale de la transcription de la décision d'homologation, attestation appelée « Certificat d'homologation ».

Art. 7. A partir de la transcription prévue à l'alinéa 1^{er} de l'article qui précède, l'homologation accordée implique pleine reconnaissance des examens, grades et diplômes étrangers dans les disciplines visées à l'alinéa 1^{er} de l'article 1^{er}.

Elle habilite son titulaire soit à l'admission au stage professionnel, soit à l'exercice des fonctions et professions réglementées et aux conditions prévues par les lois et règlements afférents.

La liste des diplômes ou titres d'examens homologués et transcrits sera publiée périodiquement et au moins deux fois par an au Mémorial.

Art. 8. Les Cours supérieurs sont maintenus comme première année d'études universitaires et prennent la dénomination de Cours universitaires.

L'organisation scientifique des Cours universitaires, les programmes de l'enseignement et les modalités des examens seront réglés par règlement grand-ducal. Le règlement concernant les examens pourra, au profit des étudiants qui opteront pour l'ancien régime conformément aux dispositions de l'article 13 de la présente loi, accorder l'équivalence de ces examens correspondants suivants prévus par la loi du 5 août 1939 : premier examen pour la candidature en philosophie et lettres, premier examen pour la candidature en sciences physiques et mathématiques, premier examen pour la candidature en sciences naturelles, examen pour la candidature en philosophie et lettres préparatoire à l'étude du droit, examen pour

la candidature en sciences naturelles préparatoire à l'étude de la médecine et médecine dentaire, de la médecine vétérinaire ou de la pharmacie.

Toutefois, l'homologation des grades, titres et examens étrangers ne pourra être subordonnée à la fréquentation de ces Cours universitaires ou à la production des certificats et diplômes qui sanctionnent ces études.

Art. 9. Des règlements grand-ducaux à prendre sur avis du Conseil d'Etat organiseront les stages professionnels ou de formation spécialisée que le candidat doit, le cas échéant, accomplir après l'homologation, avant d'être admis à certaines professions.

Ces règlements fixeront la durée, les modalités et les épreuves de stage ou de formation spécialisée, même en dérogeant aux lois existantes, et ils pourront imposer la fréquentation d'un enseignement complémentaire et subordonner la continuation du stage à la réussite d'une épreuve sanctionnant cet enseignement.

Le règlement grand-ducal organisant le stage professionnel pour les fonctions ou professions judiciaires ou administratives réglementera également l'accès au notariat.

Le règlement grand-ducal organisant la formation de spécialisation ainsi que les stages pratiques dans les branches de l'art de guérir, sera pris sur avis du Collège médical et précisera les conditions et les modalités auxquelles est soumise la reconnaissance de la qualité de spécialiste.

Les stagiaires toucheront une indemnité de stage dont le montant sera fixé par le Gouvernement en conseil.

Art. 10. Il est créé à Luxembourg un institut appelé Centre universitaire de Luxembourg qui comprendra :

- a) les Cours universitaires, prévus à l'article 8 ;
- b) les Cours complémentaires, institués en vertu de l'article 9.

Le Centre universitaire pourra recourir à des chargés de cours étrangers.

Une loi spéciale réglera l'organisation administrative du Centre universitaire.

En attendant le vote de cette loi, le Gouvernement est autorisé à appliquer aux Cours universitaires l'actuelle organisation administrative des Cours supérieurs et à recourir à des chargés de cours étrangers tant pour les Cours universitaires que pour les Cours complémentaires.

Art. 11. Le Gouvernement est autorisé à créer un ou plusieurs établissements d'utilité publique chargés d'organiser un enseignement supérieur à caractère post-universitaire dans une ou plusieurs des disciplines visées à l'alinéa 1^{er} de l'article 1^{er} de la présente loi ou dans d'autres disciplines.

Ils pourront être rattachés administrativement, mais sous respect de leur autonomie scientifique et financière, à l'institut visé à l'article 10.

Le statut de ces établissements sera régi par les dispositions du titre II de la loi du 21 avril 1928 sur

les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Les établissements bénéficieront de la part du Gouvernement d'un soutien financier dont le montant sera déterminé annuellement par la loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat.

Ils seront placés sous la surveillance du Ministre de l'Education nationale.

Art. 12. Les règlements grand-ducaux prévus à l'article 4, alinéa 1^{er} détermineront pour chacune des disciplines énumérées à l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, l'entrée en vigueur de la présente loi pour autant qu'elle concerne l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur.

Les articles 8 et 10 entreront en vigueur à la date fixée par leurs règlements d'exécution.

Les autres dispositions de la loi entreront en vigueur trois mois après sa publication au Mémorial.

Art. 13. Pendant un délai de cinq années suivant la date de l'entrée en vigueur de la présente loi, telle qu'elle aura été fixée en conformité de l'alinéa 1^{er} de l'article qui précède, les étudiants bénéficieront d'une option entre le régime de la présente loi et celui de la collation des grades, tel qu'il résulte de la loi du 5 août 1939.

L'option pour le régime ancien de la collation des grades résultera de la demande présentée dans les formes prescrites.

Le délai prévu à l'alinéa 1^{er} pourra être prorogé et abrégé par règlement grand-ducal.

Après l'expiration de ce délai les étudiants qui auront opté pour l'ancien régime de la collation des grades, pourront terminer leurs études sous ce régime.

Art. 14. Les titulaires de diplômes finals étrangers d'enseignement supérieur dans l'une des disciplines énumérées à l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, peuvent présenter leur demande d'homologation dans un délai de deux ans à partir de l'entrée en vigueur de la présente loi.

Art. 15. Quiconque a obtenu sous le régime de la loi du 5 août 1939 sur la collation des grades un grade ou un titre dans une des disciplines énumérées à l'article 1^{er} alinéa 1^{er} de la présente loi, peut, s'il aspire à un grade ou à un titre dans une autre de ces disciplines, être dispensé par le Gouvernement, les jurys d'examens intéressés entendus en leur avis, de l'examen total ou partiel sur les matières qui ont fait l'objet de l'examen subi antérieurement, ainsi que de l'observation des délais qui doivent s'écouler entre deux épreuves consécutives. Les dispositions du présent alinéa cesseront de sortir leurs effets trois ans après l'entrée en vigueur de la présente loi.

Pour les étudiants qui auront opté pour le régime de la collation des grades tel qu'il résulte de la loi du 5 août 1939, ce délai ne courra qu'à partir de la date du dernier examen de leur cycle d'études.

Art. 16. Lorsqu'un règlement grand-ducal pris sur la base de l'article 4, alinéa 1^{er}, modifiera les critères matériels spécifiques ou les conditions réglementaires,

dans un sens moins rigoureux, la nouvelle réglementation s'appliquera d'emblée aux études en cours, aux demandes à présenter et à celles qui sont déjà pendantes.

Ce règlement s'appliquera même aux postulants auxquels l'homologation a déjà été refusée.

Si un règlement grand-ducal pris sur la base de l'article 4, alinéa 1^{er}, fixe des critères matériels ou des conditions plus sévères l'ancien régime restera applicable à ceux dont la demande sera pendante et à ceux qui, au moment de l'entrée en vigueur de la réglementation nouvelle, auront commencé leurs études supérieures.

Les dispositions qui précèdent sont applicables par analogie en cas de modification de la réglementation édictée sur la base de l'article 9 alinéa 1^{er}.

Art. 17. A l'avenir les grades étrangers homologués conformément à la présente loi remplaceront les grades conférés suivant le régime de la collation des grades, dans toutes les dispositions légales et réglementaires en vigueur qui soumettent certains stages, professions, fonctions et emplois à la condition de l'obtention préalable d'un grade luxembourgeois d'enseignement supérieur.

Art. 18. L'exercice cumulatif de deux ou plusieurs des professions de médecin, médecin-dentiste, médecin-vétérinaire et pharmacien est interdit, sauf que la médecine et la médecine-dentaire peuvent être exercées cumulativement par les détenteurs des doctorats ou diplômes correspondants.

Toute contravention à ces dispositions sera punie des peines édictées par l'alinéa 1^{er} de l'article 15 de la loi du 10 juillet 1901, sur l'exercice de l'art de guérir.

L'article 25 de la même loi est applicable à ces infractions.

Art. 19. I. Indépendamment des peines plus fortes portées par le Code pénal, tous ceux qui auront frauduleusement donné de faux renseignements déterminants, soit en faveur, soit en défaveur des postulants, ainsi que ceux qui auront, dans la même intention, fourni ou produit de fausses pièces déterminantes, même ne tombant pas sous les dispositions du chapitre IV du titre III du livre II du Code pénal, seront punis d'une peine d'emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de cinq mille à trente mille francs.

Si l'homologation a été accordée ou refusée sur la base de ces faux renseignements ou de ces fausses pièces la peine sera d'un emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de dix mille à trente mille francs.

Dans les deux cas, les coupables pourront, de plus, être condamnés à l'interdiction, conformément à l'article 33 du Code pénal.

La juridiction répressive qui condamne le postulant ou un tiers sur la base de l'alinéa 2 qui précède, prononcera même d'office l'annulation de la décision d'homologation ou de refus de l'homologation. Durant l'instance répressive, l'effet de la décision d'oc-

troi pourra être suspendu par décision du Ministre de l'Éducation nationale prise sur avis de la commission compétente.

II. Seront punis des mêmes peines, et suivant les distinctions qui précèdent, ceux qui, dans une intention frauduleuse auront reproduit aux fins d'homologation des diplômes ou titres d'examen ayant fait l'objet d'une décision antérieure même non encore irrévocable.

III. Les dispositions du livre I^{er} du Code pénal, ainsi que la loi du 18 juin 1879 modifiée par celle du 16 mai 1904, portant attribution aux cours et tribunaux de l'appréciation des circonstances atténuantes, seront applicables aux infractions prévues par le présent article.

Art. 20. La législation actuelle régissant la collation des grades est maintenue en vigueur pour l'application de l'article 13.

Comité Européen pour la Recherche Scientifique des Origines et des Conséquences de la Deuxième Guerre Mondiale

Du 28 au 30 avril 1969 a eu lieu à Luxembourg un symposium international sur « les actions nationales-socialistes qui visaient à tromper le peuple allemand et l'opinion mondiale ».

Ce symposium, placé sous la présidence de Monsieur le Professeur D^r Eugen Kogon, était organisé par le Comité Européen pour la recherche scientifique des origines et des conséquences de la deuxième guerre mondiale, dont les Présidents d'honneur sont Monsieur Willy Brandt, Ministre des Affaires Étrangères de la République Fédérale d'Allemagne, Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg et Monsieur André Malraux, Ministre d'État chargé des Affaires culturelles de la République Française.

En ce qui concerne l'origine de ce Comité, il y a lieu de rappeler qu'à l'occasion d'une réunion qui avait eu lieu lors de l'exposition consacrée à la « Littérature en exil 1933 - 1945 », à Luxembourg en janvier 1968 (cf. Bulletin de Documentation N° 3 du 29 février 1968), il fut décidé de créer un Comité Européen pour la Recherche Scientifique des Origines et des Conséquences de la Deuxième Guerre Mondiale. Un appel adressé dans ce but par Messieurs Willy Brandt, Pierre Grégoire et André Malraux à un certain nombre de scientifiques et de publicistes fut très favorablement accueilli, en raison du fait que, de nos jours, des historiens et journalistes de tendance néonazie essayent de tromper l'opinion publique, et notamment le peuple allemand, en basant leur interprétation des faits historiques récents sur des slogans tels que :

- 1) Il n'a jamais existé un programme national-socialiste définissant la voie à suivre pour l'introduction du totalitarisme et la préparation et le déclenchement de la guerre.
- 2) Les conditions de vie dans les camps de concentration et le génocide étaient le résultat de la guerre imposée au Troisième Reich, et les descriptions de la terreur et du génocide sont en général exagérées.
- 3) La défaite militaire était le résultat d'une trahison politique.

Afin de refuter des affirmations pareilles, il était jugé indispensable de leur opposer des faits historiques établis. Les trois présidents d'honneur, soutenus par des historiens réputés tels que Karl Dietrich Bracher, Walther Hofer, Golo Mann et Henri Michel, ont déclaré qu'il est du devoir des scientifiques de prouver d'après quel programme et par quels moyens les nationaux-socialistes ont procédé pour s'emparer du pouvoir, pour l'exercer et pour préparer la guerre.

Pour cette raison, il avait été décidé que le premier cycle des travaux de recherche serait consacré au thème : Les actions nationales-socialistes qui visaient à tromper le peuple allemand et l'opinion mondiale.

Le Comité de patronage du Comité Européen comprend les personnalités suivantes :

M. Ernst Benda, Bundesminister des Innern, Bonn; M. Joseph Buchkremer, Weihbischof, Aachen; M. René Cassin, Prix Nobel, Paris; M. Henri Duvilleard, Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, Paris; M. le Prof. D^r Horst Ehmke, Bundesminister der Justiz, Bonn; Mme Marie-Madeleine Fourcade, Présidente du Comité International des Experts contre la Renaissance du Nazisme, Paris; M. André François-Poncet, Membre de l'Académie Française et ancien ambassadeur, Paris; Mme Madeleine Frieden, Ministre des Affaires Culturelles, Luxembourg; M. le D. D^r Heinrich Grüber, Probst zu Berlin; le Général Albert Guérisse, Président de l'Union Internationale de la Résistance et de la Déportation, Bruxelles; M. Karl Theodor Freiherr zu Guttenberg, Parlamentarischer Staatssekretär beim Bundeskanzler, Bonn; M. Joël Le Theule, secrétaire d'État à l'Information, Paris; M. le D^r Carl H. Lueders, Botschafter der Bundesrepublik Deutschland in Luxemburg; M. le Prof. D^r Golo Mann, Historiker, Zürich; M. le Prof. D^r Henri Michel, Directeur du Comité d'Histoire de la 2^{me} Guerre Mondiale auprès du Premier Ministre, Paris; M. Edmond Michelet, ancien ministre et Président de l'Amicale de Dachau, Paris; M. le Prof. D^r Grga Novak, Präsident der Jugoslawischen Akademie der Wissen-

schaften, Zagreb; M. le Prof. Dr Carlo Schmid, Bundesminister für die Angelegenheiten des Bundesrates und der Länder, Bonn; M. Arno Scholz, Verleger, Berlin; M. Hans Georg Steltzer, Ministerialdirigent im Presse- und Informationsamt der Bundesregierung, Bonn; M. le Dr Hans Stercken, Direktor der Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn; M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Étrangères, Luxembourg; Mgr Alphonse Turpel, Directeur du « Luxemburger Wort », Luxembourg; M. H.-J. Unger, Vorsitzender des « Zentralverbandes demokratischer Widerstandskämpfer und Verfolgtenorganisationen »; M. Pierre Werner, Président du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, Luxembourg.

La séance d'ouverture du symposium international à Luxembourg eut lieu le 28 avril au nouveau théâtre municipal de la Ville de Luxembourg sous la présidence de Monsieur Pierre Grégoire, Président d'honneur du Comité Européen, en présence des membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, des personnalités de la vie politique, de délégations des mouvements de la résistance ainsi que des nombreuses personnalités étrangères et luxembourgeoises qui avaient accepté de venir à Luxembourg pour collaborer aux travaux du Comité Européen et de les promouvoir.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par le Président, M. Pierre Grégoire, Son Excellence le Dr Carl H. Lueders, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg, le Professeur Dr Eugen Kogon, « emer. Ordinarius für Politische Wissenschaften an der technischen Hochschule Darmstadt », le Professeur Dr Henri Michel, Directeur du Comité d'Histoire de la 2^e Guerre Mondiale auprès du Premier Ministre, Paris, le Professeur Dr Harold C. Deutsch, Directeur du Département d'Histoire de l'Université de Minnesota aux Etats-Unis, et par le Dr Heinrich Grüber, premier pasteur à Berlin.

Voici le texte de l'allocution de Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés luxembourgeois et Président d'honneur du Comité Européen :

Dès la création, à Luxembourg, du Comité Européen pour la recherche scientifique des origines et des conséquences de la seconde guerre mondiale, des voix inquiètes se firent entendre pour me dire :

Pourquoi ce brusque retour en arrière ? Il n'y a aucune nécessité à déranger ce qui, depuis quelques lustres, s'est assoupi. La sagesse elle-même doit s'opposer à ce qu'on aille réveiller, dans un passé de honte, des visions hallucinatoires, des scènes chaotiques, des situations monstrueuses et des actions terrifiantes.

C'est du fond de mes cauchemars nocturnes, plus fréquents que jamais, plus obsédants qu'avant-hier, que, sans cesse, me parvient la réponse :

Aurions-nous donc réussi à maîtriser complètement ce passé qu'on se plaît à croire endormi ? Non point, car il adhère à notre être comme la peau à la chair ; il continue à nous hanter, et son ombre s'obstine à projeter dans notre présent une sorte d'avertissement, visant et menaçant nos plus belles perspectives d'avenir ; il fera corps avec nous, tant

que ses légendes d'événements providentiels et d'interventions miraculeuses, opérées par un homme fait Dieu, n'auront pas été banalisées, décolorées et rapetissées dans le domaine des faits réels.

Certes, nous avons l'air de vouloir retourner aux horreurs de 1933, de 1939 et de 1944 comme si nous y étions chez nous. Et, au fond, ne le sommes-nous pas ? Ne suis-je pas, pour toujours, marqué sur le bras, sur le front, du cachet numéroteur d'un camp de concentration ? Vos souvenirs d'exilés ne suintent-ils pas, soir après soir, des cicatrices que s'efforcent de cacher vos cœurs et de voiler vos âmes ? Ne portez-vous pas, quelque part, en filigrane, les vestiges de vos traits crispés par la faim, par le mal du pays, par la peur et par l'insomnie ?

Pour si peu de choses nos opposants ne se tairaient pas. Ils insisteront, en spécifiant que nous nous occuperions de choses qui ne nous regarderaient pas et que nous mettrions la main sur des affaires qui, d'aucune manière, ne pourraient nous appartenir.

Certes, il nous serait aisé de leur répliquer que nous aurions été leurs victimes et que, par conséquent, elles nous concerneraient en tout premier lieu, ou que, tombées dans le domaine public, elles seraient devenues « res nullius » et, donc, « res omnium », à la disposition de ceux qui, bien intentionnés, voudraient s'en emparer encore.

Nos raisons majeures, cependant, ont un tout autre poids. Trop longtemps cette époque d'après-guerre a esquivé ses dernières responsabilités. Trop ostensiblement elle a fait preuve de dextérité mentale, en chargeant un anonymat quelconque des redoutables fardeaux qu'elle aurait dû porter, in conspectu mundi, jusqu'à ce qu'elle eût été autorisée à s'en débarrasser légalement, au détriment des seuls coupables, confrontés avec la totalité de leurs méfaits et condamnés au grand jour par la justicière que nous avons juré de servir : l'Histoire. Car devant elle, devant l'Histoire tout court, devant celle qu'on appelle la grande, la vraie et l'unique, la petite histoire, l'histoire partielle, aurait dû répondre de ses ruses, de ses tromperies, de ses mensonges et de ses cynismes mis en actes.

Malheureusement, la lâcheté internationale a cherché refuge dans l'oubli.

Ah oui, l'Histoire a ses oubliettes. Trop d'hommes, entre 1945 et 1968, ont été enclins à y précipiter les témoins de leurs crimes, les complices de leurs fautes, afin de les faire disparaître de leurs champs de vision, convaincus, dès lors, de les avoir perdus dans la nuit des temps. Mais ce ne sera pas l'oubli qui arrangera les choses. Ce ne seront pas les prisons-cachettes qui élimineront à tout jamais les indésirables choses faites dans le passé. Parfois la découverte assez macabre d'un squelette suffira pour déclencher le mécanisme humain, décidant, par une volonté de fer, du « rerum cognoscere causas ».

Et voilà notre devise : rerum cognoscere causas ! Rien de ce laps de temps, allant de 1933 à 1945, ne doit rester dans le vague, dans l'ambigu ou dans l'indéfini de l'imposture. Rien ne doit permettre dorénavant de confondre dans le même déshonneur

le trompeur et le trompé. La distance de trois décennies, de trois décennies et demie a permis aux victimes d'une quelconque manœuvre criminelle de surpasser en elles l'être ressentimental à la vue déformée, capable de grossir les effets des événements subis ; elles leur donneront les moyens de trouver accès aux témoignages directs, aux sources archivées et aux textes écrits, grâce auxquels les experts d'entre elles non seulement démasqueront la mise en système de la grossièreté, de la brutalité et de la barbarie, le culte de la bassesse et de l'encanaillement, l'astuce dans la préparation des grandes duperies propagées par tous les moyens de la diffusion diaboliquement orchestrée, et la vantardise grandiloquente qui se faisait menterie officialisée, mais entameront sans autre retard un processus de démystification.

De cette entreprise de démystification, qui sera en même temps une entreprise très salutaire de démythisation, nous sommes redevables aux millions de morts que nous avons laissés derrière nous : à ceux qui ont été massacrés dans les camps de toutes sortes ainsi qu'à ceux qui sont tombés dans une guerre sans nom.

Je la dis sans nom, cette guerre, parce qu'elle a été trop bêtement commencée, trop sauvagement menée, trop idiotement terminée, pour mériter une appellation que les survivants, meurtris dans l'âme plutôt qu'au corps, pussent encore accepter.

Nous voulons donc que la vérité se fasse, que toute la vérité se fasse sur tout, afin que la justice puisse retrouver ses inébranlables fondements. En le disant, j'ai la sensation de ne pas avoir trouvé le terme qui convient pour exprimer ce qui me travaille. Comment faire comprendre, en effet, que ce n'est pas moi qui désire ce résultat, que ce ne sont pas mes amis de partout qui veulent cette suite ultrarapide d'éclairs, se rassemblant dans la lumière ? Quelle expression choisir pour faire saisir ce préacte, dans lequel nous sommes moins des acteurs que des actionnés et des agités ? Et, tout à coup, c'est le latin, encore une fois le latin — comme dans toutes les grandes occasions — qui me prête le mot qu'il faut : *poscere* ! Oui, nous sommes ceux dont on exige ce quelque chose que l'histoire veut et doit avoir : la vérité. Il ne faut pas que cette vérité, à mettre à nu, tant que sa chair est rose et crue, puisse pourrir, de peur qu'elle n'aille nourrir derechef les mensonges du Dictateur.

C'est du Dictateur que nous parlons, c'est de lui et de ses complices qu'il s'agit, c'est son époque, bien délimitée et bien définie, que nous avons en vue, c'est de son temps de délire et d'aberration, dont les ramifications sont visibles à même nos jours, que nous entendons être les historiens, historiens et rien d'autre, historiens par nécessité, historiens par la force des choses vécues, historiens par vocation, peut-être, historiens par simple devoir pour la plupart, mais historiens ayant horreur de se faire complices des imposteurs, par leur silence, par une sorte d'aboulie contaminante ou par peur de certaines attaques inévitables.

Notre mission au départ : rassembler des faits, beaucoup de faits, le plus de faits possible, afin de pouvoir faire éclore dans l'abondance cette objecti-

tivité et cette impartialité scientifiques qu'on exige du commentateur attitré des temps révolus. La présentation sine ira, sed studio de la vérité historique ne peut se faire que dans le choix le plus complet des détails, tant positifs que négatifs, autorisant le rétablissement approximatif des facteurs qui ont composé la réalité.

Le travail d'élucidation à faire sera aussi long que difficile, ni nous voulons atteindre à cette clarté, dans laquelle pourraient se dessiner les intrigues, alors que les machinations de mauvais aloi feraient voir leurs mécanismes d'intellect déréglé. De ce fait, nos actions auront à définir, en les circonscrivant, les supercheries politiques, avant de prouver, par le décamouflage progressif de l'odieux, l'incontestable préméditation des crimes. Et nous aurons à démontrer, en cours de route, que les mensonges décisifs pour le succès du socialisme national furent assez ingénieux, pour que l'écrasante majorité pût être dupe des ruses les plus grossières et des impostures les plus effrontées, qu'ils ne le furent pas assez, toutefois, pour faire éviter les reprises, les répétitions, les redoublements et, à leur suite, les accès d'énervement, de rage et de haine de la part de ceux qui eurent à les imaginer et qui finirent par en vouloir mortellement à ceux qu'ils crurent incrédules.

Ainsi nous serons les liquidateurs d'une faillite de philosophie politique. Dans l'ensemble des comptes à vérifier, il nous incombera d'examiner à fond les détails d'une dette apparente, pour voir si elle est réellement due ou bien pour constater qu'elle n'est que le fait d'un faux impardonnable, passible d'une accusation publique et d'une condamnation en règle.

L'effet nocif du poison hitlérien, administré de force, n'a pas encore disparu. Il doit donc être plus que licite de répandre l'antidote au bon gré des millions d'êtres qu'on a empêchés, jusqu'ici, de vomir, moralement et spirituellement. Ces millions d'êtres ont dû se rendre compte de la rapidité avec laquelle l'imposture, en s'enflant, en s'affirmant et en résistant à tous les coups des abatteurs, engendre ses parasites, toujours prêts à s'engraisser de la substance morte même pour survivre à la destruction de la masse principale.

Ce qui fait que nos actions cumulées doivent viser loin, très loin, le plus loin possible, afin de décourager, dans la germination même, les tout derniers épigones qui, finalement, se riraient de nos efforts. Et, vraiment, ce serait le plus accablant des rires que le temps à venir reprendraient, renforceraient et multiplieraient à l'infini pour nous punir de nouvelles fois.

Voici le texte du communiqué publié à l'issue de la réunion à Luxembourg du Comité Européen pour la Recherche Scientifique des Origines et des Conséquences de la Deuxième Guerre Mondiale et concernant plus particulièrement la création d'un Institut International pour la Coordination de la Recherche Scientifique à Luxembourg :

Das Europäische Komitee zur wissenschaftlichen Erforschung der Ursachen und Folgen des Zweiten Weltkrieges hat am Abend des 30. April sein erstes

internationales Symposium in Luxemburg beendet. An der Tagung, die vom 28. bis zum 30. April gedauert hat, haben mehr als 40 Persönlichkeiten aus Politik und Wissenschaft teilgenommen. Den Vorsitz hatte der Präsident des Parlaments von Luxemburg, Pierre Grégoire, inne. Die Bundesregierung war durch die Minister Prof. Dr. Carlo Schmid und Prof. Dr. Horst Ehmke vertreten. Die Wissenschaftler kamen aus der Bundesrepublik Deutschland, Frankreich, den USA, der Schweiz und Jugoslawien. Unter ihnen waren Dr. Karl Dietrich Bracher, Prof. für politische Wissenschaften und Zeitgeschichte an der Universität Bonn, Prof. Dr. Harald Deutsch, Direktor des Department of History an der Universität Minnesota, USA, Prof. Dr. Walther Hofer, Direktor des historischen Seminars der Universität Bern, Prof. Dr. Eugen Kogon, emer. Ordinarius für Politische Wissenschaften an der technischen Hochschule Darmstadt, Prof. Dr. Henri Michel, Direktor des Historischen Komitees für den Zweiten Weltkrieg beim französischen Ministerpräsidenten, Dr. Heinz Leferenz, Prof. für Kriminologie an der Universität Heidelberg und Prof.

Dr. Grga Novak, Präsident der Jugoslawischen Akademie der Wissenschaften und Künste.

Es wurde beschlossen, in Zusammenarbeit mit der Regierung des Großherzogtums Luxemburg ein Internationales Institut zur Koordinierung der wissenschaftlichen Forschung in zeitgeschichtlichen Fragen in Luxemburg zu gründen. Eine weitere Aufgabe dieses Instituts wird es sein, eine Publikationsreihe herauszugeben, die sich vor allem mit umstrittenen oder noch nicht restlos geklärten Fragen des « Dritten Reiches » beschäftigen soll. Als erste Forschungsaufträge wurden eine Untersuchung des Reichstagsbrandes und eine Analyse des Attentats auf Adolf Hitler im November 1939 im Münchener Bürgerbräukeller vergeben, das in Verbindung steht mit der Verschleppung der beiden britischen Geheimdienstoffiziere Payne-Best und Stewens aus der Nähe der niederländischen Stadt Venlo. Schließlich soll in einer Zusammenstellung von Beispielen geklärt werden, inwieweit durch apologetische oder neonazistische Darstellungen das heutige Geschichtsbild beeinflusst oder verfälscht wird. Das Institut soll im Sommer in Luxemburg eröffnet werden.

Journées d'Étude à Luxembourg sur la planification et l'aménagement des zones de loisir

Un cycle d'étude sur la planification et l'aménagement des zones de loisirs, y compris la mise en valeur du milieu naturel, avait été organisé du 27 avril au 10 mai 1969 par les gouvernements français et luxembourgeois, sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies. C'est le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification de la Commission Economique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies qui avait décidé de réunir ce cycle d'étude, face aux besoins croissants des loisirs de masse et devant les risques qu'entraînerait leur expansion anarchique pour la sauvegarde de la nature.

Le cycle d'étude avait pour objectifs principaux d'examiner le problème des loisirs, d'étudier les principes et les instruments de la planification des zones de loisirs, les méthodes d'aménagement des zones de loisirs, d'examiner les incidences de l'aménagement de zones de loisirs sur le milieu naturel et de dégager les enseignements utilisables pour la politique des gouvernements en la matière.

Le programme du cycle d'étude comprenait un voyage d'étude en France et des journées d'étude au Luxembourg. Au cours du voyage d'étude, qui dura une semaine, la politique française en matière de planification et d'aménagement des zones de loisirs, y compris la mise en valeur du milieu naturel, fut exposée aux congressistes et différentes importantes réalisations leur furent présentées, notamment l'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon et le

développement de stations de montagnes et un parc national dans la région de Grenoble.

Les journées d'étude à Luxembourg se déroulèrent sous la présidence de Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre de l'Intérieur, en présence de très nombreux délégués d'Autriche, de la République Fédérale d'Allemagne, de Belgique, de Bulgarie, de Biélorussie, du Danemark, d'Espagne, de Finlande, de France, de Hongrie, du Portugal, de Roumanie, du Royaume-Uni, de Suède, de Tchécoslovaquie, d'Ukraine, d'U.R.S.S., de Yougoslavie et de Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après quelques extraits du discours prononcé à la séance d'ouverture des journées d'étude à Luxembourg par M. Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur :

Dans l'état actuel de notre civilisation nous sommes de plus en plus amenés à regarder vers l'avenir. Nous sentons que des forces entrent en jeu que nous ne connaissons pas très bien mais qui pourront à brève ou à longue échéance rendre la cité et même tout le milieu dans lequel nous vivons absolument inhumain.

Nous devons nous efforcer de parvenir à une meilleure connaissance de ce qui se passe dans la société au point de vue industrialisation, au point de vue transport, au point de vue politique économique et nous devons prendre des options quant à l'aménagement du territoire.

Or si nous parlons d'aménagement du territoire nous devons également songer aux zones de loisirs qui sont devenues absolument nécessaires aux villes, dont certaines risquent de devenir invivables.

De plus en plus les hommes éprouvent le besoin de se recréer, et c'est leur droit que de vivre plus pleinement que ce soit autour des cités ou plus loin dans des zones de loisirs.

Et voilà qu'un certain nombre de problèmes se dessinent : comment préserver ces zones où le milieu naturel doit, dans la mesure du possible, être maintenu dans son intégrité, comment les préserver des effets d'une industrialisation à outrance et d'un développement économique qui nous apportent certes la richesse mais qui en même temps abîment ou même détruisent des sites qu'il faut absolument garder intacts pour leur beauté et pour leurs effets bénéfiques sur la santé de l'homme, tant celle du corps que celle de l'esprit.

Le danger qui nous menace c'est que la richesse économique détruise en fait notre bien-être et que certains éléments, tels l'air, l'eau, l'espace, qui n'étaient pas considérés comme des biens économiques le deviennent parce qu'ils viendront à manquer. Aujourd'hui nous comprenons que nous devons garder des espaces verts en réserve, que le problème de l'aménagement de zones de loisirs est très réel et très urgent.

Il est dû au phénomène de l'urbanisation, au besoin d'industrialisation auxquels on ne peut échapper, mais il résulte également du fait que les terrains à réserver étant les plus accueillants les particuliers y ont déjà été attirés et qu'ils en font un usage désorganisé et désordonné.

Evidemment la liberté de l'homme est éminemment respectable mais si l'homme, dans le domaine qui nous occupe, abuse de cette liberté, c'est-à-dire s'il en jouit sans veiller à ce que son action garde une certaine cohérence et reste empreinte du souci de respecter l'intérêt général et celui des générations à venir, il détruira justement ce cadre harmonieux qu'il recherchait.

Le problème s'impose à nous avec d'autant plus d'insistance que, fait assez inédit dans l'histoire, la situation avec laquelle nous sommes confrontés évolue très rapidement et à très grande échelle.

Certes l'origine de cette évolution qui nous inquiète remonte assez loin dans le passé, mais autrefois nous avions le temps d'observer le phénomène, de l'assimiler. Aujourd'hui ce temps fait défaut, nous ne comprenons pas encore les vrais facteurs sociaux, économiques, technologiques qui causent toutes ces perturbations qui font que nous ne vivons plus en harmonie avec le monde pour lequel nous sommes faits.

Il faut que les populations prennent conscience du danger, il faut que les parlements qui sont l'émanation des peuples comprennent le problème et qu'ils adoptent les lois qui s'imposent pour que la société puisse rester elle-même.

L'on doit songer qu'en l'an 2000 la durée du travail aura encore diminué, que beaucoup de familles disposeront d'une seconde résidence, que ce

second logement sera pourvu des mêmes services que le logement principal, que le nombre des voitures aura sensiblement augmenté, pour ne citer que quelques aspects de l'avenir vers lequel nous nous dirigeons. Or si cette évolution se produira d'une façon désordonnée, nous allons détruire complètement notre environnement et malgré nos richesses, malgré toutes les techniques nous allons arriver à un résultat désastreux.

Des mesures de sauvegarde doivent être entreprises pour créer un certain ordre. Le recours au dirigisme n'est pas absolument nécessaire mais c'est une meilleure compréhension du problème qui doit être recherchée afin qu'il puisse être résolu par des actes volontaristes.

Dans le cadre de la politique qui s'impose une importance particulière doit être attachée au problème foncier qui n'est pas résolu dans la plupart des pays. De même il faudra simplifier certains instruments et certaines méthodes de travail très difficiles dont nous usons actuellement.

La tâche du Comité sera vaste car les problèmes que je viens d'évoquer, nous les connaissons tous. Ils se présentent avec plus ou moins d'acuité dans des circonstances un peu différentes selon la grandeur du pays, sa topographie, ses richesses naturelles, son économie, mais fondamentalement les problèmes sont les mêmes.

Depuis longtemps mon pays, conscient de sa qualité de membre des Nations Unies, a voulu collaborer également matériellement aux travaux de ce grand organisme et ainsi contribuer dans une bien modeste mesure à la réalisation des grands buts de l'humanité, dont l'un des plus nobles constitue certainement l'accession pour tous les hommes à une vie heureuse parce que conforme à leur vocation.

Or il nous a semblé que le problème de l'aménagement du territoire et notamment celui des zones réservées aux loisirs pourrait nous intéresser tout particulièrement. Le Luxembourg subit actuellement les conséquences d'une industrialisation très poussée et beaucoup de ses sites non dépourvus de beauté et d'harmonie, risquent d'être définitivement gâchés par une exploitation abusive du milieu naturel. Mériterait-il encore aujourd'hui le titre de département des forêts, que Napoléon lui avait octroyé, j'en doute fort.

Situé aux confins de régions à forte concentration industrielle, le Luxembourg se doit pourtant de remplir en quelque sorte le rôle de zone de loisirs, et cela à l'échelle internationale. Pour garder cette destination des mesures de sauvegarde s'imposent d'urgence dans le cadre d'une politique générale de planification.

D'autre part mon pays, situé à la limite ou à proximité immédiate de quatre grands Etats, a très vite reconnu l'importance de la coopération internationale dans le domaine de l'aménagement du territoire. Ici un échange d'expériences, d'informations et d'intentions s'impose.

Je pense que dans beaucoup de zones frontalières la situation est identique et qu'une certaine inter-pénétration des différentes régions à caractère propre

pousse les pays à coopérer et à promouvoir le développement commun de ces parties de leur territoire.

Je ne voudrais pas clôturer ce discours d'ouverture sans vous dire que j'ai vivement regretté de n'avoir pas pu me libérer pour participer au voyage d'étude en France. Mes collaborateurs m'ont cependant informé des efforts absolument remarquables que la France a faits dans le domaine de l'aménagement

des zones de loisirs dans le Languedoc-Roussillon et dans la région des Alpes.

Nous pouvons tous profiter de l'expérience faite en France.

Je tiens également à remercier les autorités françaises de leur excellente collaboration avec l'administration luxembourgeoise en vue de la réalisation des deux volets de ce cycle d'étude.

La Réunion du Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord à Washington

Les 10 et 11 avril 1969, le Conseil atlantique s'était réuni en session ministérielle à Washington. Le Luxembourg y était représenté par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et Monsieur Lambert Schaus, Ambassadeur, Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'OTAN.

Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué final publié à l'issue du Conseil ministériel de l'O.T.A.N. :

COMMUNIQUÉ FINAL

1) Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Washington les 10 et 11 avril 1969. Il a célébré le vingtième anniversaire du Traité qui a scellé l'Alliance, et a entendu une déclaration du Président des Etats-Unis. Les Ministres se sont félicités de la contribution décisive que l'Alliance avait apportée au maintien de la paix en Europe et à la sécurité de tous ses membres.

2) L'Alliance a été établie pour sauvegarder la liberté de ses peuples, leur héritage et leur civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit, et pour apaiser la crainte que chacun éprouvait de voir, dans une Europe divisée, éclater à nouveau la guerre faute d'un système de sécurité efficace. L'Alliance demeure l'expression d'aspirations et de buts communs.

3) En 1967, le Rapport sur les tâches futures de l'Alliance a souligné la double fonction de celle-ci : la défense de l'Ouest, la recherche d'une paix stable avec l'Est. En juin 1968, les gouvernements des pays alliés s'étaient déclarés prêts à rechercher avec les autres Etats intéressés des mesures spécifiques et pratiques en matière de désarmement et de contrôle des armements, y compris d'éventuelles mesures de réductions mutuelles et équilibrées de forces. Bien que les espoirs mis dans l'amélioration des relations Est-Ouest aient été gravement contrariés par l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, les Ministres ont déclaré en novembre 1968 que l'objectif politique des Alliés demeurait l'établissement de relations sûres, pacifiques et mutuellement avantageuses entre l'Est et l'Ouest. Ils ont réaffirmé, au cours de la

présente session, que l'intention de leurs gouvernements était de poursuivre la recherche de progrès réels dans cette voie par des contacts et d'explorer toutes les possibilités appropriées de négociation.

4) Ayant notamment à l'esprit la situation en Europe de l'Est, les gouvernements des pays membres rappellent que toute amélioration durable des relations internationales suppose le respect strict des principes de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats, ainsi que de la non ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat, du droit de chaque peuple de forger son propre avenir et de l'obligation de renoncer à la menace ou à l'emploi de la force.

5) Les Ministres rappellent que l'un des principaux objectifs de l'Alliance est l'établissement d'une paix juste et durable en Europe, fondée sur la stabilité, la sécurité et la confiance mutuelle. Les Alliés se proposent, en demeurant en étroite consultation, de rechercher, avec l'Union soviétique et les autres pays d'Europe orientale, quelles questions concrètes se prêtent le mieux à des négociations fructueuses et à un règlement rapide. En conséquence, ils ont chargé le Conseil de dresser une liste de ces questions et d'étudier comment pourrait s'engager, le moment venu, dans les meilleures conditions un processus de négociation, et de faire rapport à la prochaine réunion des Ministres. Il est clair que toute négociation doit être bien préparée, qu'il faudrait s'assurer la participation de tous les gouvernements dont le concours serait nécessaire pour parvenir à un règlement politique en Europe.

6) Les Alliés poursuivront également leurs études et leurs efforts dans le domaine du désarmement et du contrôle pratique des armements, notamment en ce qui concerne les réductions équilibrées de forces, ainsi que les initiatives déjà prises pour la renonciation à l'emploi de la force.

7) La solidarité politique des Alliés constitue un élément capital à l'approche d'une période de développement des contacts et d'éventuelle négociation entre l'Est et l'Ouest. Le meilleur moyen de la maintenir est l'adhésion sans réserve au principe de la

consultation pleine et entière au sein du Conseil, aussi bien avant que pendant toute négociation qui pourrait affecter les intérêts de l'Alliance ou de l'un de ses membres. Dans cet esprit, les gouvernements alliés accueillent avec intérêt l'intention des États-Unis d'engager avec l'URSS des discussions sur les limitations d'armes stratégiques offensives et défensives.

8) Les Alliés participant au programme de défense intégrée de l'OTAN estiment qu'il est extrêmement important, au cours d'une ère de négociations, d'éviter que la position de défense de l'Alliance s'affaiblisse et que naisse l'espoir prématuré de voir apparaître des solutions aux problèmes en suspens. Le maintien d'une défense efficace est un facteur de stabilité, et il constitue la condition nécessaire de toute politique de détente efficace.

9. En conséquence, ces pays membres de l'Alliance ont réaffirmé leur détermination constante d'apporter les contributions appropriées à l'effort commun de défense et de dissuasion à tous les niveaux, aussi bien nucléaires que classiques. Ils ont reconnu qu'il demeurerait nécessaire de maintenir la stratégie actuelle de l'OTAN, fondée sur une défense vers l'avant et une riposte appropriée à toute agression, ainsi que des moyens de dissuasion classiques et nucléaires crédibles, y compris les niveaux de forces généraux et locaux appropriés. Le dispositif de défense nécessaire à l'Alliance comprend les forces stratégiques de dissuasion nucléaire, la présence de forces classiques nord-américaines et européennes substantielles, efficaces et suffisantes et des forces nucléaires d'appui tactique dans la zone européenne, ainsi que des renforts suffisants prêts à intervenir.

10) Les Ministres de la défense se réuniront le 28 mai 1969 pour examiner chacun des éléments particuliers du dispositif de défense nécessaire pour répondre aux exigences ci-dessus. Ils examineront également la possibilité d'accroître l'efficacité de l'effort de défense, grâce à l'intensification de la recherche commune de solutions, par exemple aux problèmes de production et de standardisation des armements, soit entre toutes les nations alliées, soit entre quelques-unes de celles-ci.

11. En examinant la situation à Berlin, les Ministres ont noté que des entraves avaient récemment été mises à la liberté d'accès à Berlin. De telles entraves sont inadmissibles. Les Ministres ont donné leur soutien à la volonté déclarée des Trois Puissances de maintenir le libre accès de la ville, et ils ont rappelé la déclaration du 16 décembre 1958 du Conseil de l'Atlantique Nord et les responsabilités assumées par tous les États membres en ce qui concerne la sécurité et le bien-être de Berlin.

12) Les Ministres considèrent que la réalisation d'un règlement pacifique en Europe présuppose, entre autres, des progrès vers l'élimination des sources de tension qui existent au centre de l'Europe. Ils considèrent que des mesures concrètes visant à améliorer la situation à Berlin, à préserver le libre accès de cette ville et à éliminer les entraves à la circulation et aux communications entre les deux parties de l'Allemagne représenteraient une importante contribution à la réalisation de cet objectif. Ils ont exprimé leur soutien aux Trois Puissances pour qu'elles poursuivent leurs efforts en vue d'explorer, dans le cadre de leurs responsabilités spéciales pour Berlin et l'ensemble de l'Allemagne, les possibilités de progrès méthodiques et négociés dans le règlement de ces importantes questions.

13) La question allemande doit trouver une solution pacifique fondée sur la libre décision du peuple allemand et sur les intérêts de la sécurité européenne.

14) Les pays membres de l'Alliance savent que certains problèmes qui affectent les conditions de vie dans les sociétés modernes leur sont communs. Ils savent aussi que ces difficultés, si elles ne sont pas affrontées avec un esprit résolu, sont de nature à compromettre leur prospérité et leur avenir. Les Ministres ont reconnu que d'autres organisations internationales accomplissent déjà un travail important dans ce domaine. Ils ont chargé le Conseil permanent d'étudier comment, dans la pratique, les échanges de vues et d'expériences entre les nations alliées pourraient être améliorés, soit par une action menée au sein des institutions internationales compétentes, soit par tout autre moyen, dans le but de créer dans leurs pays respectifs un cadre de vie mieux adapté au monde moderne.

15) Tout en se préoccupant de ces problèmes, les Ministres n'oublient pas que les pays de l'Alliance sont entrés dans une époque où les moyens scientifiques et techniques et les ressources économiques doivent contribuer au progrès pacifique et au développement de toutes les nations.

16) Outre leurs réunions ordinaires à l'échelon ministériel, les Ministres ont estimé que le Conseil permanent devrait examiner la proposition selon laquelle des personnalités de haut niveau de leurs Ministères des Affaires étrangères se réuniraient périodiquement pour procéder à un examen des grands problèmes à long terme qui se posent à l'Alliance.

17) La prochaine réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord se tiendra à Bruxelles en décembre 1969.

Nouvelles de la Cour

Mois d'avril

Le 23 avril 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Révérendissime Monseigneur Silvio Oddi, Nonce Apostolique.

*

Le 30 avril 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur

Dugald Malcolm, Ambassadeur de Sa Majesté Britannique, qui Lui a présenté Monsieur Trevor Ernest John Mound, 1^{er} Secrétaire d'Ambassade.

Les même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience les Membres du Comité Européen pour la Recherche Scientifique des Origines et des Conséquences de la Deuxième Guerre Mondiale.

Mois de mai

Le 9 mai 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience les membres du conseil d'administration de l'Association des Universités Partiellement ou Totalement de Langue Française. (AUPELF).

*

Le 14 mai 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé le Général Lyman L. Lemnitzer, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe.

*

Le 19 mai 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Michail Paskalev, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à

titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Bulgarie.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Jacques-Emile Paris, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de France.

*

Le 30 mai 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Frederik Simon Steyn, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Afrique du Sud.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Jan Marko, Ministre des Affaires Etrangères de Tchécoslovaquie.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois d'avril

Pendant le mois d'avril 1969, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à deux reprises sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 18 avril, le Ministre des Affaires Etrangères a fait un rapport au Conseil sur l'actualité politique internationale ainsi que sur les prochaines rencontres sur le plan Benelux et sur le plan européen. A la conférence intergouvernementale de Benelux qui se tiendra à La Haye les 28 et 29 avril prochains participeront du côté luxembourgeois le Président du Gouvernement, Monsieur Pierre Werner, le Vice-Président du Gouvernement, Monsieur Eugène Schaus, et le Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Gaston Thorn. Le Conseil a eu un échange de vues sur les travaux parlementaires et a arrêté la position du Gouvernement à l'égard des motions déposées lors des débats budgétaires. Il a approuvé le texte remanié d'un projet de loi concernant l'institution d'un « congé éducation ». Ce pro-

jet sera envoyé au Conseil d'Etat. Il a approuvé l'avant-projet de loi supprimant les limites d'âge pour l'admission à l'Institut Pédagogique. Cette suppression est devenue nécessaire pour tenir compte des possibilités ouvertes par l'éducation des adultes. Le Gouvernement a approuvé le projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal du 17 mai 1967 déterminant les taxes d'atterrissage, de stationnement et d'éclairage à l'aéroport de Luxembourg. Il a approuvé de même le projet de règlement grand-ducal ayant pour objet de compléter le règlement grand-ducal du 30 septembre 1968 déterminant la composition du Conseil arbitral du Conseil supérieur des assurances sociales en exécution de l'article 33 de la loi du 29 avril 1964 concernant les prestations familiales ainsi que le projet de règlement grand-ducal portant nouvelle fixation du maximum du salaire normal journalier en matière d'assurance maladie. Ce maximum a été fixé à 520 francs. Finalement le Conseil a approuvé le projet de règlement

grand-ducal complétant et modifiant celui du 26 juin 1968 concernant l'exercice de la pêche dans la Moselle et la Sûre formant frontière entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne. Ce projet de règlement concerne particulièrement la pêche aux barrages de Palzem et de Grevenmacher. L'entrevue demandée au Ministre d'Etat par les trois organisations syndicales au sujet de divers points du programme social du Gouvernement aura lieu au courant de la semaine prochaine.

Pendant la séance du 25 avril, les membres du Gouvernement ont procédé, en vue de la conférence intergouvernementale des pays de Benelux qui se tiendra à La Haye les 28 et 29 avril prochains, à un large échange de vues sur les propositions susceptibles de parachever l'union économique des trois pays telles qu'elles sont exposées dans un rapport des trois présidents du Conseil de l'Union. Le Conseil a entendu un rapport du Ministre d'Etat, du Ministre de l'Inté-

rieur et du Ministre du Travail sur les récents entretiens de la table ronde et de divers autres contacts qui ont eu lieu récemment avec les organisations patronales et salariales au cours desquels divers aspects de la politique sociale envisagée par le Gouvernement ont été discutés. Il se propose de procéder dans les meilleurs délais à la discussion des textes législatifs qui s'y rapportent. Le Conseil a encore examiné les propositions faites par les organisations syndicales en vue du renouvellement du contrat collectif des ouvriers de l'Etat. Il a donné mandat au Ministre de la Fonction Publique de faire des propositions en relation avec les directives arrêtées par le Conseil. Il a évoqué finalement les différentes initiatives législatives en cours concernant la fonction publique et plus particulièrement les projets de réformes de cadres administratifs. Il a dégagé certains principes permettant l'harmonisation des différentes carrières.

Réunions durant le mois de mai

Au cours du mois de mai, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Pendant la réunion du 9 mai, le Conseil a entendu un rapport du Ministre des Affaires Economiques sur les résultats de sa mission aux Etats-Unis ainsi qu'un rapport du Ministre des Affaires Etrangères sur les derniers développements de la politique sur le plan de Benelux et des Communautés Européennes. Le Conseil a arrêté les directives à donner à la délégation luxembourgeoise auprès des Communautés Européennes en ce qui concerne les franchises à accorder dans le trafic communautaire et international des voyageurs. Il a procédé en outre à un échange de vues sur les modalités du financement de l'ajustement des pensions au niveau des salaires de 1965. Le Conseil a approuvé d'autre part un projet de loi fixant l'âge de retraite des Conseillers d'Etat, un projet de loi relatif à la commercialisation des matériels de reproduction d'essences forestières et de peupliers, une version remaniée du projet de loi sur le droit d'auteur, un projet de règlement grand-ducal relatif aux matières colorantes pouvant être employées dans les denrées destinées à l'alimentation humaine et enfin un projet de loi relatif à la construction d'une nouvelle aile au Lycée classique de Diekirch. Le Conseil a arrêté les directives pour la poursuite des études préalables en vue de la fusion de la Gendarmerie et de la Police. Le Gouvernement prendra l'avis du Conseil d'Etat sur un aspect juridique de la réforme envisagée qui a été soulevé au cours des premiers travaux. Il a enfin arrêté les directives pour les négociations à entamer en vue du transfert des bâtiments de la Foire Internationale de Luxembourg au plateau du Kirchberg.

Au cours de la séance du 16 mai, le Conseil a poursuivi l'examen du projet de loi relatif à l'ajustement des pensions au niveau des salaires de 1965. Le Gouvernement a procédé à un échange de vues approfondi sur les problèmes d'orientation, d'investissements et de fonctionnement de la station ther-

male de Mondorf-Etat. Il a confirmé la volonté de réaliser un programme d'investissements dans le cadre de projet de loi déposé à la Chambre tout en fixant de nouvelles priorités pour la réalisation par étapes du projet en cause. Il a décidé de saisir le Conseil d'Etat du projet de règlement grand-ducal portant modification du statut du personnel des CFL. Le Conseil a en outre fixé la prochaine étape de la réalisation de la semaine de quarante heures dans le secteur public, en réduisant à trois mois la période d'hiver pendant laquelle les services publics travailleront le samedi matin. Le Conseil a finalement évoqué de nouveaux projets d'implantation de bâtiments au Plateau du Kirchberg.

Au cours de la réunion du 23 mai, le Gouvernement a arrêté les modalités de financement de l'ajustement des rentes au niveau des salaires de 1965, tel qu'il sera proposé aux instances législatives. A ce propos le Conseil a réaffirmé la ligne de conduite qu'il s'était fixée dans son programme gouvernemental, c'est-à-dire de réaliser l'ajustement selon la mutualité d'assurance et selon l'économie de la loi unique. Ce faisant le Gouvernement veut éviter un alourdissement des charges budgétaires qui se traduirait par un alourdissement du fardeau fiscal, tout en compromettant la stabilité des prix et la réalisation d'importants projets d'investissements nécessaires aux besoins collectifs. En conséquence le taux de cotisation global pour les rentes vieillesse sera porté de 12 à 14% dans le régime des salariés. I. Le projet de loi réaffirme le principe de la parité de la cotisation patronale et salariale. Toutefois, en vue de faciliter l'adaptation aux nouvelles conditions de financement, le Gouvernement prévoit qu'à titre transitoire et exceptionnel, un demi-pourcent de la cotisation des salariés sera supporté par les employeurs jusqu'au 31 mars 1970. II. Ensuite le Conseil a procédé à un échange de vues sur les problèmes dont les représentations des professions indépendantes ont saisi le

Gouvernement. Dans cet ordre d'idées, le Conseil a arrêté ce qui suit : a) le projet de loi tendant à l'ajustement des pensions des professions indépendantes sera soumis simultanément avec le projet des pensions des salariés à la Chambre des Députés; b) compte tenu de l'avis rendu par le Conseil d'Etat, le Gouvernement demandera à la Chambre des Députés de voter sans retard le projet de loi permettant le rachat de périodes d'assurances auprès des caisses

de pension des professions indépendantes; c) en vue de favoriser la reconstruction des petites entreprises productrices, le Gouvernement élaborera un projet permettant de constituer des réserves d'impôts destinées à être affectées à des investissements productifs. III. Le Gouvernement entend discuter avec les milieux intéressés les problèmes se rattachant au financement à long terme des régimes de sécurité sociale.

Nouvelles diverses

Rencontre à Luxembourg des Ministres des Finances de Belgique et de Luxembourg

Le Baron Jean Snoy et d'Oppuers, Ministre des Finances de Belgique, et M. Pierre Werner, Ministre d'Etat et des Finances du Luxembourg, se sont rencontrés à Luxembourg, le 10 avril 1969. Les deux ministres ont procédé à un échange de vues sur des problèmes financiers d'intérêt commun, soulevés dans les récents mémorandums de la Commission de la Communauté Economique Européenne, entre autre à propos de la coopération monétaire des pays du Marché Commun.

*

Visite au Luxembourg du Ministre des Affaires Etrangères Tchécoslovaque

Les 30 et 31 mai 1969, Monsieur Jan Marko, Ministre des Affaires Etrangères Tchécoslovaque, a fait une visite à Luxembourg, accompagné de M. Jaroslav Tauer, Ambassadeur de Tchécoslovaquie, M. Miloslav Sustal, Directeur au Ministère des Affaires Etrangères, M. Vladimir Zmla, Directeur au Ministère des Affaires Etrangères, M. Jaromir Johanes, Chef de Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères, et M. Jiri Rychlik, Secrétaire d'Ambassade.

A l'issue de la visite officielle, le communiqué suivant a été publié : « Invité par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg, Monsieur Jan Marko, Ministre des Affaires Etrangères de la République Socialiste Tchécoslovaque, a séjourné le 30 mai 1969 en visite officielle au Luxembourg.

Pendant son séjour, Monsieur Jan Marko a été reçu par son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg, Leurs Excellences le Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères ainsi que par le Bourgmestre et le Collège échevinal de la Ville de Luxembourg.

Dans un esprit amical et franc les Ministres ont procédé à un échange de vues sur les problèmes internationaux les plus importants, y compris la sécurité européenne, et sur les rapports existant entre la Tchécoslovaquie et le Luxembourg.

Monsieur le Ministre Marko a invité Monsieur le Ministre Thorn à se rendre en visite officielle en

Tchécoslovaquie. Monsieur le Ministre Thorn a accepté l'invitation avec plaisir; la date de la visite sera fixée par la voie diplomatique. »

Ajoutons ici qu'au cours de la seconde journée de sa visite au Grand-Duché, le Ministre des Affaires Etrangères de Tchécoslovaquie a notamment visité la centrale hydroélectrique de la station de pompage de Vianden.

Avant de quitter Luxembourg par avion, Monsieur Jan Marko a rencontré la presse luxembourgeoise et étrangère à l'aéroport du Findel.

*

Le Collège d'Impulsion Benelux

Conformément à la décision prise à la Conférence Intergouvernementale de Benelux tenue à La Haye les 28 et 29 avril, les trois Gouvernements ont procédé à la désignation du membre du Collège d'Impulsion chargé de leur proposer les mesures les mieux appropriées à la réalisation du Traité instituant l'Union Economique Benelux.

Ont été désignés

- 1) pour la Belgique : M. A. De Schryver, Ministre d'Etat, M. L.E. Troclet, ancien Ministre;
- 2) pour le Luxembourg : M. C. Dumont, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, M. G. Stoltz, Président du Conseil Economique et Social;
- 3) pour les Pays-Bas : M. V.G.M. Marijnen, ancien Ministre-Président; M. C.J. Oort, Professeur à l'Ecole Economique Supérieure à Utrecht.

*

Réunions à Luxembourg du Conseil des Communautés Européennes

Les 12 et 13 mai 1969 se tenaient au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg plusieurs réunions du Conseil des Communautés Européennes ainsi qu'une réunion du Conseil de l'Association C.E.E.-Turquie.

La réunion des Ministres des Affaires Etrangères, placée sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg a eu lieu en présence de Monsieur Jean Rey, Prési-

dent, des Vice-Présidents et de membres de la Commission des Communautés. A cette réunion prirent part Monsieur Pierre Harmel, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, Monsieur Willy Brandt, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne, Monsieur Michel Debré, Ministre des Affaires Etrangères de France, Monsieur Pietro Nenni, Ministre des Affaires Etrangères d'Italie, Monsieur Joseph Luns, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas.

Les 12 et 13 mai a eu lieu la réunion des Ministres de l'Agriculture, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture du Luxembourg, en présence de Monsieur S.L. Mansholdt, Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes. Les Gouvernements des Etats membres étaient représentés par leurs Ministres de l'Agriculture : M. Charles Heger (Belgique), M. Herman Hoecherl (République Fédérale d'Allemagne), M. Robert Boulin (France), M. Athos Valsecchi (Italie) et M. P. Lardinois (Pays-Bas).

Le 13 mai, le Conseil de l'Association C.E.E.-Turquie a également tenu une réunion à Luxembourg sous la présidence de Monsieur Ihsan Sabri Caglayan-gil, Ministre des Affaires Etrangères de Turquie. La délégation de la Communauté était conduite par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg, Président en exercice du Conseil des Communautés.

*

Visite d'adieu à Luxembourg du Général L.L. Lemnitzer

Le 14 mai 1969, le Général L.L. Lemnitzer, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe, a fait une visite d'adieu à Luxembourg. Au cours de cette visite il a été reçu en audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Il a eu également une entrevue au Ministère d'Etat avec le Président du Gouvernement, le Vice-Président du Gouvernement et Ministre de la Force Publique et avec le Ministre des Affaires Etrangères. Un déjeuner offert par le Président du Gouvernement au château de Senningen clôtura cette visite d'adieu.

*

Réception à Luxembourg du Président du Comité Economique et Social des Communautés

Le 9 mai 1969, M. Mathias Berns, Président du Comité Economique et Social des Communautés Européennes, avait offert au Centre Européen du Kirchberg une réception, qui permit aux nombreux invités d'avoir un échange de vues très utile sur les problèmes qui se posent à l'heure actuelle sur le plan communautaire. A cette réception prirent part les membres luxembourgeois du Parlement Européen, les Conseillers luxembourgeois du Comité Economique et Social des Communautés Européennes, le Président de la Chambre des Députés, le Président et plusieurs Membres du Gouvernement, le Commissaire luxembourgeois auprès des Communautés Européennes, le Représentant Permanent luxembourgeois

et son adjoint auprès des Communautés Européennes, le Secrétaire Général du Conseil des Ministres des Communautés Européennes, le Directeur Général adjoint du Personnel et de l'Administration de la Commission des Communautés Européennes, le Président du Conseil Economique et Social luxembourgeois et plusieurs hauts fonctionnaires.

*

Benelux

Le Groupe de travail ministériel Benelux pour les Classes moyennes s'est réuni le 6 mai 1969 à La Haye, sous la présidence de Monsieur L.J.M van Son, Secrétaire d'Etat néerlandais aux Affaires économiques; Messieurs Ch. Hanin, Ministre belge des Classes moyennes et P. Mackel, représentant le Ministre luxembourgeois des Affaires économiques et des Classes moyennes participaient à la réunion.

Les Ministres, inquiets du retard qui pourrait intervenir en ce domaine se sont mis d'accord sur un document à soumettre aux autorités de la C.E.E., reprenant des points de programme pour une politique C.E.E. à l'égard des petites et moyennes entreprises.

Les Ministres ont examiné le problème de la soustraction dans l'industrie et l'artisanat. Ils ont demandé de poursuivre les consultations Benelux dans ce domaine.

Les Ministres ont également délibéré des problèmes inhérents à la régularisation du marché et de la politique gouvernementale y relative dans les trois pays. Ils ont convenu de suivre de près l'évolution dans les pays partenaires afin de prévenir les distorsions entre les législations.

Les Ministres ont convenu de tenir la prochaine exposition Benelux des Métiers d'Art à Luxembourg en 1970.

Ils ont décidé d'entreprendre l'étude de la politique de structure à suivre à l'égard des petites et moyennes entreprises dans les trois pays et d'accorder une attention particulière à la dimension optimale des entreprises.

Les Ministres ont commenté quelques aspects particuliers de la politique des Classes moyennes dans leurs pays et y ont consacré un échange de vues.

*

Le Groupe de Travail Ministériel Benelux des Questions Sociales s'est réuni à La Haye le 20 mai 1969 sous la présidence de Monsieur B. Roolvink, Ministre néerlandais des Affaires Sociales et de la Santé publique. Etaient présents pour la Belgique, Monsieur P. de Paepe, Ministre de la Prévoyance Sociale et Monsieur L. Major, Ministre de l'Emploi et du Travail. Le Luxembourg était représenté par Monsieur J. Dupong, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.

Les Ministres ont donné suite aux décisions prises par la Conférence Intergouvernementale du Benelux, tendant à coordonner la politique sociale à suivre par les trois pays en accord avec les organisations profes-

sionnelles. Ils ont donné mandat d'élaborer un programme de travail à cet effet.

Dans le cadre d'un examen comparatif des systèmes de sécurité sociale, les Ministres ont approuvé les rapports visant à indiquer l'évolution des systèmes précités dans les trois pays entre le 1^{er} juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1967. Ils ont constaté un certain rapprochement.

D'autre part, les Ministres ont marqué leur accord sur la publication du rapport relatif au marché de l'emploi dans la région centrale du Benelux qui a été élaboré dans le cadre des études relatives aux régions se situant de part et d'autre des frontières communes Benelux. Les Ministres ont arrêté des directives en vue de la politique à suivre en matière du marché de l'emploi dans la zone considérée. Ils ont donné mandat d'entreprendre l'étude de ce problème dans le Grand-Duché de Luxembourg et dans la province belge du Luxembourg.

Ensuite, les Ministres ont convenu de coordonner les mesures relatives à l'immigration de main-d'œuvre étrangère originaire de territoires situés en dehors de la Communauté européenne.

Enfin, les Ministres ont approuvé un rapport au sujet de la formation professionnelle accélérée des adultes dans les trois pays. Ils ont donné les directives nécessaires pour que cette étude soit poursuivie, en mettant l'accent sur le système de recyclage et de formation complémentaire. Les experts feront également les propositions nécessaires concernant l'information professionnelle et les prévisions en matière d'offres d'emploi.

*

Convention sur la Sécurité Sociale entre le Luxembourg et l'Espagne

A Madrid, au Ministère des Affaires Etrangères a été signée le 8 mai 1969 la nouvelle convention sur la Sécurité Sociale entre le Luxembourg et l'Espagne, qui remplace celle du 22 juin 1963, par le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale de Luxembourg, M. Jean Dupong, et le Ministre des Affaires Etrangères d'Espagne, M. Fernando Maria Castiella.

Etaient présents à la cérémonie le Ministre espagnol du Travail, M. Jesus Romeo Gorria, l'Ambassadeur des Pays-Bas à Madrid et des hauts fonctionnaires des Ministères des Affaires Etrangères et du Travail.

*

Ligue Européenne de Coopération Economique

Voici le texte d'une résolution publiée par la Ligue Européenne de Coopération Economique :

La L.E.C.E. réitère solennellement son opposition à la création entre les Six et la Grande-Bretagne, d'une zone de libre échange, car celle-ci aboutirait à un affaiblissement de l'Europe Occidentale.

Réaffirme par contre son soutien au point de vue des dirigeants britanniques qui ont demandé, à l'exclusion de toute autre formule, l'adhésion de leur pays au Marché commun.

Considère en effet, qu'il s'agit là d'une option essentielle, dont la réalisation renforcera l'Europe, sur le plan économique et politique.

Dans cet esprit, appuie la Déclaration adoptée par le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe réuni à Londres le 11 mars 1969.

Résolution agricole

Considérant que la réglementation des marchés agricoles est à ce jour une des plus importantes réalisations du Traité de Rome faisant l'objet d'une politique commune entre les six Etats membres de la C.E.E.

Constatant qu'actuellement ce problème pose des difficultés croissantes pour la Communauté des Six, la L.E.C.E. insiste sur la nécessité d'une utilisation efficace des moyens financiers disponibles, qui devrait permettre un assainissement indispensable du secteur agricole.

Reconnaît les problèmes humains qui se posent et, notamment la nécessité d'assurer aux agriculteurs un niveau de vie en rapport avec celui des autres travailleurs.

Demande que les responsables de la politique agricole des Six se gardent cependant d'adopter des mesures susceptibles d'entraîner des effets insupportables pour l'ensemble de l'économie et, en particulier, pour certains secteurs industriels.

Souligne le danger que risquent de provoquer des actes de rétorsion dommageables pour l'économie communautaire, sans commune mesure avec les intérêts que l'on entend légitimement protéger.

Souhaite que, sous ces réserves, et moyennant des aménagements qui auraient fait l'objet de discussion avec toutes les parties intéressées, les dispositions fondamentales du Plan Mansholt puissent être adoptées dans un avenir aussi rapproché que possible.

Résolution monétaire

Profondément désireuse de voir progresser la Communauté Economique Européenne, noyau moteur d'une intégration européenne plus large.

Constatant qu'un défaut de parallélisme dans la progression des réalisations prévues au Traité de Rome menace de bloquer l'ensemble du processus d'intégration, et oblige même à revenir en arrière sur les progrès accomplis dans la libération des échanges commerciaux et des mouvements financiers,

la L.E.C.E. demande avec insistance que soit réalisée la solidarité des Six en matière monétaire, tant en organisant entre eux un concours mutuel destiné à jouer en cas de difficultés de balance de paiements, qu'en défendant un point de vue commun devant les instances internationales compétentes.

Dans cet esprit, appuie sans réserve les propositions contenues dans le Memorandum de la Commission de la C.E.E. sur la coordination des politiques économiques et la coopération monétaire au sein de la Communauté.

Souligne toutefois le caractère trop modéré et prudent des suggestions incluses dans ce Memorandum, et souhaite dès lors que les pays de la C.E.E. :

- Déclarent solennellement l'intangibilité, entre les Six, des parités de leurs monnaies, que leur intégration économique rend nécessaire, et qui constitue un premier pas vers leur intégration monétaire. La L.E.C.E. conçoit qu'un régime moins rigide puisse exister entre les monnaies des Six et les autres grandes monnaies internationales ;
- Etudient dès maintenant l'établissement d'une unité de compte européenne, ainsi que les opérations susceptibles d'être effectuées par leurs résidents en cette unité de compte ;
- Adoptent la proposition de troisième directive de la Commission Rey en matière de libéralisation des capitaux et de réduction des discriminations ;
- Prennent enfin les mesures d'aménagement des réglementations fiscales susceptibles d'influer sur les mouvements de capitaux, telles qu'elles sont préconisées dans un Memorandum de la Commission, transmis pour examen au Conseil des Ministres.

La L.E.C.E. estime qu'une participation accrue de la Grande-Bretagne au processus d'intégration européenne faciliterait la solution de ses problèmes de balance de paiements et favoriserait une coopération monétaire sur un plan européen plus large.

La L.E.C.E. entend, par ses travaux, apporter au cours des prochains mois une contribution active à la promotion de l'intégration monétaire européenne.

*

L'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois

Les 17 et 18 mai a été commémoré à Luxembourg le 25^e anniversaire de la création de l'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois.

Une séance académique eut lieu à cette occasion le 17 mai en présence de nombreuses personnalités et des délégations des mouvements de résistance luxembourgeois et étrangers. Des allocutions y furent prononcées par M. Alphonse Osch, ancien Ministre, Président de l'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois, « Unio'n », sur le thème : « Les objectifs de la résistance », par M. Simon Wiesenthal, Chef du Centre de Documentation de l'Association des Persécutés Juifs du régime nazi, Vienne, qui traita le sujet : « Warum noch immer Naziprozesse? » et par M. Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, qui développa le sujet suivant : « Les refus de la résistance. »

Le 18 mai une messe fut dite en l'église St-Michel en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, au cours de laquelle fut béni le nouveau drapeau de l'« Unio'n ». Parmi les nombreuses délégations des divers mouvements patriotiques qui s'étaient joints à la cérémonie de commémoration de l'anniversaire de l'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois on remarquait notamment des délégations de la « L.P.P.D. », de l'« Union Nationale des Anciens Combattants de l'Armée Belge », du « Groupement Indépendant des Maquisards Luxembourgeois », de l'« Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-45 et des Forces des Nations

Unies », de l'« Amicale des Volontaires Luxembourgeois de la Grande-Guerre 1914-18 aux Armées de l'Entente », de la « Ligue Luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre 1940-45 », de la « Société des Anciens Combattants Français », de l'« Amicale des Anciens Légionnaires et Volontaires Luxembourgeois », des « Insoumis-Armée Secrète », de l'« Amicale des Anciens de la Résistance de Differdange et Environs », de la « Ligue Luxembourgeoise des Réfugiés et Evadés Politiques », de l'« Amicale des Anciens de Tambow » et les « Enrôles de Force » des sections Luxembourg et Esch-sur-Alzette.

A l'issue du service religieux, une cérémonie eut lieu au cimetière Notre-Dame devant le Monument National de la Déportation en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Ajoutons ici que les dirigeants de l'Union Internationale de la Résistance et de la Déportation et de l'Union des Résistants pour une Europe Unie prirent également part à la commémoration du 25^e anniversaire de l'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois.

*

La Bourse de Luxembourg

Dans le but de faciliter l'accès des investisseurs à son marché, la Bourse de Luxembourg a publié en date du 16 avril 1969 le communiqué suivant concernant la décision de modifier les usances applicables aux euro-obligations admises à sa cote :

« A dater du 21 avril 1969, les cotations des euro-obligations seront établies sur la base des devises dans lesquelles les obligations sont libellées et non plus sur la base d'un taux de change fixe par rapport au franc luxembourgeois. Cette réforme, qui reflète le souci de la place de Luxembourg de contribuer aussi efficacement que possible au développement du marché international et une volonté d'adaptation à son évolution rapide, s'accompagne d'une réduction à 50/00 des taux de courtage et de la décision d'appliquer les usances internationales au règlement des transactions. A l'heure actuelle, 310 émissions internationales, pour un montant nominal de dollars US 6 milliards, sont cotées à Luxembourg. »

*

Le nouveau Centre administratif et d'études Goodyear à Colmar-Berg

La Goodyear Colmar-Berg S.A. a annoncé la construction à Colmar-Berg d'un Centre administratif et d'études dont l'investissement prévu se chiffre à un montant de 125 millions de francs.

Parmi les raisons qui sont à l'origine de ce projet, il faut relever avant tout l'accroissement considérable des activités et de l'effectif tant du Centre européen technique Goodyear que de l'administration de l'usine de pneumatiques. En effet, le Centre technique de recherche occupe actuellement plus de 500 ingénieurs et techniciens originaires de dix-sept pays différents. D'autre part, le nombre de personnes employées aux services techniques et administratifs, qui sont

attachées directement à l'usine, n'a cessé d'augmenter.

La nouvelle construction, conçue d'après les exigences esthétiques de l'architecture moderne, couvrira une surface de 3 500 m² et formera une nouvelle aile au sud-ouest de l'usine. La totalité du personnel administratif et technique y trouvera de nouveaux bureaux.

*

La « Continental Alloys S.A. »

Au cours de la réunion du Conseil d'administration de l'ARBED qui s'est tenue le 25 avril à Luxembourg, le Président, M. Tony Neuman, a donné les précisions suivantes quant à la création, à Dommeldange, de la nouvelle société « Continental Alloys S.A. ».

La nouvelle société de droit luxembourgeois, dont le capital sera fixé à 125 millions de francs luxembourgeois, à souscrire à raison d'environ 50% par le groupe américain Continental Ore Corporation, et à raison d'environ 50% par le groupe ARBED, a pour objet la construction et l'exploitation, dans l'enceinte de l'usine d'ARBED-Dommeldange, d'un établissement de production de ferro-alliages.

La création de la « Continental Alloys S.A. » ne s'inscrit pas directement dans le cadre des mesures de rationalisation de l'usine d'ARBED-Dommeldange. L'installation prévue ne saurait en effet apporter une solution satisfaisante aux problèmes posés par l'avenir de la division.

Toutefois, la nouvelle société permettra de doter le Grand-Duché de Luxembourg d'une industrie moderne supplémentaire qui ne sortira pas trop du cadre des activités de l'ARBED et rendra possible la création d'une centaine d'emplois nouveaux pour la partie du personnel en surnombre à l'usine de Dommeldange.

Le Conseil d'administration de la « Continental Alloys S.A. » sera constitué sur une base paritaire et le Directeur général sera nommé par l'ARBED.

*

Réunion à Luxembourg du Conseil d'Administration de l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française

Du 7 au 10 mai 1969 a eu lieu à Luxembourg, à l'Université Internationale des Sciences Comparées, une réunion du Conseil d'administration de l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), sous la présidence de M. Mohammed El Fasi, Ministre de la Culture et Recteur de l'Université de Rabat. La séance d'ouverture a eu lieu le 7 mai en présence de M. Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale. L'AUPELF compte actuellement 56 membres appartenant à 18 pays. Elle a comme première raison d'être la coopération internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur. Elle s'efforce de développer la coopération universitaire internationale entre les uni-

versités partiellement ou entièrement de langue française sur trois plans principaux : la diffusion de l'information; l'échange des idées et des expériences et la réflexion en commun sur les grands thèmes de l'actualité universitaire; le mouvement des personnes.

Le 9 mai, les membres du conseil d'administration de l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française ont été reçus en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais grand-ducal.

Voici les noms des membres du conseil d'administration de l'AUPELF réunis à Luxembourg : M. Mohammed El Fasi, Président, Ministre de la Culture et Recteur de l'Université de Rabat, M. Bouchard, Recteur honoraire de l'Université de Dijon, M. Cl. Renard, Vice-président du Conseil d'administration de l'Université de Liège, Mgr Vachon, Recteur de l'Université Laval à Québec, M. Le Moal, Recteur de l'Université de Rennes, M. Lapalus, Recteur de l'Université de Clermont-Ferrand, M. Gaudry, Recteur de l'Université de Montréal, M. Paulian, Recteur de l'Université de Dakar, M. Louis, Recteur de l'Université de Lyon, M. Abdesselen, Recteur honoraire de Tunis.

*

Les journées internationales d'études à Luxembourg

Du 31 mars au 3 avril 1969 ont eu lieu à Luxembourg des journées internationales d'études organisées par la section luxembourgeoise de l'Association européenne des enseignants, avec la participation de délégués allemands, belges, français, italiens, suisses et luxembourgeois. Les journées d'études étaient placées sous les auspices du Ministre de l'Education Nationale, M. Jean Dupong, et du Ministre des Affaires Culturelles, M^{me} Madeleine Frieden-Kinnen.

Lors de la séance inaugurale des journées d'études, des discours furent prononcés par M. Ernest Ludovicy, professeur et président de la section luxembourgeoise, et M. Alphonse Arend, directeur des relations culturelles et représentant du Ministre de l'Education Nationale, qui dans son exposé sur l'idée européenne à l'heure actuelle, qualifia la crise européenne de salutaire et dit qu'elle aurait même dû venir plus tôt. A l'issue des discussions, qui suivirent le brillant exposé du Ministre de l'Economie Nationale, le professeur M. Gilbert Trausel parla de l'économie dans l'enseignement de l'histoire.

La journée se termina par la projection au Foyer Européen d'une série de films sur l'Europe.

Plusieurs exposés furent faits au cours de ces journées internationales, dont voici les plus importants : « La situation politique actuelle en Europe » par M. Adolf Kohler, Administrateur principal au Secrétariat du Parlement Européen; « La documentation pédagogique » par M. Aszkenazy, de la Direction générale Presse et Information, Bruxelles; et « L'économie dans l'enseignement de la géographie », par le professeur M. Joseph Molitor, ainsi qu'une visite guidée dans la capitale précédée de la projection de diapositives en couleurs sur le Luxembourg, par le

professeur M. Norbert Thill, figuraient au programme du 1^{er} au 2 avril 1969.

Les exposés ont servi de base pour les travaux dans les commissions histoire - géographie - jeunesse, constituées au début des journées internationales d'études.

*

European Taxpayer Association

Une association internationale des organisations nationales de la protection du contribuable vient d'être créée à Luxembourg sous le nom de « European Taxpayer Association ». Cette association a pour but de discuter des questions financières et fiscales et de créer un service de coordination.

A cette réunion constitutive à Luxembourg prirent part les délégués de la République Fédérale d'Allemagne, d'Autriche, du Danemark, de la Finlande, du Grand-Duché, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse.

Le comité qui fut élu à l'issue de la réunion constitutive se compose comme suit : président, M. Walter Hoppe (Allemagne), vice-présidents, MM. Ulf Oejeman (Suède), consul W. A. Sliben (Danemark), Albert Ebner-Kaiser (Suisse) et J. Al. Schlechter (Luxembourg).

Une réception fut offerte en l'honneur de la European Taxpayer Association par Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale.

*

Exposition philatélique des jeunes « Juventus 69 » à Luxembourg

Du 3 au 8 avril 1969 a eu lieu dans le cadre du nouvel Athénée de Luxembourg la première exposition philatélique internationale des jeunes « Juventus 69 », placée sous le haut patronage de Son Altesse Royale le Prince Henri de Luxembourg.

L'exposition qui était patronnée par la Fédération internationale de philatélie et qui comprenait des collections de plus de 600 jeunes philatélistes de 30 pays, a été inaugurée le 3 avril par M. Pierre Werner, Ministre des Postes et Télécommunications et Président du Gouvernement. Parmi les personnalités présentes on remarquait notamment MM. Eugène Schaus, Vice-président du Gouvernement, Ministre de la Justice, de l'Intérieur et de la Force Publique, Paul Wilwertz, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Emile Raus, directeur des Postes et Télécommunications, entouré de plusieurs de ses collaborateurs, Pierre Winter, directeur de l'Athénée grand-ducal, Léon Putz, président de la Fédération des sociétés philatéliques du Grand-Duché, Lucien Berthelot, président de la Fédération internationale de philatélie, Pierre Séguy, président de l'Association internationale des journalistes philatéliques ainsi que de nombreux présidents de sociétés philatéliques du Grand-Duché et de l'étranger. Après une première allocution prononcée par M. Léon Putz et le discours tenu par M. Lucien Berthelot, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, souhaita une cordiale bienvenue à tous les participants de la première grande

manifestation internationale de ce genre, placée sous le signe de la jeunesse, du loisir et des échanges culturels, avant de déclarer l'exposition ouverte.

*

Congrès à Luxembourg de « Intershoe »

Du 10 au 13 mai 1969 a eu lieu à Luxembourg le congrès et l'assemblée générale de la Fédération Internationale du Commerce Indépendant de la Chaussure qui groupe en son sein environ 50 000 magasins de chaussures de quatorze pays européens.

Au cours de ce congrès Monsieur Milo E. Legnazzi, Secrétaire général du Centre de coordination pour la mode du cuir et de la chaussure, a notamment fait un exposé sur le thème : La promotion de vente par la mode sur le plan international.

Le congrès se termina par une réception offerte par l'administration communale de la Ville de Luxembourg en l'honneur des délégations qui avaient pris part à la réunion de Luxembourg.

*

Séminaire de la Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique à Echternach

Du 28 au 31 mai 1969 a eu lieu à Echternach sous les auspices de Madame le Ministre des Affaires Culturelles et de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, le deuxième Séminaire d'Echternach de la Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique (C.I.E.M.), placé sous le thème : « Le passage du Secondaire à l'Université et les études mathématiques ».

Rappelons que le premier séminaire de la C.I.E.M. avait eu lieu à Echternach du 30 mai au 4 juin 1965 pour examiner « les répercussions de la recherche mathématique sur l'enseignement ».

L'organisation du deuxième séminaire était assurée par M. le Professeur H. Behnke, M. Joseph Hallé, Professeur au Lycée classique d'Echternach et M. Lucien Kieffer, Directeur du Collège d'Enseignement Moyen de Luxembourg et délégué du Luxembourg à la C.I.E.M.

La séance inaugurale du séminaire a eu lieu le 28 mai en présence de plusieurs représentants du Corps diplomatique et des directeurs des établissements d'enseignement secondaire. Des allocutions furent prononcées à cette occasion par M. Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, M. H. Behnke, Directeur du séminaire pour didactique de la mathématique près de l'Université de Münster, sur le thème, « Die Krisis im Mathematikunterricht », et par M. A. Revuz de Paris, sur « L'esprit de la recherche doit animer tout enseignement de la mathématique ».

Au cours du séminaire d'Echternach les exposés suivants ont été faits : L'enseignement de l'Analyse à l'Université, par M. H.G. Garnir, Liège; Les problèmes pédagogiques au premier cycle : formation et orientation, par M. J. Ovaert, Nancy; Ce que devrait être l'enseignement des mathématiques

pour former l'honnête homme d'aujourd'hui, par M. J. Frenkel, Strasbourg; Connaissance souhaitée de la mathématique à l'entrée à l'Université, par M. G. Papy, Bruxelles; Aufgaben und Aufbau des Zentralblattes für Didaktik der Mathematik, par M. H. Wäsche, Karlsruhe; Ein zweijähriger Mathematik-kursus für zukünftige Realschullehrer, par M. G. Pickert, Giessen; Plaidoyer pour le Calcul, par M. R. Ballieu, Louvain; Préparation à l'étude des probabilités dans le Secondaire, par M. W. Servais, Mor-

lanwelz; Eine Vorlesung für künftige Lehrer über den Aufbau des Zahlensystems, par M. A. Kirsch, Göttingen; A propos d'un cours universitaire de mathématiques pour étudiants en sciences naturelles, par M. A. Delessert, Lausanne; Fernstudium, par M. M. Barner, Freiburg; Anfängervorlesung in Mathematik für Physikstudenten, par M. F. van der Blij, Utrecht; Classes terminales de l'Enseignement Secondaire ou classes préparatoires de l'Enseignement Supérieur, par M. C. Bréard, Paris.

Le Mois en Luxembourg

Mois d'avril

1^{er} avril : Au Théâtre municipal à Luxembourg l'Union Grand-Duc Adolphe invite à un grand concert vocal et instrumental.

2 avril : A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage d'une exposition rétrospective d'œuvres de J. B. Fresez.

A la Galerie Interart à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Joseph Grosbusch.

3 avril : Au nouvel Athenée à Luxembourg débute l'exposition philatélique internationale de la jeunesse « Juventus 1969 ».

Au Musée de l'Etat à Luxembourg sont inaugurées les nouvelles salles consacrées aux récentes trouvailles du Titelberg.

5 avril : A l'occasion du 20^e anniversaire de l'OTAN, M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères prononce une allocution radiodiffusée.

A Luxembourg a lieu l'ouverture de l'exposition « Expoca 69 ».

A l'aéroport de Luxembourg a lieu l'inauguration de la nouvelle ligne aérienne Prague-Luxembourg.

Au Cercle municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre G. Nino Ermocida.

A Grevenmacher débute la traditionnelle exposition de Pâques.

6 avril : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, l'ensemble « Coral de Lebras da Universidade da Porto » donne un concert.

7 avril : A Luxembourg a lieu la traditionnelle « E'maischen ».

8 avril : A Luxembourg a lieu la « Journée de l'Étudiant », placée sous le thème : «: Revendications sociales de l'étudiant ».

A Belvaux, M. Carlo Meinz, préposé du Service National de la Jeunesse, parle sur le sujet : « La jeunesse et la contestation ».

9 avril : A Luxembourg, l'« Aéro-Sport » de Luxembourg invite à une soirée cinématographique sur le programme spatial des Etats-Unis d'Amérique.

11 avril : A Luxembourg, sur invitation de l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques, M. Robert Hogenraad, docteur en psychologie et chercheur à l'Université de Louvain, tient une conférence sur le thème : « Tendances actuelles en psychologie et applications pédagogiques : langage et pensée ».

12 avril : Début d'une série d'émissions diffusées par Radio-Luxembourg sur l'éducation politique des Luxembourgeoises, organisées par la Fédération nationale des Femmes Luxembourgeoises.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Galas Karsenty-Herbert » présentent la pièce « Pygmalion » de George Bernard Shaw.

Au Cercle municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de photographies « Nous les spectateurs ». Cette exposition, organisée par « Caméra Luxembourg », est placée sous le patronage de l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg.

A Clausen a lieu le dévoilement d'une plaque commémorative en souvenir de l'écrivain luxembourgeois Guillaume Weis.

14 avril : A Luxembourg est inaugurée une nouvelle aile du Lycée mixte.

15 avril : Au Palais grand-ducal à Luxembourg, des représentants de la Fédération luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage remettent le premier diplôme de sauvetage à Son Altesse Royale le Prince Henri, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Stadttheater Saarbrücken » présente l'opéra « Die Entführung aus dem Serail » de W. A. Mozart.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Colette Beleys.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, M. Georg W. Schmidt parle sur le sujet : « Gesundheitsvorsorge — ein wichtiges Problem unserer Zeit ».

Au Casino Syndical à Bonnevoie a lieu une soirée littéraire avec la participation de MM. Romain Anthony, Roger Manderscheid, Robert Medernach, Pierre Puth, Lambert Schlechter et Gaston Scholer, qui lisent des extraits de livres.

16 avril : Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et le Prince Henri visitent la mine à ciel ouvert du « Lallingerbiert ». Le même jour, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse visite l'école pour enfants handicapés de Mondorf-les-Bains.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Nationaltheater Mannheim » présente l'opéra « Die Räuber » de Giuseppe Verdi.

Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg est célébrée la « Journée mondiale de la Santé », placée sous le thème : « Santé, travail, productivité ».

Au Foyer Européen à Luxembourg, le Centre Culturel de Bonnevoie et le Ciné-Club du Cercle de la CECA invitent à une rétrospective de l'œuvre du cinéaste Roman Polanski avec la présentation des films « Deux hommes et une armoire » et « Le couteau dans l'eau ».

17 avril : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, les « Amis du Théâtre » invitent à la projection du film « La traversée de Paris » de C. Autant-Lara.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, M. l'abbé Paul Bouvy parle des trois années qu'il a passées parmi les populations des plateaux andins en Amérique du Sud.

A la Galerie Interart à Luxembourg a lieu le vernissage d'une exposition groupant des œuvres de jeunes artistes luxembourgeois.

A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition des peintres italiens J. M. Berti et F. Chevrier.

18 avril : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, l'« Oeuvre d'Orient luxembourgeois » invite à la conférence faite par l'écrivain roumain Virgil C. Gheorghiu sur le sujet : « Vivre en marge de l'histoire ».

Au Théâtre municipal à Esch-s.-Alzette, le « Stadttheater Saarbrücken » présente la comédie musicale « Kiss me, Kate » de Cole Porter.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, la Société Teilhard de Chardin invite à la conférence faite par le R.P. Pierre Leroy, s.j., du Collège de France, sur le sujet : « Structure et dynamisme de l'être vivant ».

Au Foyer Européen à Luxembourg, les « Friends of Japan » invitent à la projection du film japo-

nais « La femme de sable » de Kiroshi Teshigahara.

Au Cinéma Victory à Luxembourg a lieu la première du film « Les derniers paradis ». Cette soirée est placée sous le protectorat de la Ligue nationale pour la Protection des Animaux du Luxembourg.

A Pétange est ouverte une exposition « Le cuivre et notre environnement », organisée par le Mouvement international d'Animation Culturelle.

19 avril : A Esch-sur-Alzette a lieu l'« Opération carrière », journée d'information pour les élèves du Lycée de Jeunes Filles et du Lycée de Garçons, organisée par le Rotary Club.

A Wiltz, les Amis de la Musique de Chambre invitent à un récital donné par la cantatrice Helen Donath.

A la Galerie Horn à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre hongrois Louis David.

20 avril : En l'église Saint-Michel à Luxembourg, l'Association des Anciens Militaires luxembourgeois célèbre l'anniversaire de naissance de Son Altesse Royale le Prince Henri par un service religieux, en présence de S. Exc. M. Alfred Loesch, Grand Maréchal de la Cour.

21 avril : Au Théâtre municipal à Luxembourg, dans le cycle des « Soirées de Luxembourg », l'Orchestre National de Belgique, placé sous la direction d'Andrée Vandernoot, donne un concert symphonique.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, l'Amicale du Gouvernement invite à la projection de films sur « Versailles, Paris et Saint-Denis ».

A Luxembourg est célébré le 90^e anniversaire de l'acquisition par la Famille Metz de la licence du brevet Thomas.

22 avril : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, M. Paul-Henri Spaak, ancien secrétaire général de l'OTAN, donne une conférence sur le sujet : « 20 années de paix par l'Alliance Atlantique ». Cette conférence est honorée par la présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Au Foyer Européen à Luxembourg, le Ciné-Club de la CECA invite à la projection du film « Repulsion » de Roman Polanski.

Au Lycée des Jeunes Filles à Luxembourg, la Ligue luxembourgeoise de l'Enseignement invite à une soirée de discussion sur la morale laïque.

A Esch-sur-Alzette, « Exploration du Monde » présente le film « Les États-Unis des noirs aux cosmonautes » d'Alain Saint-Hilaire. Ce film est présenté également le 24 avril à Luxembourg.

23 avril : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, le « Stadttheater Trier » présente les pièces « Herrn Walser's Raben » de Wolfgang Hildesheimer et « Die Abreise » d'Oskar Zemme.

24 avril : Au Cinéma « Cité » à Luxembourg a lieu la présentation de gala du film de Michael Anderson « Les souliers de Saint Pierre », Cette soirée est placée sous le haut patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

A Luxembourg, sur invitation de la British-Luxembourg Society et sous les auspices de l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Luxembourg, sont présentés des films sur la Grande-Bretagne.

A Esch-sur-Alzette, les élèves du Lycée de Jeunes filles présentent les pièces « Permettez Madame » d'Eugène Labiche et « La Lacune » d'Eugène Ionesco.

25 avril : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Pierre Cao, donne un concert organisé par les « Jeunesses Musicales ».

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le ballet national polonais « Mazowsze » présente des danses et des chants polonais. Cette soirée est placée sous le patronage de l'Ambassadeur de Pologne.

A Luxembourg débutent les Journées d'études européennes des Femmes universitaires.

Au Foyer Européen à Luxembourg, l'Association Luxembourg-Chine invite à une conférence faite par Mme Han-Suyin, écrivain, sur le sujet : « La Chine d'aujourd'hui ».

26 avril : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Niederländische Staatsballett » présente « Sere-nade » de Peter Tschaiakowsky, « Pas de deux romantique » de Rossini, « Ogenblikken » et « Four Temperaments » de Paul Hindemith.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, est présentée la comédie « Das Himmelbett » de Jan de Hartog.

En l'église cathédrale de Luxembourg a lieu l'ouverture solennelle de l'Octave en l'honneur de Notre-Dame de Luxembourg, en présence de la Famille grande-ducale.

A Luxembourg, l'Amicale des Anciens Légionnaires et Volontaires luxembourgeois commémore l'anniversaire de la bataille de Camerone.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Alo Bové.

27 avril : Le « Théâtre National de Belgique » présente au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, la pièce « La folle de Chaillot » de Jean Giraudoux.

28 avril : Au Théâtre municipal à Luxembourg débute un symposium international sur les actions nationales-socialistes qui visaient à tromper le peuple allemand et l'opinion mondiale. Ce symposium est organisé par le Comité européen pour la recherche scientifique des origines et des conséquences de la deuxième guerre mondiale.

Au Foyer Européen à Luxembourg, l'Office Hellenique du Tourisme invite à une conférence faite par Mme Gaby Bailly, présidente de l'Union mondiale de la Presse féminine, sur le sujet : « Chante la Grèce au bord de l'eau ».

29 avril : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Pfalztheater Kaiserslautern » présente l'opéra « Aufstieg und Fall der Stadt Mahagonny » de Kurt Weill et Bertolt Brecht.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université Internationale des Sciences Comparées invite à une conférence faite par M. Pierre Lhermienne, directeur des études économiques générales de l'Electricité de France, sur le thème : « L'informatique et l'entreprise ».

Au Foyer Européen à Luxembourg, le Cercle des Communautés Européennes invite à une soirée de sonates avec le concours du violoniste Konstatin Sedlak et le pianiste Pierre Nimax.

30 avril : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présentée la comédie « Das Himmelbett » de Jan de Hartog.

A la Villa Louvigny à Luxembourg, le « Quartetto di Roma » donne un concert de musique de chambre. Ce concert, organisé par les Amitiés Italo-Luxembourgeoises, est placé sous le patronage de l'Ambassade d'Italie à Luxembourg.

Mois de mai

3 mai : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette sont présentées les pièces « Gläubiger » et « Paria » d'August Strindberg.

A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition « Les peintres et la musique », organisée par le Service d'Education Artistique du Musée de l'Etat.

5 mai : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Théâtre Royal des Galeries » de Bruxelles présente la pièce « Le mal de test » d'Ira Wallach.

Au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg débute un cycle d'étude sur la planification et

l'aménagement des zones de loisirs, organisé par les gouvernements français et luxembourgeois.

7 mai : A l'Université Internationale des Sciences Comparées à Luxembourg débute une réunion du conseil d'administration de l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française.

8 mai : A Luxembourg, l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939 à 1945 et des Forces des Nations Unies commémore l'anniversaire de l'Armistice de 1945.

- Au Foyer Européen à Luxembourg, sur invitation des « Amis Luxembourgeois de l'Université Hébraïque à Jérusalem » et des « Amis d'Israël Luxembourg », M. Saul Friedländer, professeur aux Universités de Jérusalem et de Genève, tient une conférence sur le thème : « La formation de l'université dans l'Etat d'Israël ».
- 9 mai : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'ensemble « Luis Alberto de Parana y Los Paraguayos » donne un concert, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.
- A la Chambre de Commerce à Luxembourg, sur invitation de la Fédération luxembourgeoise des Femmes Universitaires, de la Société Teilhard de Chardin et du Club des Amis de l'Unesco, Mme D^r Magda Staudinger traite le sujet suivant : « Probleme der Nutzung und Erhaltung der Biosphäre unserer Erde ».
- A Luxembourg a lieu, à l'occasion de la clôture de la session d'études économiques luxembourgeoises, organisée par l'Université Internationale des Sciences Comparées, une conférence-débat présidée par M. Carlo Hemmer, directeur de la Chambre de Commerce, sur le sujet : « La compétitivité de l'économie luxembourgeoise ».
- A la Galerie Interart à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Pierre Ambrogiani.
- 10 mai : Au Théâtre municipal à Luxembourg, dans le cycle des « Soirées de Luxembourg », la cantatrice Elisabeth Schwarzkopf, accompagnée au piano par Geoffrey Parsons, donne un récital de chant.
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, l'harmonie municipale, placée sous la direction d'Arnould Tanson, donne un concert.
- A Luxembourg débute le congrès d'Intershoe, Fédération internationale du commerce indépendant de la chaussure, groupant quatorze pays.
- A la Maison des Jeunes au Limpertsberg, le groupe théâtral de l'Institut St-Joseph d'Epinal présente la pièce « Antigone » de Jean Anouilh.
- Au Cercle municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre J.A. Mol.
- A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition des peintres Joseph et Marthe Le Tessier.
- A Differdange, la Chorale municipale, placée sous la direction de Johny Huybrechts, donne un concert vocal, avec le concours des solistes Sylvie Orazi et Dieter Botsch.
- 11 mai : A Luxembourg a lieu la procession de clôture de l'Octave en l'honneur de Notre-Dame de Luxembourg, en présence de la Famille grand-ducale.
- A Bascharage a lieu un congrès d'anciens combattants réunissant des anciens combattants de Belgique, de France et du Luxembourg.
- 12 mai : Au Foyer Européen à Luxembourg, le Cercle des Communautés Européennes et la Société Teilhard de Chardin invitent à la conférence faite par M. Michel Delsol, professeur à l'Université catholique de Lyon, sur le sujet : « Les théories modernes de l'évolution et les problèmes qu'elles soulèvent ».
- 13 mai : Au Foyer Européen à Luxembourg, le Centre Culturel de Bonnevoie et le Ciné-Club des Communautés Européennes invitent à la projection de deux films du metteur en scène Roman Polanski, à savoir : « La rivière de diamants » et « Cul-de-sac ».
- A Vianden, le Groupement Indépendant des Maquisards Luxembourgeois commémore le 25^e anniversaire de la milice de Vianden, en présence de l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg et de M. Eugène Schaus, Ministre de la Force Publique.
- 14 mai : Visite d'adieu à Luxembourg du Général Lyman L. Lemnitzer, Commandant suprême des Forces Alliées en Europe.
- A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la société DEDID invite à la conférence faite par M. Joseph Hanck, rédacteur économique, sur la taxe sur la valeur ajoutée.
- A Esch-sur-Alzette débute une série de manifestations de commémoration des Villes Jumelées avec la Métropole du Fer, à savoir : Mödling, Saint-Gilles, Puteaux, Offenbach, Velletri, Tilburg et Tower Hamlets.
- Dans les foyers du Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage d'une exposition intitulée « Peinture contemporaine des Villes Jumelées ».
- 16 mai : A la Maison des Jeunes à Esch-sur-Alzette a lieu un débat sur la participation au niveau national et au niveau de l'entreprise.
- 17 mai : A Niederfeulen a lieu l'inauguration du Centre d'instruction de la Fédération des Sapeurs Pompiers, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc.
- A Hesperange a lieu le congrès annuel de l'Entente européenne d'Aviculture et de Cuniculiculture.
- A l'ancien Théâtre municipal à Luxembourg, le Club Jeunesse Culture invite à la présentation de la pièce « Le ciel, le soleil et la mer » de Jean Nicolas, jouée par la troupe des « Jeunes Loups ».
- Visite à Luxembourg du corps de musique les « Bersaglieri di Milano ».
- A Hobscheid a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Mars Schmit.
- 18 mai : En l'église cathédrale à Luxembourg est célébré un service religieux à l'occasion de la journée des communications sociales, placée cette année sous le thème : « Communications sociales et famille ».

- 19 mai : Au Foyer Européen à Luxembourg, le Cercle des Communautés Européennes et le Cercle Suisse au Luxembourg invitent à un concert donné par le « Trio Elvitico ».
- 20 mai : Au Théâtre municipal à Luxembourg, sur invitation du Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg, l'ensemble vocal yougoslave « Slova Klavora », placé sous la direction de Joze Gregorc, donne un concert.
A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du peintre français Maurice Empi.
- 21 mai : A Luxembourg, les Amitiés Italo-Luxembourgeoises invitent à une table-ronde sur l'intégration des étrangers au Grand-Duché.
- 23 mai : A la caserne de Diekirch a lieu une séance commémorative à l'occasion du 20^e anniversaire de l'OTAN.
Au Centre Culturel Français à Luxembourg, la Fédération luxembourgeoise des Femmes Universitaires invite à une conférence faite par Mme Laure Henen, journaliste et critique d'art, sur le sujet : « Marie Bashkirtseff, sa vie, son œuvre ».
A Esch-sur-Alzette, sur invitation de l'Action familiale et populaire, M. Carlo Meintz, professeur-attaché au Service National de la Jeunesse, parle sur l'orientation scolaire.
- 24 mai : A Mondorf-les-Bains a lieu le vernissage de l'exposition philatélique « Exphimo 69 ».
- 25 mai : A Luxembourg, un groupe folklorique du Northumberland présente des danses et des chants anglais.
- 27 mai : A Echternach a lieu la traditionnelle procession dansante en l'honneur de Saint-Willibrord.
- 28 mai : A Echternach débute le 2^e Séminaire de la Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique.
- 29 mai : A Luxembourg débute la 21^e Foire Internationale de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.
- 30 mai : Visite officielle à Luxembourg de M. Jan Marko, Ministre des Affaires Etrangères de Tchécoslovaquie.
Au Conservatoire d'Esch-sur-Alzette, la cantatrice italienne Luisa Michelini donne un récital.
Au Cinéma Victory à Luxembourg, le Centre Culturel de Bonnevoie invite à la projection du film « Shock Corridor » de Samuel Fuller.
A la Galerie Interart à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Michel Heintz.
A la Galerie Paul Bruck à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Herrad Prete.
A la Galerie Beffa à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de céramiques de l'artiste Maggie Harf-Steffen.
- 31 mai : A Esch-sur-Alzette et à Pétange est célébrée la « Journée du Passeur ».

La Taxe sur la Valeur Ajoutée
au Grand-Duché de Luxembourg